

NOTICE

SUR

NOTRE-DAME DU MUR

PATRONNE DE MORLAIX

PAR

L'Abbé L. Stéphan

RECTEUR DE PLOUNÉOUR-TREZ

Ancien vicaire de St-Mathieu de Morlaix

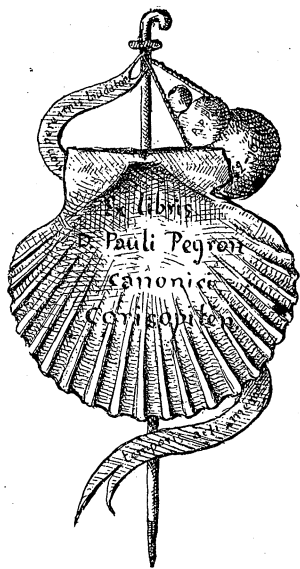


MORLAIX

A. LE GOAZIOU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1, place Emile-Souvestre, 1

—
1895



Au moment de livrer son manuscrit à l'impression, l'auteur s'est fait un devoir d'adresser la lettre suivante à Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon.

A Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Quimper
et de Léon.

MONSEIGNEUR,

Le 15 août 1895, en la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, il y aura 600 ans que le duc Jean II posait, à Morlaix, la première pierre de l'église de N.-D. du Mur. En cette église, pendant de longs siècles, les générations morlaisiennes sont venues prier et se mettre sous la protection de la Patronne de leur cité.

Un tel centenaire demandait à être célébré solennellement, d'autant que, si l'illustre collégiale a disparu, la dévotion à N.-D. du Mur est toujours chère à la ville de Morlaix.

L'antique statue, dans son modeste oratoire du cimetière de Saint-Matthieu, reçoit les hommages des enfants ainsi que, en sa noble basilique, elle recevait ceux de leurs pères.

Comme ancien vicaire de Saint-Matthieu, j'ai été heureux de recueillir ce qui été écrit au sujet de N.-D. du Mur. J'en ai fait une no-

tice, ne désirant qu'une chose, c'est qu'elle puisse contribuer à la gloire de l'antique Patronne de Morlaix.

Votre Grandeur aime les gloires de son diocèse, et vous] êtes, Monseigneur, de ceux qui ont le culte du passé. Permettez-moi de vous offrir mon travail en vous demandant l'autorisation de le publier. La bonté que vous avez bien voulu me témoigner en maintes circonstances, me fait espérer un accueil favorable, et me porte à solliciter une bénédiction, je n'ose dire pour l'auteur, du moins pour le compilateur, et aussi pour son œuvre, afin qu'elle contribue au bien que Votre Grandeur est en droit d'attendre des belles cérémonies qu'Elle va bientôt présider.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

L. STÉPHAN,
Recteur de Plounéour-Trez.

Morlaix, le 31 juillet 1895.

Sa Grandeur a daigné répondre à la lettre ci-dessus par les lignes que voici :

Je bénis votre œuvre, je sais quel heureux parti vous saurez tirer des traditions et des documents relatifs à N.-D. du Mur.

Quimper, le 5 août 1895.

† HENRI, Ev.



A M. L'ABBÉ LE DUC

Chanoine Honoraire

CURÉ ARCHIPRÊTRE DE SAINT-MATTHIEU
DE MORLAIX



MONSIEUR LE CURÉ,

Vous avez eu la pieuse pensée de célébrer solennellement le six-centième anniversaire de la pose de la première pierre de l'église N.-D. du Mur à Morlaix. Combien vous avez eu raison ! Notre-Dame du Mur, c'est la gloire de Morlaix, c'est la joie de ses Enfants, c'est l'honneur et la force de son peuple. Comme il est dit de sainte Anne, patronne de la Bretagne, qu'elle est la Mère de la Patrie, il faut le dire hautement de Notre-Dame du Mur à propos de Morlaix : Elle est la mère de la Cité.

L'histoire de l'illustre Collégiale de N.-D. du Mur se confond avec l'histoire de Morlaix. Elle est à faire. Très intéressante, grâce aux documents qui abondent aux Archives, elle jetterait un grand jour sur l'influence du culte de la Sainte-Vierge dans nos vieilles villes bretonnes: Elle compléterait heureusement l'*Histoire de Morlaix*, qui est plutôt un recueil de documents pour faire l'histoire, elle en modifierait l'esprit trop souvent imprégné des idées hostiles à la religion et fausses historiquement qui avaient cours au temps du premier historien de Morlaix, Daumesnil.

Je n'ai pu prétendre à l'honneur de faire cette histoire : le temps et les documents m'ont manqué. Du moins ai-je voulu apporter ma pierre à l'édifice futur. Profitant des communications bienveillantes de M. le chanoine Peyron, archiviste de l'Evêché (1), j'ai recherché ce qui avait été écrit au sujet de Notre-Dame du Mur, j'ai pensé qu'il était bon de rappeler le souvenir de tous ceux qui, à ma connaissance, se sont occupés de l'antique Patronne de Morlaix et, pour éclairer les origines de son histoire, j'ai eu recours aux travaux si justement estimés de M. de la Borderie, le grand historien de la Bretagne.

J'offre cette notice si imparfaite qu'elle soit

(1) M. Peyron a commencé la publication de ses documents dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 6^e livraison, 1895.

au Curé de Morlaix, gardien du Culte traditionnel de Notre-Dame du Mur, ne désirant qu'une chose, c'est que l'imperfection même de mon travail suscite un historien vraiment digne de ce nom, qui mène à bien l'œuvre que j'entreprends pour l'honneur de la province bretonne, l'édification de la population si chrétienne de Morlaix et la plus grande gloire de Celle que nos pères se plaisaient à prier sous le vocable béni de Notre-Dame du Mur.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'hommage des sentiments respectueux d'un ancien vicaire de Saint-Matthieu de Morlaix.

L. S.

Morlaix, le 22 Juillet 1895.



—*—

*Tu gloria Jerusalem,
Tu lætitia Israel,
Tu honorificentia populi nostri.*

(Offic. Imm. Concept. B. M. V.)

—*—

NOTICE

SUR

NOTRE-DAME DU MUR

PATRONNE DE MORLAIX

INTRODUCTION

M. de Kerdanet, dans son édition de la *Vie des Saints de Bretagne*, parle ainsi, en note, de Notre-Dame du Mur (1) :

« Par la plus étrange distraction, le P. Cyrille (Le Pennec), à l'article de Morlaix, a totalement oublié la Sainte-Chapelle de N.-D. du Mur ; nous essaierons de suppléer à son omission par la note suivante... »

Ce qu'il y a de plus étrange, n'est pas la distraction du P. Cyrille, mais bien celle de M. de Kerdanet. Le P. Cyrille, à l'endroit cité, fait la description des chapelles de la Sainte-Vierge au diocèse de Léon, mais N.-D. du

(1) Kerdanet. *Vie des Saints de Bretagne*, page 501.

Mur n'a jamais fait partie de ce diocèse. Elle était située de l'autre côté du Keffleut, rivière qui faisait la séparation entre les diocèses de Léon et de Tréguier.

Quoi qu'il en soit, cette distraction nous vaut l'intéressante notice qui suit, qui servira de préambule à notre travail sur N.-D. du Mur.

« L'origine de la dévotion à la Sainte-Vierge a été la même dans tous les pays. Les secours infinis obtenus par la puissante intercession de Marie ont engagé les peuples à lui bâtir des temples, mais ce sont surtout les habitants des provinces maritimes qui, dès les temps les plus anciens, ont élevé des monuments à Celle qui est nommée l'Etoile de la Mer, et qui est invoquée par les matelots au milieu des tempêtes. Morlaix, comme toutes les villes de Bretagne, possédait avant la Révolution une belle église dédiée au culte de la Sainte-Vierge sous le nom de Notre-Dame du Mur, appelée ainsi parce qu'elle était placée sur le mur qui défendait la ville du côté du couchant, au bas de la montagne sur laquelle était autrefois la citadelle, comme si l'on avait voulu réunir en un seul lieu les forces du Ciel et celles des hommes pour protéger la Cité.

» Ce fut en l'an 1295, le jour de l'Assomption, du temps de saint Yves de Kermartin, sur-

nommé l'Avocat des Pauvres, que Jean II, duc de Bretagne, fonda l'église de Notre-Dame du Mur. Alain de Bruc, évêque du diocèse de Tréguier, d'où dépendait la ville murée de Morlaix, les évêques de Rennes, Nantes, Dol et Léon, assistèrent le duc dans cette cérémonie. Huit chapelains furent nommés pour desservir la nouvelle église, dans laquelle on transféra la confrérie de la Trinité, qui se desservait auparavant dans l'église priorale et paroissiale de Saint-Matthieu.

» Environ 70 ans après la fondation de N.-D. du Mur, on commença le magnifique portail qui décorait cette église ; le jour de l'Assomption fut encore choisi pour la cérémonie de la pose de la première pierre. Le frère Even du Rumen (1) de l'ordre de Saint-Dominique, évêque de Tréguier, officia assisté de plusieurs princes, barons et seigneurs.

» Dans l'année 1468, l'église de Notre-Dame du Mur fut érigée en collégiale. L'évêque de Tréguier, Christophe Du Châtel, en fit la dédicace avec une grande solennité.

» Le chapitre était composé d'un prévôt et de 8 chanoines. La reine Anne, duchesse de Bretagne, ratifia la fondation le 8 octobre 1505. Ces chanoines portaient l'aumusse.

(1) Albert Le Grand, au *Catalogue des Evêques de Tréguier*, l'appelle frère Even Begaignon de la maison Du Rumen-Begaignon en la paroisse de Plestin.

» Outre la confrérie de la Trinité, N.-D. du Mur possédait encore la confrérie de la Chandeleur, fondée par le pape Alexandre VI, à la demande de la noblesse du pays et du prévôt de la collégiale de Guicaznou.

» Les miracles opérés par Marie invoquée sous le nom de N.-D. du Mur, étaient représentés dans de nombreux tableaux qui ornaient son église. Ici, c'était un sacriste qui, tombé de la tour du Mur, sur le bord du fossé de la rivière du Keffleut, avait été préservé de tout mal, par la protection de la Sainte-Vierge. Là, c'était un navire battu par les flots et poussé vers de noirs rochers ; il allait périr, N.-D. du Mur apparaissait au-dessus de la mer, prêtant aux marins son appui et les sauvant d'un naufrage certain. Ailleurs, on voyait un fils mourant présenté à la mère du Sauveur par une mère désolée qui obtenait pour récompense de sa foi la guérison de son enfant. Nous ne pourrions décrire tous les secours et merveilleuses guérisons retracées dans ces pieux tableaux. Il y avait aussi, comme dans toutes les églises et chapelles des côtes de la mer, de petits bâtiments suspendus aux voûtes, présents offerts à N.-D. du Mur par la dévotion de nos marins, en reconnaissance de sa puissante protection dans les périls.

» Pendant la Révolution, l'église du Mur fut

dévastée ; on en fit un Temple de la Raison et on y célébra le décadi. Elle fut enfin vendue et démolie. La tour seule fut conservée. C'était un monument fort remarquable, construit en pierres de granit. Sa prodigieuse hauteur, sa légèreté, le goût exquis avec lequel elle était découpée à jour, le fini de l'ouvrage, faisaient l'admiration générale. Rien n'était gracieux comme l'effet qu'elle produisait vue du bas du port, dans l'alignement duquel elle se trouvait, comme pour bénir les vaisseaux. Privée de l'appui des murs de l'église, et minée dans ses fondements découverts par les pluies, elle ne tarda point à s'écrouler.

» Ce fut le vendredi 28 mars 1806, à une heure et huit minutes après-midi, que la chute eut lieu. Un léger mouvement d'oscillation de la pointe de la flèche annonça la catastrophe. Quelques personnes furent ensevelies sous les décombres, mais le nombre en aurait été bien plus grand si la tour ne s'était pas affaissée sur elle-même, ce qui fut regardé comme une nouvelle preuve de la protection de Marie sur cette bonne ville.

» Il y avait dans l'église du Mur une statue de Notre-Dame, consacrée par les prières et les vœux des générations morlaisiennes. Soustraite à la profanation par des personnes pieuses pendant la tourmente révolutionnaire

elle fut placée sur un des autels latéraux de la nouvelle église paroissiale de Saint-Matthieu. Elle y est restée jusqu'à l'érection de la chapelle élégante qui lui sert maintenant de sanctuaire. »

Ainsi écrivait M. de Kerdanet en 1837. Nous ne ferons guère que développer cette notice, en étudiant successivement :

- I. — La Statue ;
- II. — La Collégiale ;
- III. — La nouvelle Chapelle ;
- IV. — La Dévotion à N.-D. du Mur.

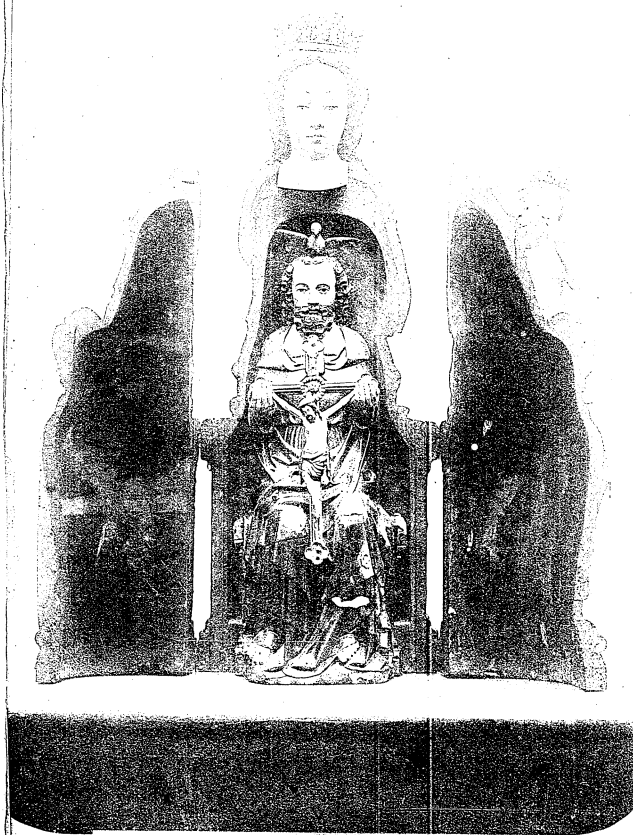


I

LA STATUE

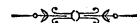
elle
la r
thie
la c
de s
A
Nou
noti

I
II
IV



I

Description de la Statue



Dans une brochure publiée à Morlaix, chez Lédan, en 1857, M. l'abbé Alexandre, enfant de Morlaix, ancien secrétaire de l'évêché et curé de Pleyben, alors recteur de Saint-Melaine et mort plus tard chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper, parle ainsi de la statue de N.-D. du Mur :

La Statue de N.-D. du Mur est bien remarquable sous plus d'un rapport. Il serait difficile de lui assigner une date certaine. Plusieurs la supposent, non sans quelque fondement, du sixième ou du septième siècle. Nous la croyons plus ancienne que la collégiale du Mur au moins d'un siècle. Elle représente la Sainte-Vierge assise et portant sur le bras gauche l'Enfant-Dieu.

La Statue est en bois de chêne et à *armoire*, ce qui était fort commun au dixième, au onzième et au douzième siècle. On l'ouvrait autrefois lors des grandes solennités.

Dans l'intérieur et au centre de la Statue, se trouve le Père Éternel assis, tenant dans les mains Jésus crucifié; au-dessus de tous

les deux, plane le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe. La Trinité Sainte y est donc représentée, afin sans doute de rendre plus sensible cette parole de l'ange Gabriel à Marie : « Le Seigneur est avec vous... », afin de montrer que le Très-Haut, que les trois personnes divines habitaient dans le cœur immaculé de Marie comme dans un temple de prédilection. Le Seigneur était, en effet, avec elle comme un père avec sa fille bien-aimée, comme un fils avec la meilleure des mères, comme un époux avec une épouse chérie.

Sur chacun des battants de la Statue, et toujours à l'intérieur, on remarque des peintures à l'huile qui sont évidemment d'une date plus récente que celle de la Statue elle-même, la peinture à l'huile n'ayant été inventée qu'en 1440.

On voit d'abord d'un côté :

1° La Salutation angélique.

Comme dans le premier âge de la peinture à l'huile, l'Ange tient à la main un ruban sur lequel on peut lire : *Ave gratiâ plena, Dominus tecum.*

2° La Nativité de Notre-Seigneur.

La Sainte-Vierge est étendue sur la paille et couverte d'un tapis jusqu'à la ceinture. A ses pieds se trouve saint Joseph se chauffant les mains au-dessus d'un réchaud en terre.

3° La Présentation au Temple.

La Sainte-Vierge présente Jésus au grand-prêtre qui lève les yeux au ciel, en tendant les bras vers le divin Fils de Marie.

De l'autre côté se voient :

1° La Flagellation.

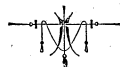
Le Sauveur est attaché à une colonne et deux bourreaux le battent de verges.

2° La Résurrection.

Jésus sort du tombeau ; les gardes sont endormis sur leurs boucliers ornés d'*armoiries bretonnes*.

3° La descente du Fils de Dieu aux Enfers.

Jésus brise avec sa croix les portes d'airain de la sombre prison d'où l'on voit sortir Adam et Ève suivis des patriarches.



II

Explication de la Statue

Nous laissons au vénérable chanoine la responsabilité de sa description, qui est exacte, et de ses appréciations archéologiques, qui sont contestables.

Le but de l'artiste, par la représentation de la Trinité dans l'intérieur de la Sainte-Vierge, a été de rendre sensible la parole : *Ave gratiâ plena*, « Je vous salue pleine de grâce », complétée par le texte de S. Jean (XIV, 23) : *Ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus*; « Nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure »; texte qui établit l'inhabitation des trois personnes divines dans l'âme en état de grâce et par conséquent avant tout dans l'âme de la Sainte-Vierge.

De même, les naïves peintures représentant des mystères de la vie de Notre-Seigneur se rapportent évidemment à la dévotion du Rosaire, qui a pour but de prier la Sainte-Vierge en méditant la vie de Notre-Seigneur, à l'imitation de la Mère de Jésus, dont S. Luc dit, à propos des mystères de la Sainte-Enfance (II, 19) : *Mariâ autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo*; « Marie conservait toutes ces paroles, les repassant en son cœur. »

III

Raison d'être de la Statue

Mais pourquoi l'auteur de la Statue a-t-il choisi de préférence cette manière de représenter la Sainte-Vierge? Nous croyons que la raison se trouve dans l'existence à Morlaix de la confrérie de la Sainte-Trinité dont les membres venaient se grouper autour de l'antique image de la Mère de Dieu. Une confrérie suppose toujours un centre : ce centre, pour la Confrérie de la Trinité, était d'abord l'église Saint-Matthieu, et dans cette église dut être l'autel d'où rayonnait la douce image de Marie, N.-D. de la Trinité.



IV

Institution de la Confrérie de la Trinité

En effet, nous dit M. le chanoine Peyron (1), ce qui contribua à donner de l'importance à la collégiale de N.-D. du Mur et à lui venir en aide pour son entretien, fut la translation en cette église, par Jean II, à la fin du xiii^e siècle, de la Confrérie de la Trinité déjà existante en l'église paroissiale de Saint-Matthieu depuis près de deux siècles. Voici comment s'exprime à ce sujet Albert Le Grand, dans son catalogue des évêques de Tréguier :

« Sous le pontificat de Raoul (1098-1117), l'an 1110, fut fondée en l'église priorale monastique de Saint-Matthieu, es-faubourg de Morlaix, la Confrairie de la Sainte-Trinité par concession de ce prélat, de Hamon, vicomte de Léon, seigneur propriétaire de Morlaix, et de Daniel, abbé de Saint-Matthieu, comme il appert par ce mémoire affiché au premier pilier du côté de l'Evangile, hors le chœur de l'église collégiale de Notre-Dame-le-Meur à Morlaix, écrit sur velin, l'an 1486, à la diligence de Guillaume Rolland, Yves Keroualc'h et Guillaume Prouff, lors abbés de la dite Confrairie, et rafraîchi l'an 1547, dont voici la teneur :

(1) Notes manuscrites.

« *Hæc sunt nomina fratrum de Confraternitate quæ constituta fuit, afflante Spiritu Sancto, apud Montem Relaxum, in honorem Sanctæ Trinitatis et Sancti Matthæi, Apostoli et Evangelistæ, anno millesimo centesimo decimo ab Incarnatione Domini, concedentibus Radulpho Trecorensi episcopo, Daniele abbate Sancti-Matthæi, Hoarvæo vice-comite.*

« Voici les noms des Confrères de la Confrérie qui a été établie sous le souffle de l'Esprit-Saint, à Morlaix, en l'honneur de la Sainte Trinité et de saint Matthieu, apôtre et évangéliste, l'an 1110 depuis l'incarnation de N.-S., avec le consentement de Raoul, évêque de Tréguier, Daniel, abbé de Saint-Matthieu, et Hervé vicomte.

« Puis suivent les noms des confrères :

« *In primis monachi : Hamo, monachus Sancti-Matthæi et ejusdem castelli et confraternitatis prior. Hervæus monachus Sancti-Melanii. Bili monachus Sancti-Jacuti.*

« D'abord les moines : Hamon, moine de Saint-Matthieu, prieur de la Confrérie. Hervé, moine de Saint-Melaine. Bili, moine de Saint-Jacques. (Il s'agit ici de l'ancienne église de Saint-Jacques, au bout de la Halle de Morlaix.)

« *Sacerdotes. Daniel, Halcuin, Yvo...*

« Puis, les prêtres, Daniel, Halcuin, Yves...

« *Laiçi : Hervæus vice-comes, etc.*

« Les laïques : le vicomte Hervé, etc.

« *Mulieres, Adevisia, Orven, etc.*

« Enfin les femmes, Adevisia ou Havoise, Orven, etc.

« Après suivent les conditions de cette société et confrérie, qui sont telles :

« *Horum autem fratrum inter se tales sunt conditiones quatenus dicti monachi et clerici, ipsi et omnes suæ possessiones in tutelâ sunt et defensione Hervœi vice-comitis et aliorum fratrum laïcorum, sub juramento constituti. Ipsi vero Hervœus vice-comes et omnes laïci fratres in ordinibus et beneficiis monachorum et clericorum fratrum recepti sunt, ipsi vero inter se laïci sic in pace permanere affirmaverunt ut nulli alteri foris faciat dolo vel traditione. Cum vero unus de confraternitate illâ mortuus fuerit, illi debent monachi et clerici missam annualem et laïci aliam.*

« Les conditions de cette Confrérie sont ainsi établies : les moines et clercs ainsi que tous leurs biens sont constitués, sous la foi du serment, en la garde et protection du vicomte Hervé et des autres frères laïques. En retour, le vicomte Hervé et tous les frères laïques sont reçus à la participation des biens des moines et clercs et agrégés à leur ordre. De plus, les laïques entr'eux s'engagent à vivre en paix et à ne se chercher chicane, ni par fraude, ni

par trahison. Et lorsqu'un des confrères viendra à mourir, les moines et clercs lui doivent une messe annuelle et les laïques une autre.»

D'après ces statuts sommaires, la Confrérie de la Trinité ne semble avoir été dans son origine qu'une sorte de société de secours mutuels, tant pour les intérêts temporels que pour les intérêts spirituels des confrères. Dans la suite, sans perdre son caractère de confrérie, cette association eut un but plus précis, quant à ses intérêts matériels. Ce fut la protection du commerce du fil et de la toile, qui ne tarda pas à devenir une source de véritable richesse pour la ville de Morlaix.

Dans une supplique au parlement, le prévôt de N.-D. du Mur déclare en effet, en 1680, que ladite Confrérie de la Trinité fut établie par le vicomte de Léon dès 1110, et depuis par les ducs de Bretagne en l'église de Notre-Dame du Mur (en 1295) pour le bien du commerce, « avec pouvoir de nommer tous les ans 3 abbés experts en l'art de texier pour faire les visites des toiles qui se débitent au dit Morlaix. »

Nous dirons un mot plus tard de l'influence de la Confrérie sur le commerce et la prospérité de Morlaix ; pour le moment, nous constaterons simplement son premier établissement dès l'année 1110.

V

*L'acte de fondation et les fondateurs
de la Contrée de la Trinité*

L'acte de fondation appelle quelques explications. Il règne dans ce document un ton de paix et de conciliation qui contraste avec l'esprit belliqueux du commencement du XII^e siècle. Mais, remarquons qu'en cette année 1110, le duc de Bretagne était encore Alain Fergent, prince qui fit définitivement triompher l'autorité ducale, de l'aristocratie féodale. Il s'était croisé en 1096 avec la plupart des jeunes seigneurs bretons, et les historiens de Bretagne constatent que les croisés rapportèrent de leurs pieuses expéditions des idées de charité et de concorde au point que la paix ne fut pas troublée à l'intérieur depuis le retour du Duc (1101) jusqu'à la fin de son règne (1112).

Il est vrai que le pays de Léon ne relevait pas immédiatement du duc de Bretagne. Il avait été constitué en comté indépendant un siècle et demi auparavant, lorsque, sous le règne d'Alain Barbe-Torte qui guerroyait contre les Normands, un guerrier dit Evenle-Grand expulsa ceux-ci de l'évêché de Léon et se proclama par droit de conquête Comte indépendant (1). Toutefois le comte de

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*. A. de la Borderie, page 75 et passim.

Léon reconnaissait la suzeraineté du duc de Bretagne, et à ce moment où Alain Fergent avait triomphé de ses barons il ne pouvait que partager les idées pacifiques de son suzerain.

Morlaix appartenait au comté de Léon. L'histoire de Morlaix nous apprend, en effet, que, par le mariage d'Aliénor, fille d'Hoël II^e du nom, duc de Bretagne, avec un vicomte de Léon en 498, Morlaix et son château furent donnés à ce seigneur pour la dot de la princesse et les seigneurs de Léon en jouirent longtemps (1). De là, le titre de seigneur-propiétaire qui est donné dans l'acte au vicomte de Léon.

L'une des parties contractantes est Raoul évêque de Tréguier, et non l'évêque de Léon, car la ville close de Morlaix, avec le faubourg Saint-Matthieu, a toujours fait partie de l'évêché de Tréguier.

Avec le nom de Raoul, évêque de Tréguier, figure celui de Daniel, abbé de Saint-Matthieu. Il s'agit là de l'abbaye de Saint-Matthieu-Fin-de-Terre, dont les ruines imposantes se voient encore à la pointe Saint-Matthieu, près du Conquet, et font regretter la splendeur du passé.

Ce monastère, fondé vers le milieu du VI^e

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 15.

siècle par saint Tanguy, parvint à une grande puissance et une grande célébrité. Il étendait sa juridiction sur 7 églises paroissiales ; et 9 prieurés, dont celui de Saint-Matthieu de Morlaix, dépendaient de son abbé.

La ville de Saint-Matthieu, aujourd'hui complètement disparue, était à l'époque qui nous occupe une des principales cités du littoral. M. de la Borderie a cité dans son Cours d'histoire de Bretagne un document curieux (1). C'est un manuel ou un itinéraire à l'usage des commerçants arabes et siciliens, rédigé vers 1150 par un géographe arabe, nommé Edrisi, attaché au roi normand de Sicile, Roger II. Ce manuel intitulé : *Délassement de l'homme désireux de connaître à fond les diverses parties du monde*, mentionne en Bretagne douze villes commerçantes et voici ce qu'il dit de Saint-Matthieu : « Sant-Matha (St-Matthieu), port sûr et bien fréquenté dont les habitants sont riches et font beaucoup de commerce. »

On comprend que les commerçants de la ville de Saint-Matthieu aient eu des relations avec le port de Morlaix dès avant cette époque. D'un autre côté, comme le fait remarquer encore M. de la Borderie, par suite des abus contre lesquels le pape saint Grégoire VII eut tant à lutter, on vit partout les

papes, les évêques et les princes favoriser le rétablissement et la fondation des abbayes et confier aux moines l'administration des paroisses. C'est ce qui explique que l'abbaye de Saint-Matthieu, à une époque antérieure à l'an 1100, avait déjà l'administration de la paroisse qui de son nom s'appela Saint-Matthieu de Morlaix, la plus ancienne de la ville.

Que si l'on s'étonne de voir intervenir, dans l'acte de fondation de la Confrérie de la Trinité, des laïques de la ville et même des femmes, il n'y a qu'à se reporter à ce que dit encore M. de la Borderie (1) :

« Quant à l'organisation municipale proprement dite, elle n'existait pas à cette époque ; elle était suppléée par une organisation civile de la paroisse très forte et très développée. Cependant les habitants des villes pouvaient au besoin se réunir, nommer des représentants et plaider même contre leur seigneur. Ainsi, un peu avant 1008, les marchands de Rennes réunis à l'église Saint-Pierre supprimèrent la dime sur les profits de leur commerce, qu'ils ne pouvaient exactement calculer, et la remplacèrent par un impôt sur le vin et l'hydromel qui seraient vendus dans la ville, même dans les quartiers

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, p. 113.

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, p. 115.

dépendant des fiefs du comte, des moines ou des religieuses. De même à Redon, vers 1056, une contestation s'étant élevée entre les habitants et les moines seigneurs de la ville, au sujet de certaines taxes sur les produits de l'industrie et du commerce, les habitants portèrent la cause devant le duc.

» On voit par ces deux exemples que les habitants des villes avaient le moyen de s'entendre, d'agir en commun, et ne subissaient pas passivement la volonté des seigneurs. »

On voit, ajouterons-nous, par l'acte que nous avons étudié, que l'entente et l'union se pouvaient faire après convention préalable entre les seigneurs, le clergé et le peuple.



VI

Age de la Statue de N.-D. du Mur

Nous sommes loin de la Statue de N.-D. du Mur ; revenons à cette image vénérable et concluons. Une confrérie de l'importance de celle de la Trinité à Morlaix avait sa statue. C'est celle que Morlaix vénère encore de nos jours. Cette statue, si elle ne date pas des commencements mêmes de la confrérie au XII^e siècle, de l'aveu de tous ne peut être postérieure au XV^e siècle, mais elle ne serait alors d'après nous que la copie d'une statue plus ancienne. En effet, la statue représente la Sainte-Vierge assise (1) : or, dit M. de Caumont, jusqu'au XIII^e siècle on avait repré-

(1) Dans la brochure de M. Alexandre, page 3, on lit en note :

« Bien longtemps avant l'érection de cette église célèbre, la Sainte-Vierge était honorée à Morlaix, selon quelques auteurs, sous la dénomination celtique de *Itron Varia ar Veur* (Notre-Dame la Grande, la puissante). Mur paraît venir du celtique *mur* pour *meur*, et non, comme semble l'indiquer le nom latinisé, d'un mur quelconque.

(Ogée, T. II, p. 81, au mot mur).

« Chose remarquable, et qui prouve l'antiquité de la dévotion à la Vierge dans notre pays, c'est que le pardon de N.-D. du Mur, comme le pardon de N.-D. de Rumengol et celui de N.-D. de Kernitron, avait lieu le dimanche de la Sainte-Trinité ; or, on sait que la consécration à la Trinité a toujours été faite, par les premiers apôtres de la Bretagne, pour les lieux et l'époque où s'exerçait le culte druidique. »

M. Alexandre fait allusion dans ces lignes à l'antique

senté encore assez souvent la Sainte-Vierge assise, portant l'enfant Jésus sur ses genoux ; on pensait alors que la Mère de Dieu devait recevoir assise les hommages des fidèles et qu'il n'était pas digne d'elle de se tenir debout. A partir du XIV^e siècle, on la figure presque toujours debout, tenant l'enfant Jésus sur le bras (1). Si donc notre Statue est postérieure au XII^e siècle ou au XIII^e siècle, elle ne représente la Sainte-Vierge assise que parce qu'elle remplace la statue primitive, et elle a doublement droit à notre vénération, en raison de sa propre antiquité et des souvenirs plus anciens qu'elle rappelle.

légende de Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, convertissant Morlaix. (Voir Albert Le Grand au *Catalogue des Evêques de Tréguier*). Cette légende n'a rien d'historique.

Le pardon de N.-D. du Mur à la fête de la Trinité s'explique de soi, par la manière dont la Statue est faite, on ne peut par suite en rien conclure pour l'antiquité de la Statue.

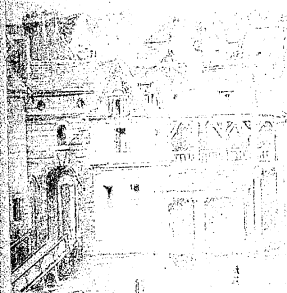
Que la dévotion à la Sainte-Vierge remonte à la prédication du christianisme à Morlaix, c'est évident, mais la statue de la Sainte-Vierge telle qu'elle est, ou une autre du même genre avant elle, remonte-t-elle si haut ? Ce n'est plus aussi évident et forcément on en est réduit aux conjectures.

(1) *Abécédaire d'archéologie*, page 607.

II

LA

COLLÉGIALE



L'édifice est le plus grand
 d'Europe, et le plus ancien
 d'Espagne. Il est le fruit
 du génie et du courage
 de nos ancêtres. Il est
 le monument de leur
 foi et de leur espérance.
 Il est le temple de
 Dieu, et le palais
 de son peuple.

Aperçu historique (1)

Le pape Innocent XI (1676-1689), dans la Bulle par laquelle il reconnaît à N.-D. du Mur le titre de Collégiale, constate, non sans amertume, que les actes primordiaux de la fondation ducale aussi bien que la Bulle pontificale qui l'a confirmée ont péri, soit par suite de l'incendie de la Chambre des comptes de Nantes, soit par suite des incursions des Anglais sur les côtes de Bretagne, et tout spécialement à Morlaix, soit par l'incendie du Bullaire lui-même (Archives du Finistère, G. 185). *Plurimi Britanniae loci ab Anglis miserum in modum saepius fuerunt devastati, ipsaque rationum Camera in urbe Nannetensi ubi et arca actorum ejusdem provinciae fuit combusta ipse Mons Relaxus ab eisdem Anglis plura expertus fuit incendia, in quibus fere omnia loci acta et instrumenta certum fecere naufragium et verisimile est erectionis Bullam quæ nec in Bullario etiam incendiato reperitur periisse in tam communi excidio.*

En revanche, à partir du XVI^e siècle les documents abondent, aux Archives départe-

(1) Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 6^e livraison, 1895, p. 216.

mentales du Finistère, sur cette église dont l'histoire est étroitement liée à celle de la ville de Morlaix.

Comme le déclare Innocent XI dans la Bulle déjà citée, cette église fut fondée par les ducs de Bretagne, dans l'enceinte du château de la ville de Morlaix, pour leur service particulier. *Dicta Ecclesia Dominæ Mariæ de Muro fuit fundata ab antiquis Britanniarum ducibus pro suo domusque sue servitio intra castelli Montis Relaxi muros.*

C'est donc à cette circonstance que cette chapelle doit son nom du Mur, et ce n'est qu'après coup qu'on a pu voir une certaine analogie entre ce mot Mur et le mot breton *Meur* et traduire N.-D. du Mur par Sainte-Marie Majeure, à raison de la prééminence de cette chapelle sur toutes les églises de la ville de Morlaix. Albert Le Grand l'appelle, il est vrai, Notre-Dame-le-Meur, mais outre que le *Meur* peut être pris ici pour le Mur, nous possédons un acte de 200 ans antérieur, qui, comme l'acte pontifical cité plus haut, traduit N.-D. du Mur par *Capella B. M. de Muro*, et cet acte émane de Mgr Jean de Coëtquis, évêque de Tréguier, le 7 mai 1454.

Telle n'était pas l'opinion de M. de Blois, qui écrit (1) : « L'orthographe du mot Mur dans

N.-D. du Mur n'est pas exacte et a induit en erreur un grand nombre de personnes qui ont cru que cette église tirait son nom du mur du château près duquel elle était située et dont elle était la chapelle, et que sa dénomination latine devait être : *Sancta Maria de Muro Castri*. Mais le nom que lui donne le peuple de toute antiquité détruit entièrement cette erreur : il l'appelle en breton *Itron Varia ar Veur*, qu'on peut traduire en latin par *Sancta Maria Major*, et en français par N.-D. la Grande ou Sainte-Marie Majeure. Telle est l'opinion du P. Albert Le Grand, qui avait fait beaucoup de recherches sur les antiquités de Morlaix, et qui écrit toujours Notre-Dame le Meur. Le mot *Meur* au sens de *Grand* est perdu dans notre breton et ne se trouve plus que dans des composés comme *Meurbed*, *Portzmeur*, *Clozmeur*, etc. »

Les documents latins sont en faveur de la première opinion, la seconde est peut-être plus vraie si la statue, comme nous le croyons, est antérieure à la Collégiale. Albert le Grand aura pu recueillir son nom populaire, facilement transformé plus tard, en raison de la situation de l'église (1).

(1) Il y aurait intérêt à cet égard à consulter un savant comme M. Loth, le doyen de la faculté des lettres de Rennes, qui dirait ce qu'il faut penser, au point de vue du breton de l'époque, des appellations *Itron Varia ar Veur* ou *ar Vur*.

(1) *Histoire de Morlaix*, page 254.

Le fondateur de N.-D. du Mur fut Jean II, duc de Bretagne de 1286 à 1305, qui mourut à Lyon écrasé par la chute d'une muraille, le jour même de l'entrée du pape Clément V en cette ville. La fondation fut faite en 1295 pour 8 chapelains auxquels fut assurée une rente de 200 livres monnaie, ou 240 livres tournois, équivalant à cette époque à une somme de 24,000 livres, s'il faut s'en tenir à l'estimation des chanoines du Mur dans un mémoire de 1752.

La pose de la première pierre de la chapelle de N.-D. du Mur se célébra solennellement le jour de l'Assomption, 15 août 1295, comme nous l'apprend Albert Le Grand, en présence de Geffroy Tournemine, évêque de Tréguier, Guillaume de la Roche-Tanguy, évêque de Rennes, Henri (1), évêque de Nantes, Thibaut de Moréac (2), évêque de Dol, et Guillaume de Kersauzon, évêque de Léon.

En même temps, le duc Jean transféra dans cette chapelle la Confrérie de la Trinité pour les fabricants et marchands de toile, déjà établie dans l'église paroissiale de Saint-Matthieu, et dès lors une partie des revenus

(1) Le *Catalogue des Evêques de Nantes*, Tresvaux, page 72, ne lui donne pas d'autre nom.

(2) D'après le *Catalogue des Evêques de Dol*, Tresvaux, page 280, Thibaut de Moréac ne fut sacré qu'en 1301. En 1295, c'est Thibaut de Pouencé qui est évêque de Dol. Mais Albert Le Grand met Thibaut de Moréac à Dol dès 1287.

de cette confrérie, dont nous avons parlé, fut affectée à l'entretien des chapelains et à l'augmentation du service divin dans la chapelle du Mur.

Cet édifice ne fut achevé qu'après plus d'un siècle et demi de travail. Albert Le Grand nous apprend que ce fut frère Even Begaignon, de l'ordre des Frères-Prêcheurs du couvent de Morlaix, devenu en 1360 évêque de Tréguier, qui officia à la position de la première pierre du magnifique portail de l'église collégiale de N.-D. le Meur, où le duc Jean IV, assisté de plusieurs princes, barons et seigneurs, mit la première pierre le jour de l'Assomption Notre-Dame l'an 1366.

Ce ne fut qu'en 1426 que l'on commença la construction de la tour et seulement en 1431 que, sur les instances du duc Jean V, les 8 chapelains furent réunis sous la présidence d'un prévôt pour former un véritable collège, si bien que cette église, qui n'était qu'une simple chapelle, fut érigée dès lors en Sainte-Chapelle et église collégiale. Cette érection en collégiale fut faite par le R. P. abbé de Daoulas, Etienne Petit, qui reçut à cet effet une délégation spéciale d'Eugène IV.

La dédicace de l'église n'eut lieu qu'en 1468 le 25 avril, jour où Mgr Christophe du Châtel, de la maison du Châtel-Trémazan en Léon,

consacra solennellement l'église collégiale de N.-D. du Mur.

L'érection en collégiale de N.-D. du Mur (1431) donna occasion aux chapelains de prétendre à la préséance dans les processions et cérémonies de la ville, préséance qui jusqu'à ce jour paraît avoir appartenu aux religieux de Saint-Dominique. Des contestations s'élevèrent à ce propos entre les Frères-Prêcheurs et les chanoines du Mur et nécessitèrent l'intervention de l'évêque de Tréguier, Jean de Coëtquis, qui, par une ordonnance du 7 mars 1454, concilia les deux parties en prescrivant qu'à la suite de toutes les autres croix des paroisses marcheraient de front les deux croix des Frères-Prêcheurs et des chanoines du Mur, celle-ci à droite, celle-là à gauche.

Mais la Collégiale du Mur ne devait pas tarder à établir sa prépondérance sur toutes les églises de la ville, prépondérance souvent attaquée ou combattue au point qu'en lui contesta le droit au titre de collégiale et à ses membres le droit au titre de chanoines, mais définitivement établie et reconnue par la bulle d'Innocent XI.



II

Le premier fondateur Jean II

Nous avons retracé la fondation de N.-D. du Mur telle qu'elle est rapportée sur d'anciens documents par M. le chanoine Peyron, en mentionnant seulement l'opinion contraire au sujet du vocable de N.-D. du Mur.

Reprenons maintenant quelques détails historiques.

Le premier fondateur est le duc Jean II. Celui-ci, fils de Jean I^{er} dit le Roux, était petit-fils de la princesse Alix, sœur de l'infortuné Arthur de Bretagne, qui, par son mariage avec Pierre de Dreux, avait occasionné l'avènement d'une dynastie ducale d'origine française — résultat particulièrement désagréable à l'Angleterre qui avait tenté tant d'injustes efforts pour faire de la Bretagne une province anglaise. Le règne de Jean II, comme celui de ses successeurs jusqu'à la guerre de Blois et de Montfort, fut une époque de paix pour la Bretagne (1286-1341).

Malheureusement, le titre primitif de la fondation de Notre-Dame du Mur étant perdu, il n'est plus possible de connaître le motif qui déterminait Jean II à élever dans Morlaix une

église à Notre-Dame. La bulle d'Innocent XI dit bien que les ducs élevèrent cette chapelle dans l'enceinte de leur château pour leur service et celui de leur maison, mais la pose si solennelle de la première pierre, le 15 août 1295, en présence de six évêques et d'un grand nombre de seigneurs, mais le transfert immédiat dans la nouvelle église de la Confrérie de la Trinité, ne permettent pas de supposer que le duc voulût simplement s'assurer un service religieux à proximité du château.

Ne voulut-il pas prendre sous sa protection spéciale le commerce de Morlaix, dont la Confrérie de la Trinité était la sauvegarde ? Ce commerce était alors florissant, comme l'établit l'enquête faite par le Roi de France en 1297, lorsqu'il envoya, avec l'assentiment du duc, un commissaire chargé de rechercher les marchands bretons qui avaient des relations commerciales avec l'Angleterre. Morlaix est l'une des dix-huit localités sur lesquelles porte l'enquête (1). Ce commerce, il fallait l'encourager et le protéger. Est-ce qu'alors ne se présenta pas à l'esprit du duc Jean II le souvenir de ce qu'il avait vu en Afrique ? Avec son père, Jean le Roux, il s'était croisé et, sur les plages de Tunis, il

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, page 138.

avait vu mourir saint Louis (1270). Il avait vu de près les horreurs de l'esclavage, mais aussi le dévouement admirable des deux ordres pour la rédemption des captifs : les Trinitaires fondés en 1198 par saint Jean de Matha, et l'ordre de la Merci fondé en 1223 par saint Pierre Nolasque et approuvé par le Saint-Siège en 1230. Nul doute que la charité des religieux ne dût frapper profondément le jeune prince, et ne peut-on croire que, trouvant à Morlaix une dévotion qui s'adressait à la Sainte-Trinité et à la Sainte-Vierge, en faveur du commerce et de la prospérité de la ville, la pieuse pensée lui vint d'élever une belle chapelle pour y placer la Statue qui rappelait à la fois et Notre-Dame de la Merci et l'ordre de la Trinité, afin de mettre, sous la puissante protection de Marie, ceux qui parcourant les mers étaient exposés à tomber entre les mains des Barbares infidèles.

Devant le silence des documents, nous sommes réduits aux conjectures, mais celle-ci nous paraît fondée, car c'est une vieille tradition morlaisienne que la relation intime entre le Mur et les Religieux de la Rédemption. M. Alexandre la constate dans sa brochure imprimée en 1857. Rappelant que deux objets, chers à la piété des Morlaisiens, échappèrent à la Révolution : la statue de Notre-Dame du Mur et le grand Christ qui est

aujourd'hui au bas de l'église de Saint-Matthieu, il écrit : « Ce Christ, appelé communément le grand Christ du Mur, est aujourd'hui dans l'église de Saint-Matthieu. Selon une ancienne tradition populaire, des Religieux de la Miséricorde l'envoyèrent de l'Algérie à l'église du Mur. »

De plus, le premier autel du côté de l'Evangile dans l'église du Mur était l'autel de la Trinité, et nous voyons que cet autel se rapportait directement aux deux ordres institués pour la rédemption des captifs. C'est ce qui ressort de la disposition suivante du testament de messire Marc Le Dizeul, doyen, 19 novembre 1695 : « Souhaite qu'il soit pris sur le plus clair de mes biens 30 livres pour dorer les colonnes et les ornements du retable de l'autel de la Trinité, et qu'au lieu du relief mal fait et pourri, il y soit mis un tableau de l'Enfant-Jésus tenu par une Notre-Dame de la Mercy, autrement nommée de la Trinité, avec un Saint-Esprit au-dessus et la figure du Père Eternel, étendant les bras sur ce tableau, avec quelques têtes d'anges ailés en adoration. »

Et après toutes les charges exécutées, il veut qu'il soit donné du surplus de son bien... un quart à Notre-Dame de la Mercy pour la rédemption des chrétiens (1).

(1) Archives du Finistère, G. 185.

On avouera que la chapelle de la Trinité ou de Notre-Dame de la Mercy est en assez bonne place dans l'église de Notre-Dame du Mur pour qu'on puisse penser que, dès la fondation, le duc de Bretagne avait en vue la Vierge rédemptrice des captifs et protectrice des chrétiens.

Objecterait-on qu'à cette époque les ducs n'avaient tant de souci ni du commerce ni des petits ? Ce serait se méprendre étrangement et mal connaître l'époque, car bien peu d'années après, sous le règne d'Arthur II, fils de Jean II, duc de 1305 à 1312, on voit des assemblées générales des représentants de la nation appelées « Parlement général ou Etats' du Duché », en présence des trois ordres, « présenz les trois Estatz », et on y trouve mentionnés les non-nobles, c'est-à-dire les députés désignés par les habitants des villes, composant le Tiers-Etat (1309) (1).

Le duc Jean II, fondateur de Notre-Dame du Mur, mourut à Lyon. Il avait soumis au Pape la question du *Tierçage* et du *Past nuptial*, c'est-à-dire des droits exagérés qu'il percevait sur les successions mobilières et les mariages, et cette démarche de sa part fut la cause de sa mort (2). Il se rendit, en effet, à

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, page 138.

(2) *Ibid.*, page 137.

Lyon pour le couronnement de Clément V (14 novembre 1305). Après la cérémonie, les plus grands personnages qui y avaient assisté tinrent à tour de rôle la bride du cheval que montait le Pape. Au moment où Clément V, ainsi conduit par Jean II, longeait l'enceinte de la ville, un pan de mur s'écroula sous le poids des spectateurs et blessa le duc, qui mourut quatre jours après (18 novembre 1305).

« Sa mort, dit M. Aymar de Blois, mit un terme à ses dons. Mais les habitants de Morlaix contribuèrent à la continuation des travaux de construction et d'embellissement de Notre-Dame du Mur. »



III

Le duc Jean IV

Après Jean II, nous trouvons dans les fondateurs de Notre-Dame du Mur le duc Jean IV, qui commence le portail, qu'Albert Le Grand appelle magnifique, le jour de l'Assomption de Notre-Dame, l'an 1366.

Frère Even Bégaignon, qui officie, est originaire de Plestin, évêque de Tréguier, et ancien religieux de Saint-Dominique à Morlaix. Ce prélat fut dans la suite promu au cardinalat par le pape Urbain V, qui le fit grand pénitencier. Il mourut à Rome en 1378.

Le duc Jean IV est le fils de Jean de Montfort, le compétiteur de Charles de Blois, et de la comtesse Jeanne de Flandre, « femme au courage d'homme et au cœur de lion ». On peut lire dans *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, résumé du cours de M. de la Borderie à Rennes (1891-92), l'histoire de la guerre de Blois et de Montfort qui désola la Bretagne de 1341 à 1364, Charles de Blois s'appuyant sur la France, Montfort aidé de l'Angleterre, tous deux forts de leur droit qu'ils estimaient incontestable et qui devait leur paraître tel, car, ainsi que le fait observer l'éminent historien, le point de droit était

en quelque sorte insoluble, vu qu'il ne s'était jamais encore présenté en Bretagne. Était-ce Jean de Montfort, troisième fils d'Arthur II, qui devait succéder à son frère aîné Jean III, ou bien Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois et fille de Guy, deuxième fils d'Arthur II, en représentation de son père qui était l'aîné de Jean de Montfort ? Toute la question était là, et il y avait de bons arguments et d'habiles jurisconsultes des deux côtés.

Trois causes principales ont prolongé outre mesure cette terrible guerre qui dura 23 ans et 5 mois, de la mort de Jean III, 30 avril 1341, à la bataille d'Auray, 29 septembre 1364, et ces causes sont : d'abord, l'incertitude du droit, puis l'absence presque constante des chefs des deux partis, enfin les calculs égoïstes du roi d'Angleterre qui, pendant la minorité de son pupille, le jeune Jean de Montfort, qui devint Jean IV, trouva fort politique de faire traîner en longueur les hostilités pour continuer à exploiter la Bretagne. Jean de Montfort fut fait prisonnier en novembre 1341. Sa femme, Jeanne de Flandre, continua la guerre.

En 1344, Jeanne devint folle, mais, en 1345, Montfort, prisonnier, s'échappe de Paris, passe en Angleterre, et revient continuer la guerre en Bretagne. Il meurt à Hennebont,

le 26 septembre 1345, laissant un fils âgé de six ans, et désormais la direction de la guerre est exclusivement au roi d'Angleterre.

A son tour, Charles de Blois est fait prisonnier à la bataille de La Roche-Derrien (20 juin 1347) et transporté en Angleterre, quand l'état de ses blessures le permet, en 1348.

Signalons en passant le fameux combat des Trente, le 26 mars 1351.

Pendant Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, travaillait à ramasser sa rançon (1). Négociant avec le roi d'Angleterre, elle obtient la délivrance de son mari, qui revient en Bretagne laissant en Angleterre ses trois enfants en otage.

Après une série de trêves et d'hostilités, les deux prétendants se trouvent en présence en Bretagne : Charles de Blois, à qui le roi d'Angleterre a imposé une rançon de 700,000 florins, et Jean de Montfort, à ce moment âgé de 23 ans, pupille d'Édouard III. Tous les deux désirent la paix, même dussent-ils se partager la Bretagne, mais Jeanne de Penthièvre ne l'entend pas ainsi. Elle ne veut pas de transaction. Finalement, à la bataille

(1) En 1352, elle tint à Dinan une assemblée des États pour aviser à la délivrance de son mari. 13 bonnes villes y étaient représentées. Morlaix est l'une de ces villes et son député est Even Charuel, l'un des héros du Combat des Trente.

d'Auray, Charles de Blois est tué et Jean de Montfort devient seul duc de Bretagne, sous le nom de Jean IV.

Le jour même, il décide la fondation de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle-lès-Rennes et sa reconnaissance se manifeste par des largesses et fondations aux églises. Morlaix ne fut pas oublié par Jean devenu le Conquérant, le Vaillant, le Triomphant, puisque, dès l'année 1366, il fait bâtir le portail de Notre-Dame du Mur. Il voulait sans doute gagner les bonnes grâces des Morlaisiens qui avaient tenu pour Charles de Blois et montrait dès son triomphe les qualités d'un souverain, ne voyant plus après la paix que des sujets et des enfants.

Il avait, nous disent les historiens, dans une assez large mesure le goût des choses artistiques, ce qui explique que tout se fit fort bien à Morlaix. Heureux si sa politique anglaise ne l'avait jeté dans des intrigues qui le portèrent à trahir son pays et la France, au point, qu'abandonné de tous, il fut contraint de se réfugier à Brest, suivant les uns, à Concarneau suivant d'autres, et de s'embarquer honteusement pour l'Angleterre, 28 avril 1373, chassé par les Bretons, dit un chroniqueur contemporain, « à cause de la séquelle

d'Anglais ou de Saxons qu'il traînait après lui (1). »

Il resta détrôné depuis le 28 avril 1373 jusqu'au 3 août 1379. Peut-être est-ce sa dévotion aux chapelles de Marie qui lui valut un retour triomphal. Charles V, roi de France, au lieu de remplacer Jean IV, félon, par Jeanne de Penthievre ou son fils que la Bretagne eût acclamé, voulut faire tout de suite l'union de la Bretagne à la France. Mais la Bretagne tenait à son indépendance; elle rappela le duc qu'elle avait chassé, en lui demandant seulement de se mettre à sa tête pour qu'elle pût rester elle-même.

Nous ne résistons pas au plaisir de continuer à citer une page de notre histoire bretonne (2) :

Ce débarquement (du duc à Dinard) constitue une des scènes les plus grandioses de notre histoire nationale. Sur les coteaux dominant la rade de Dinard, fourmille une foule compacte en habits de fête; sur la plage se pressent prêtres, bourgeois, chevaliers et seigneurs les plus illustres : Laval, Rohan, Beaumanoir, Montfort, Malestroit, Coëtmen, etc., tous en costume d'apparat. La nef ducale

(1) Nous verrons plus tard combien, avec ses Anglais, il fut cruel pour Morlaix.

(2) *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, page 26. Cours d'histoire de M. de la Borderie. 1892-93.

est saluée d'une immense clameur de bienvenue, et lorsque le prince descendu dans une barque approche du rivage, les barons se jettent à l'eau pour aller à sa rencontre : tout le peuple applaudit, tombe à genoux et pousse joyeusement le vieux cri national : Malo ! Malo ! au riche duc !

Il y eut là une réconciliation spontanée, ou plutôt une explosion de joie et d'émotion universelle, qui fondit ensemble tous les cœurs. Cette journée fut une des plus belles, peut-être la plus belle de notre histoire. Il n'y avait plus dans cette foule de partisans de Blois ou de Montfort, plus de seigneurs ou de bourgeois, d'amis de l'Angleterre ou de la France, mais une nation, un peuple, une race, une Bretagne.

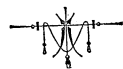
M. de la Villemarqué a recueilli, dans le *Barzaz-Breiz*, un chant populaire intitulé le Cygne, qui consacre le souvenir du retour triomphal du duc Jean IV, et exprime bien le sentiment national de cette époque.

Quelques jours après son débarquement, le duc tenait à Dinan une cour plénière, et là, Jeanne de Penthièvre elle-même, la veuve de Charles de Blois, se présenta devant lui, le salua solennellement du titre de duc de Bretagne, et mit toutes ses ressources à sa disposition.

Qui nous donnera de revoir ces jours d'u-

nion où tout un peuple, non plus seulement de Bretons, mais de Français, dociles à la parole d'un grand pape, retrouvera dans l'oubli de ses vieilles divisions, le secret de sa grandeur et de sa force, et se trouvera prêt à accomplir encore, comme autrefois ses pères, de grandes choses pour Dieu et la Patrie !

Jean IV avait établi l'ordre national de l'Hermine, le plus ancien ordre de chevalerie de la Bretagne, en 1381. Sa devise « A ma vie » nous paraît être la traduction du *Potius mori quàm fœdari*, « Plutôt la mort que le déshonneur ! » Il mourut à Vannes dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1399, après avoir fait épouser à son fils, en 1396, Jeanne de France, fille de Charles VI, encore et toujours malgré l'Angleterre. Destinée curieuse d'un prince breton ami de l'Anglais, qui finit dans l'alliance française.



IV

Le duc Jean V

La construction de la tour du Mur fut commencée en 1426, et la Collégiale instituée en 1431, sous le règne de Jean V, successeur de Jean le Conquérant.

Jean V régna de 1399 à 1442, et son règne peut être appelé le règne de la paix. Toutefois, la guerre maritime se continua contre les Anglais, sous l'habile direction de Jean Bouchart, Jean de Penhoët, Guillaume du Châtel, le maréchal de Rieux, etc.

La conduite peu reconnaissante et odieuse de Jean V vis-à-vis du connétable de Clisson, qui l'avait armé chevalier le jour de son sacre, lui attira de terribles représailles. Il devint en 1420 le prisonnier de Margot de Clisson, la fille du connétable, et ne dut son salut qu'à la vaillance de sa femme, Jeanne de France, digne des deux grandes Jeanne du XIV^e siècle.

Délivré de ses ennemis, Jean V s'empressa d'accomplir religieusement et promptement les nombreux vœux qu'il avait faits pendant sa captivité. Il donna son pesant d'or à N.-D. des Carmes de Nantes. Revêtu de son ar-

mure, il atteignit le poids de 380 marcs 7 onces. A saint Yves il donna son pesant d'argent, qui servit à édifier le tombeau du saint, réédifié de nos jours par Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc. Les sommes payées, au dire de M. de Kerdanet, équivaldraient aujourd'hui à 315,593 livres, pour le poids en or, et, pour le poids en argent, à 20,360 livres.

Jean V fut un grand bâtisseur. Il construisit, entr'autres monuments ou édifices remarquables, l'église du Folgoët, la cathédrale de Nantes, le tombeau de saint Yves, etc. Rien d'étonnant à ce qu'il ait poursuivi l'embellissement de Notre-Dame du Mur. C'était peu d'années après sa délivrance, et ce pouvait être une des manifestations de sa reconnaissance.

Alors il y avait « grand'pitié » au royaume de France. Mais Jeanne d'Arc, la Libératrice, allait paraître. En 1429, elle fait lever le siège d'Orléans et conduit le Dauphin à Reims. Elle meurt martyre à Rouen, l'année même où, à la demande de Jean V, était érigée la collégiale de N.-D. du Mur (31 mai 1431).

Jean V suivait, pendant ce temps, une politique que l'on a traitée d'équivoque et qu'on lui a souvent reprochée : la vérité est, dit M. de la Borderie, qu'il voulait d'abord maintenir la paix en Bretagne, et qu'ayant une sympathie réelle pour la France, il lui donna

rarement le secours ouvert de ses armes dans la crainte d'exposer la Bretagne à une invasion anglaise. Mais il favorisait sous main la formation de bandes et de compagnies bretonnes qui allaient, sous le commandement de ses propres frères, grossir les rangs de l'armée française. Son frère, Arthur de Richemont, plus tard lui aussi duc de Bretagne, était connétable de France. Il fut l'ami de Jeanne d'Arc et compléta l'œuvre de la Libératrice. Nombreux sont les noms bretons liés à l'histoire de Jeanne d'Arc, et Jean V lui-même, au dire de Lobineau, ressentait pour elle une estime pleine de la vénération qu'on a pour les personnes et les choses saintes et surnaturelles. Il députa près d'elle son confesseur et son principal héraut, plus tard il lui offrit une dague d'acier et plusieurs paires de beaux chevaux.

C'est assez montrer que, si la Bretagne n'était pas française au temps de Jeanne d'Arc, elle peut légitimement célébrer aujourd'hui la gloire de la Libératrice ; car, véritablement, elle était avec elle.



V

Les ducs de François I^{er} à François II

Nous passons le règne de François I^{er}, duc de Bretagne (de 1442 à 1450), prince dont le nom est lié tristement et non sans injustice à celui de son frère, l'infortuné Gilles de Bretagne. Il accorda à Morlaix des lettres d'affranchissement, confirmées par Pierre II en 1450. Après lui vient Pierre II, époux de la bienheureuse Françoise d'Amboise (1450-1457), auquel succède son oncle, Arthur III de Bretagne, qui ne règne que 15 mois, après avoir, comme connétable de Richemont, sauvé la France du joug anglais. Puis, c'est François II, dernier duc de Bretagne (1458-88), sous le règne de qui eut lieu la dédicace de Notre-Dame du Mur.

Pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Louis XI, François II dut lutter contre la politique du roi de France. Louis XI n'avait qu'un but : ruiner l'indépendance de la Bretagne, François II n'en eut qu'un non plus : défendre cette même indépendance. Il guerroyait contre la France (la paix ne fut signée, à Ancenis, que le 10 septembre 1468), quand eut lieu la dédicace solennelle de Notre-

Dame du Mur, le 25 avril 1468, par Monseigneur Christophe du Châtel (de la maison de Tremazan en Léon), évêque de Tréguier.

C'était une belle époque pour la Bretagne, car les hostilités que le duc eut à soutenir contre Louis XI eurent la France pour théâtre, et la Bretagne récoltait les bienfaits d'une sage administration. Le commerce florissait et s'étendait au loin, protégé par la flottille qui avait nom : « le Convoi de la Mer » ; l'agriculture était protégée, les institutions municipales développées. La plupart des églises et chapelles bretonnes datent de cette époque et témoignent non-seulement de la piété, mais encore de la richesse et de la prospérité du pays. Le peuple en Bretagne, dit un chroniqueur contemporain, Alain Bouchard, était alors riche et plein de tous biens « et l'on n'eut trouvé si petit village qui ne fust plein de vaisselle d'argent ».

Cela laisse à penser combien brillante dut être, dans la bonne ville de Morlaix, la dédicace de sa belle collégiale.

François II mourut à Couëron sur la Loire, le 9 septembre 1488, brisé par le traité qu'il dut passer après deux ans de guerre malheureuse avec le roi de France.



VI

La bonne duchesse Anne de Bretagne

Après lui vint sa fille Anne de Bretagne, la bonne duchesse, dont M. de la Borderie a dit (1) : Son règne dura trois ans : époque tourmentée, pleine de contrastes, les plus viles passions s'y heurtent aux dévouements héroïques, le sublime au grotesque. Du sein de cette mêlée étrange, une figure émerge pure, douce et gracieuse, noble, grande, immaculée, Anne de Bretagne.

En elle s'incarne la patrie bretonne. Tout enfant qu'elle est (elle était née en 1477), elle aime son peuple, elle a conscience de sa charge, elle connaît son devoir, elle repousse toutes les coteries qui prétendent la diriger, elle pense et elle veut, elle est en un mot digne de régner.

Vient le moment où son mariage avec le roi de France devient de l'intérêt commun de la Bretagne et de la France : de la Bretagne, car il met fin à une lutte inégale qui dure depuis cinq ans, de la France ; car les aides, c'est-à-dire les contributions extraordinaires, nécessitées par cette guerre interminable

(1) *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, page 256. Ce qui précède est extrait du même ouvrage, passim.

s'élevaient déjà à 11,747,000 livres tournois, soit environ 352 millions de francs, valeur actuelle.

Le mariage se fit au château de Langeais, le 6 décembre 1491. Ce fut pour le bonheur de la Bretagne, qui, si elle perdit son existence nationale à l'extérieur, garda toujours à l'intérieur sa liberté politique et son autonomie administrative. Le seul changement réel, c'est qu'elle devint l'alliée inséparable de la France.

Trahie par ceux qui auraient dû être les premiers à la défendre, les hauts barons bretons qu'entraînaient hors du devoir l'ambition et l'amour du gain, Anne fut toujours sûre de la fidélité de la petite noblesse, de la bourgeoisie des villes et du peuple. C'est pour son peuple, qu'après avoir lutté jusqu'à la dernière espérance, elle consentit à devenir reine de France, se sacrifiant au salut de tous.

Elle épousa successivement Charles VIII, le 6 décembre 1491, et Louis XII, le 8 janvier 1499. Elle était donc pour la 2^e fois reine de France quand, en 1504, par acte du 3 octobre, ratifiant ce qu'avaient fait les ducs de Bretagne ses prédécesseurs, elle confirma en l'augmentant la fondation de Notre-Dame du Mur, à laquelle elle ajouta deux enfants de chœur.

VII

L'église de N.-D. du Mur. Description

Il est temps pour nous, laissant là les digressions historiques, de donner la description de l'illustre Collégiale Morlaisienne.

Nous l'empruntons à l'histoire de Morlaix (1).

L'église de N.-D. du Mur était un bel édifice d'un aspect imposant, quoiqu'il fut irrégulier à raison de la forme du rocher sur lequel il était construit, mais l'architecte avait su remédier, dans l'intérieur, à ce défaut de régularité par une savante disposition de la nef et des chapelles latérales. Elle était riche et décorée avec goût. Il y avait à l'intérieur de très belles galeries qui faisaient le tour du monument, et qui étaient à doubles ouvertures, celles de gauche n'avaient qu'un étage et celles de droite en avaient deux.

On montait à l'église par un escalier de près de six mètres d'ouverture, dont les marches, au nombre de trente-deux, étaient en belle taille et à moulures ; à la gauche, était

(1) *Histoire de Morlaix*, page 274 et suiv.

un très beau garde-corps à jour d'une très remarquable exécution et dont les pierres étaient scellées par des crampons en fer plombé. Sur le rebord de la balustrade, on lisait : DVPLANTY, procureur noble (1).

Arrivé sur la plate-forme où était la base de la tour, on se trouvait en face du portail, et on pouvait admirer le clocher dont la tour jusqu'en haut était percée à jour de diverses formes et ornée de tourelles saillantes ; la flèche qui s'élevait au-dessus, dominait la ville, en faisait le plus bel ornement et la couronnait d'une manière agréable.

Le portail était divisé en deux baies, dont les archivoltes étaient ornées de crochets et de pinacles ; au haut des baies était une grotte vitrée où était posée une statue de la Sainte-Vierge. Dans une niche, à droite, on voyait saint Luc, et, dans une autre à gauche, saint Jean l'Évangéliste. Sous la statue de la Vierge, et à l'extrémité du meneau cannelé qui séparait les deux baies, se trouvait un modillon, formé de trois têtes en pierres colorées, bien exécutées, ayant des jugulaires. Le peuple croyait qu'elles représentaient les trois frères qui avaient eu l'entreprise du portail et de la tour. A hauteur d'homme était une croix en pierre faisant corps avec le

(1) J'ai en vain cherché ailleurs ce nom de Duplanty, à l'aide duquel on aurait la date du garde-corps.

meneau. Les fidèles la baisaient avant d'entrer dans l'église. Aux deux côtés du porche, étaient placés des bancs en pierre fixés à la muraille.

En entrant dans le portail, pavé en pierres de Locquirec, on avait immédiatement à droite la porte de la tour, et, après avoir monté une vingtaine de marches, on entrait, à gauche, dans les petites galeries en trèfle ; il y avait à chaque extrémité et au milieu un clocheton avec pinacles ayant la forme d'une chapelle. Cette galerie donnait sur la rue du Mur.

En sortant de la galerie, on n'avait qu'à monter quelques marches et l'on se trouvait dans une autre galerie couverte, donnant entre Saint-Martin et la Roche ; au-dessus était placé un des cadrans de l'horloge. En quittant cette galerie, à gauche, on rencontrait dans l'épaisseur de la tour un passage par où on allait régler le cadran. De là, en montant, on arrivait dans la chambre de la sonnerie. Si on montait encore quelques marches, on entrait dans la chambre des cloches où était celle qui avait été donnée par les tisserands. Sur la même ligne, du côté de la rue, était la cloche de la Vierge, moins grosse que la première ; derrière, du côté de Saint-Martin, celle de la Trinité ; et, à côté, près de la porte, celle du Salut.

En quittant cette chambre, on montait les dernières marches de la tour, et l'on se trouvait dans les hautes galeries ; la sortie de ces marches était couverte d'une tourelle comme celle des galeries de Saint-Melaine.

De cette plate-forme s'élançait dans les airs la belle flèche octogone et percée de rosaces, de mouchetures d'hermine, avec cordeaux à chaque angle ; les extrémités des galeries étaient flanquées de quatre clochetons, ornés de crochets et de pinacles, d'un travail admirable. L'intérieur de la flèche renfermait un dôme énorme en plomb, sur lequel on lisait des milliers de noms. A gauche, du côté de Saint-Martin, huit cloches moyennes sonnaient les carillons pour le quart, la demie, les trois quarts et l'heure. Anciennement, ce carillon faisait entendre l'air de l'*Ave Maris Stella*. A quatre mètres du dôme, une poutre traversant horizontalement le clocher, servait à attacher la grosse cloche des heures — *la Campana* — au moyen de cercles et de goujons en fer très forts ; elle ne pouvait se sonner à la volée. Une masse en fer soutenue par une chaîne frappait les heures sur l'extrémité de ce timbre. A l'intérieur, un lourd battant, mis en mouvement à l'aide d'une corde descendant dans le portail, servait à sonner l'agonie, pour les fidèles à l'article de la mort. On s'en servait aussi pour

le tocsin, pour les assemblées primaires, pour celles du corps de ville et pour la distribution des lettres à la poste. Dès que le courrier était arrivé, le facteur appelait les habitants, lisait à haute voix les noms qui étaient inscrits sur l'adresse et remettait les lettres aux personnes qui les réclamaient. Ce temps devait être l'âge d'or des facteurs. A chaque pan extérieur de la tour régnaient de petits clochetons en saillie.

La tour carrée avait trente-neuf mètres, la flèche, y comprenant la croix, en avait quarante-six, ce qui faisait en tout quatre-vingt-cinq mètres d'élévation au-dessus du sol. Suivant une tradition orale, la tour aérienne de la collégiale servait d'amers aux navigateurs entrant dans le port de Morlaix, et d'aussi loin que les navires l'apercevaient de la haute mer, ils la saluaient avec respect et mettaient le cap sur le havre du Dourduff (1).

En quittant la plate-forme et lorsqu'on était descendu à la galerie de l'horloge, on entrait dans le canal de plomb, autre galerie regardant la grande place. A la suite, en tournant à gauche, la galerie se continuait, et, si l'on tournait encore à gauche, on entrait dans la belle galerie double qui régnait du bas de la nef jusqu'au haut de l'église du côté

(1) L'*Histoire de Morlaix*, porte cette note : Le Morvan, esquisse monographique de la Collégiale du Mur.

de l'Épître. Le bas de cette galerie était d'une exécution semblable à celle que l'on voit encore au-dessus des deux fontaines des Carmélites. Les ouvertures au-dessus étaient en arceaux et d'un travail exquis.

Lorsqu'on était rendu à l'extrémité, on entra à gauche, dans une galerie extérieure donnant sur la rue du Mur ; puis, si on tournait encore à gauche, on se trouvait dans une autre galerie du même côté et au-dessus du haut palier du grand escalier ; une fois au bout, quelques marches conduisaient à une tourelle dominant la toiture et l'entrée du chœur et renfermant la cloche de *Guillaouic*, que l'on sonnait pour les messes basses.

Jamais, dit la tradition, nulle cloche n'avait fait entendre des sons aussi clairs, aussi argentins ; elle était faite, affirment les bons gens, de matière d'argent et de pièces de six liards. Il est certain qu'on l'entendait à une distance de plusieurs lieues.

Lorsque les cloches furent descendues pour aller à la fonte, Queinnec, habile charpentier, fut chargé de cette opération, qui réussit parfaitement. La population entière vint tristement prendre congé de ses cloches, qui furent embarquées. Toute la population demanda qu'on laissât *Guillaouic*, et la municipalité alla la réclamer à bord. Mais le chargement était fait et la fatalité voulut qu'elle

fût à fond de cale, sous les autres. Le capitaine reçut l'ordre de la retourner après son déchargement à Rouen. Le gouvernement rendit en effet une cloche, mais ce n'était plus la même, et *Guillaouic* fut perdue pour Morlaix.

En quittant les deux galeries que nous venons de décrire, on montait quelques marches, et l'on se trouvait dans une autre donnant sur la venelle du Château. En tournant à droite, on entra dans une autre galerie d'où l'on découvrait le château et le vallon de l'hôpital.

Comme il n'y avait aucune issue à droite, on était obligé de revenir sur ses pas et l'on pénétrait dans la grande galerie intérieure, d'où l'on descendait dans la belle galerie en marbre noir qui était au-dessus du grand-autel ; de cette dernière on arrivait dans une galerie en bois au-dessus de l'autel du Sacré-Cœur. La galerie qui est au-dessus du maître-autel de Saint-Jean-du-Doigt, rappelle mais faiblement celle du grand-autel du Mur.

Au-dessous régnait un passage souterrain, qui fut comblé par les ossements des prêtres et par ceux du reliquaire lorsque l'église fut réparée en 1785. On remontait, et parcourant la première grande galerie extérieure, laissant derrière soi le canal en plomb, on arrivait dans une autre galerie au-dessus de la

grande croisée du bas de l'église, en face de Saint-Martin. On descendait ensuite dans une belle galerie intérieure qui s'étendait jusqu'à l'entrée du chœur. En sortant de celle-ci, on montait dans une autre semblable au-dessus. On descendait enfin un certain nombre de marches, on entra dans la tribune des orgues et, de là, après avoir franchi encore quelques marches, on se trouvait au bas de l'église près de la porte de l'œuvre (1).

Cette description que nous venons de donner, ne brille pas par la clarté. Elle a le mérite d'être la déposition d'un ancien témoin oculaire qui parle de mémoire, croyons-nous ; à ce titre elle est intéressante et avec de la bonne volonté on peut s'y retrouver. Un plan dressé par un architecte sur ces données aiderait cependant beaucoup à parcourir ce dédale de galeries et d'escaliers.

L'intérieur de l'église n'était pas moins remarquable. Le chœur était rempli de figures représentant des personnages historiques, des animaux fantastiques et des figures grotesques ; l'autel, qui était orné de six candélabres en argent, était soutenu par des

(1) *L'Histoire de Morlaix* porte en note : A. Lédan, père. De la tour du Mur, de ses galeries extérieures et intérieures, passim.

colonnettes de marbre noir et rose, d'un beau travail ; il y avait trois lampes d'argent massif, dont la plus grande brûlait sans cesse. C'était, avec un calice en vermeil, un souvenir de la reine Anne.

Les vitraux étaient remplis de sujets religieux ou historiques et représentaient les armes de France, celles de Bretagne, puis celles des familles des donateurs et des prééminenciers.

On y voyait encore, outre un beau christ et deux statues de saint Marc et de saint Louis, une magnifique statue de la Sainte-Vierge encore existante (c'est celle que nous avons décrite au commencement de ce travail). La niche qui contenait cette statue était environnée d'ex-voto curieux, représentant : l'un, un sacristain du Mur, tombant du haut du clocher, sur le rebord de la rivière sans se blesser ; l'autre, un navire battu par les flots et poussé sur les noirs rochers où il allait sombrer, lorsque N.-D. du Mur, apparaissant au-dessus de la mer, portait secours aux matelots et les sauvait du naufrage ; ailleurs on voyait un fils mourant présenté à la mère du Sauveur par une mère en larmes qui obtenait la guérison de son enfant. Il y avait aussi de petits bâtiments en miniature suspendus aux voûtes : c'étaient des dons faits à N.-D. du Mur par des marins au re-

tour d'un long voyage, en reconnaissance d'une heureuse traversée.

La Société Archéologique du Finistère a publié dans son bulletin (4^e livraison 1894) un procès-verbal des prééminences « de l'église collégiale de Nostre-Dame du Mur en 1679 », qui permet de se rendre compte de l'intérieur de l'église.

A la maîtresse vitre du grand autel, il y avait, dans les trois premières roses, les armes de Bretagne surmontées d'une couronne ducale, et, au milieu de la vitre, saint François et à ses pieds un priant dans l'habit duquel sont les armes des Levier, « escartelé portant au milieu en plain d'argent à la face d'azur surmonté d'un pigeon de mesme à trois treffles de mesme deux et un qui sont les armes des Levier. Et au premier quartier, d'azur au seign d'argent, au second, d'argent, tout rompu, au troisieme ondé d'or et d'azur au cheff de gueulle, à la pomme de pin d'or, au quastriesme d'argent à trois coquilles de gueulles ».

Au haut du retable en marbre étaient les armes royales du côté de l'Évangile et celles de Bretagne du côté de l'Épître.

Des chapelles et des autels ornaient les bas-côtés.

C'étaient, du côté de l'Évangile :

L'autel de la Sainte-Trinité ;

Puis, ceux : de N.-D. de Pitié ;
de « Monsieur saint Julien » ;
et du Saint Esprit.

Celui-ci est dit le dernier de ce côté « et descendant vers le bas de l'église proche la porte de la sacristie. »

Au bas de l'église se trouvaient :

L'autel de l'Immaculée-Conception ;
et l'autel de saint André et des Saints
Cosme et Damien.

Entre ces deux derniers, dans une niche élégante, on voyait la statue de saint Jacques.

Du côté de l'Épître :

Chapelle dédiée à saint Pierre ;
Chapelle dédiée à N.-D. de Lorette ;
Chapelle dédiée à saint Eloy.

Ces trois chapelles sont dites : « Closes de ballustre » ; plus bas est une chapelle dédiée à « Madame sainte Anne ».

A gauche de l'autel Saint-Pierre, il y avait des chapelles « et autelz qui sont posés contre les piliers de la dicte esglise » :

Autel de N.-D. de Délivrance ;
Autel de saint Yves ;
Autel de saint Jean-Baptiste.

Outre la maîtresse vitre, sous laquelle étaient 18 écussons, il y avait : du côté de l'Évangile, 7 fenêtres ou lucarnes, comprenant 17 écussons ; au bas de l'église, une grande vitre et rose avec 8 écussons ; et, du

côté de l'Épître, 7 vitres dont l'une en rose au-dessus des orgues, avec 36 écussons. A la sacristie aussi, une fenêtre avec 2 écussons. En tout, 17 fenêtres avec 81 armoiries.

Ajoutez aux autels, aux arcades, aux bancs, aux tombes, 72 écussons et même davantage, et vous avez un total d'au moins 153 écussons racontant l'histoire du passé et disant la foi de la noblesse de Morlaix et des environs, de la bourgeoisie et des corporations.

Le procès-verbal que nous avons cité donne les noms suivants des familles ainsi représentées :

Levier, Borgne, Pinart, de Lézardant, Barach - Rosambaon, Duboys - Bonnemetz, La Bouessière-Plourin, Kergroas, Cam, Kervézec de Kergroas, Guillouzou, Dionguel, Laurus Le Dionguel, Arnauld Derbaud, Nobletz, Kerret, Coetlosquet, Duval-Kerret, Coatanscoure, Kergadiou - Kernéguez, Calloët, de Troportz - Le Borgne, de Roc'hglas Geffroy, de Runescop, de Rostiviec, de la Gaudinaye, de Penhoat, de Coatanfaou, du Cosquer Leveyer, de Kerbrunot, de Villeblanche-Calloet, de Kerdanet-Nouel, du Merdy-Guillemot, de Villeneuffve Le Grand, de la Bouessière-Kersulguen, de Keranmoal-Salaün, de Kergadiou Le Cun, de Crémeur, de Lanneuguy de Crémeur, Le Grand de Rochambleiz, Talouarn, Gac, Keringant, du Boudon-Tour-

nemouche, du Runiou, de Boissauveur de Kererault, de Kerochie-Christien, de Mesambès, de Botmeur, de Lesquiffiou Le Borgne, Les Balavennes, de Penanvern Le Marant, de Penanvern Jégou, M^{me} de Locrist, Ponsal-Quintin, de Latour Portevaux, de Coethir-Quéré, de Toulcoët, Croisier de Beauregard, Musnier, de Guicaznou, de Lezersaut-Duparc, de Keranroux, Lanharan-Le Borgne-Runiou, Oriot, de la Fontaine Motelay, de Kersauson.

Il serait facile, au moyen des armoiries, de nommer bien d'autres familles.

Dans la description de l'église extraite de *l'Histoire de Morlaix*, il est question de l'autel du Sacré-Cœur au-dessus duquel était une galerie en bois. Cet autel n'existait pas en 1679. Il dut être érigé (ou sa destination primitive dut être changée) sous l'épiscopat de Monseigneur Jean-Marc de Royère, évêque de Tréguier de 1767 à 1773. Celui-ci avait établi la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans son diocèse et institué une confrérie sous ce nom dans sa cathédrale. Il publia, le 26 avril 1768, un très bon mandement sur cette dévotion. L'autel du Sacré-Cœur était, d'après la description, non loin du grand-autel, peut-être en place de celui de Saint-Julien, qui n'est pas nommé par *l'Histoire de Morlaix*.

De ce qui précède, il résulte que l'église de N.-D. du Mur était un monument vraiment

remarquable, construit dans le style des grandes églises gothiques, des cathédrales et des principales basiliques de la province, digne des ducs qui l'avaient fondée et de la ville de Morlaix qui la considérait comme sa sauvegarde et sa gloire.

Rien n'était gracieux, ajoutent les auteurs, comme l'effet que produisait cette église lorsqu'on la voyait du port. Son architecture était si remarquable, dit Guibert, qu'il ne fut plus permis de parler des merveilles de la province armoricaine sans citer le portail de N.-D. du Mur et sans parler de sa flèche élevée à une hauteur prodigieuse et tailladée à jour comme celle du Creisker de Saint-Pol-de-Léon.



VIII

La Collégiale. — Ses revenus

L'église de N.-D. du Mur était une collégiale, c'est-à-dire qu'elle était desservie par un clergé qui formait un chapitre. Les prêtres au service de N.-D. du Mur étaient des chanoines. Il en est qui attribuent l'origine des collégiales au désir qu'éprouvèrent les villes privées de cathédrale, d'avoir des offices solennels comme ceux qui s'accomplissent dans une cathédrale, l'évêque présidant, entouré de son chapitre ou de ses chanoines. Comme on ne pouvait avoir l'évêque partout, on voulut du moins avoir la pompe des offices et l'on fonda des collèges ou réunions de prêtres destinés à desservir des églises plus grandioses, auxquelles, du collège qui les desservait, on donna le nom de collégiales.

Morlaix possédant, grâce à la générosité de ses habitants et des ducs de Bretagne, une basilique en l'honneur de la Sainte-Vierge, ne tarda pas à posséder aussi sa collégiale.

Il n'y en avait que deux dans le diocèse de Tréguier, avant la Révolution : N.-D. du Mur, à Morlaix, et Tonquédec, dans la paroisse de ce nom. Le diocèse de Léon en

avait trois : N.-D. du Folgoët, Lesveven et Kersaint-Trémazan ; le diocèse de Quimper aussi trois : Rostrenen, Carhaix et Pont-Croix. Toutes ont été supprimées à la Révolution et la plupart sont devenues des paroisses.

Notre-Dame du Mur ne fut pas collégiale dès sa fondation. Il paraît qu'elle fut simple chapelle, desservie par 8 chapelains auxquels fut assigné un traitement de 240 livres tournois. D'après la bulle d'Innocent XI que nous avons déjà plusieurs fois citée, c'est en 1431, sur les instances de Jean V, que les chapelains furent réunis sous la présidence d'un prévôt pour former un véritable collège, « si bien que cette église qui n'était qu'une simple chapelle, fut érigée dès lors en sainte-chapelle et église collégiale. » Nous avons dit que cette érection en collégiale fut faite par le R. P. abbé de Daoulas, Etienne Petit, qui reçut à cet effet une délégation spéciale d'Eugène IV.

Le chapitre fut originairement composé d'un prévôt, premier et seul dignitaire, de huit chanoines, d'un diacre et d'un sous-diacre d'office, de deux suppôts ou chantres, d'un maître de psalette, de deux enfants de chœur, d'un organiste, d'un bedeau et d'autres officiers pour aider au service divin.

La reine Anne, en confirmant et ratifiant la

fondation en 1504, y ajouta deux enfants de chœur.

Le duc fondateur avait assigné pour desservir cette fondation, une somme de 200 livres monnaie ou 240 livres tournois sur son domaine de Morlaix, en attendant de faire autre fondation meilleure ou plus commode. Elle devait être prise moitié sur les impôts ou billots et moitié sur les ports et havres et faisait alors la moitié de ces deux fermes. Cette somme, qui paraît modique, était alors fort considérable, le quartier de froment ne valant à cette époque que 5 à 6 sols comme le font remarquer les chanoines en 1624, tandis qu'au moment où ils se plaignent, il vaut, par commune année, 4 livres 10 sols, et le plus souvent 2 écus.

La fondation était mal faite, parce qu'elle spécifiait un paiement en argent, et que l'argent diminue de valeur ; d'autres fondations n'avaient pas cet inconvénient, parce qu'elles spécifiaient ou un paiement en nature ou la somme suffisante pour acheter toujours la même quantité de grains.

Les chanoines appauvris le font remarquer tristement (1624). « Lors de la fondation, plusieurs autres chapelles collégiales avaient été fondées en cette province, l'entretien desquelles avait été ordonné par grains, qui pour lors n'excédaient en valeur ladite

somme de 240 livres, parce que le quartier de froment ne pouvait valoir en ce temps-là que 5 à 6 sols monnaie, et à présent il vaut par commune année 4 livres 10 sols et le plus souvent 2 escus. Aussi les chapelains des autres collèges ont suffisamment de quoy se nourrir et entretenir, ce que ne peuvent avoir les dits provost, chapelains et enfants de N.-D. du Mur qui n'ont le fond de leur entretènement qu'en argent, qui depuis a diminué de la valeur dans la proportion d'un à seize. »

Le duc François I^{er}, en 1443, avait simplement confirmé la fondation première : « 100 livres sur les deniers de la revenue de notre port et havre de Morlaix, et les autres 100 livres sur l'impôt du vin vendu en détail en nostre dite ville et châtellenie. »

La somme est si notoirement insuffisante que, dans les anciens comptes de 1500 à 1526, on trouve, dans la décharge, des paiements faits pour frais des chapelains commis à faire des quêtes dans les évêchés de Tréguier, Léon et Cornouaille, les chapelains ne pouvant plus subsister de la fondation.

La détresse, de ce chef, alla toujours en augmentant et, dans le mémoire précité de 1624, les chanoines font observer que « de la dite somme de 240 livres, il ne revient à chacun des dicts provost et chapelains que 23 livres sur

lesquelles ils faut qu'ils entretiennent quatre enfants de chœur, outre qu'ils sont tenus de célébrer chacun en son rang une grand'messe par chacun jour. »

Par ces raisons, ils supplient « les sieurs habitants de délibérer et de présenter requête au Roi qu'il plaise à Sa Majesté augmenter la dite fondation de somme suffisante. »

Le corps de ville nomma et entretint à ses frais un député à la cour pour suivre et terminer cette affaire.

Elle fut reprise et suivie en 1648-52-53 et 54. Enfin, en 1656, le prévôt obtint du roi le quart des deniers d'octroi.

Mais les habitants réclamèrent et la situation devint de plus en plus difficile. « L'église, dit le doyen Le Dizeul, est sans culte, sans service divin et sans office, enfin elle est sans honneur, sans âme et sans vie » (1). L'office canonical ne s'y récitait plus ; depuis longtemps elle était desservie par des chanoines qui n'étaient plus que de simples habitués de paroisse, réduits à 4 ou 5 tout au plus, au lieu d'être servie par des ecclésiastiques d'honneur et de mérite et par des chanoines bien réglés et bien entretenus.

En 1663, la reine mère écrit aux habitants de Morlaix pour les exhorter à rétablir un

(1) *Histoire de Morlaix*, page 257.

service divin convenable dans l'église Notre-Dame.

Enfin, en 1671, la communauté de ville agréa la requête du chapitre, et prend une délibération qui porte que Sa Majesté sera suppliée d'accorder aux chanoines et sup pôts du Mur 2,400 livres par an sur l'octroi du vin, cidre et autres breuvages, et 200 livres pour être employées à l'entretien et réparation de la dite église.

Cette délibération n'eut son plein effet qu'en 1687, quand les dettes de la ville furent payées. Toutefois, en 1677, le duc de Chaulnes, gouverneur, fit payer 1,200 livres.

A partir de 1687, la somme de 2,400 livres a toujours été régulièrement payée, mais la valeur de l'argent changeant toujours, comme aussi le prix des denrées, il est arrivé que, sans rien perdre de leur revenu, les chanoines sont réellement devenus plus pauvres.

C'est ce qui explique le mémoire de 1752, que nous allons citer parce qu'il résume toute la question.

1752. *Mémoire concernant l'état actuel de l'église royale et collégiale de N.-D. du Mur à Morlaix* (1).

Jean II, duc de Bretagne, fonda en l'année 1295, dans l'enceinte de son château de Mor-

laix, l'église et chapitre du mur qui fut composé d'un premier dignitaire nommé prévost, de 8 chanoines, d'un diacre et sous-diacre d'office, d'un sacriste, de 2 sup pôts ou chantres, d'un maître de psalette et de 4 enfants de chœur, d'un organiste, d'un bedeau et autres officiers pour y célébrer le service divin comme es autres églises cathédrales et collégiales du pays et duché de Bretagne. Ce sont les termes de l'acte de fondation (1). Il leur est assigné pour leur subsistance 240 livres, payables sur le domaine de la ville de Morlaix.

Cette somme, qui suffit à peine aujourd'hui pour payer les gages d'un sup pôts au bas chœur, faisait subsister honorablement au temps de la fondation tous les membres qui composaient le chapitre ou qui en dépendaient. L'intention du fondateur était que le service divin fût célébré dans cette église comme es églises cathédrales, ce qui fait présumer que la prévosté fut rentée comme les premières dignités des cathédrales, et les canonicats à proportion.

D'ailleurs, il est certain que la somme de 240 livres au temps de la fondation était très considérable ; la preuve s'en tire de la valeur qu'avaient alors les espèces, car on estimait,

(1) Archives du Finistère, G. L. 86.

(1) On voit ici que les chanoines confondent la fondation première par Jean II et l'érection en collégiale par Jean V.

dans ce temps, que la pension et entretien d'un homme était d'environ 100 sols tournois, et, dans cette supposition qui est démontrée vraie par l'histoire des temps dont il s'agit, la somme de 240 livres en 1295 est égale à celle de 24,000 livres en 1752, en estimant aujourd'hui la pension et entretien d'un homme 500 livres. Ceci est encore mieux prouvé par l'exemple de l'église du Folgoët fondée par le même duc, Jean II (1). Elle ne fut composée que d'un doyen et 3 chanoines, et il lui fut assigné 80 livres, dont l'assiette fut faite sur des biens de campagne et vaut aujourd'hui 8,000 livres de rente, ce qui prouve que si, la fondation de l'église du Mur avait été faite de la même manière, elle monterait aujourd'hui à 24,000 livres.

L'augmentation de 2,400 livres pour le chapitre et de 200 livres pour l'église accordée par le Roy Louis XIV est si éloignée de pouvoir suffire au plus simple nécessaire des 21 personnes établies par l'acte de fondation et à l'entretien de l'église, qui est un des plus anciens monuments et des plus beaux édifices de la province, qu'il tombera en ruines faute de réparations.

Le prévost, qui est la première dignité à la nomination du Roy et le premier bénéfice

d'une des plus considérables villes de Bretagne, n'a que 450 livres de revenu, assistances comprises, et les seules dépenses extraordinaires auxquelles la bienséance l'oblige dans cette place absorbent au-delà du revenu du bénéfice.

Les recteurs de Saint-Mathieu, Saint-Melaine et Saint-Martin retirent au moins chacun 1,500 livres de leur paroisse; le prévost du chapitre, qui est en possession de les précéder partout, n'a cependant que le tiers de leur revenu et les chanoines n'en ont que le quart. Ces considérations firent tolérer dans les trois derniers siècles la jouissance d'autres bénéfices incompatibles avec la prévosté.

— Nous verrons quels furent ces bénéfices adjoints à la prévosté du Mur par dispense canonique, eu égard à la modicité du revenu, quand nous donnerons la liste des prévosts du Mur.

Le mémoire continue: Cette longue suite de prévosts du Mur, qui ont possédé en même temps d'autres bénéfices incompatibles, prouve l'impossibilité d'occuper décemment cette place sans d'autres biens d'Eglise ou de patrimoine.

Les revenus des canonicats sont également insuffisants. — En voici un bref état :

(1) Nouvel exemple de la confusion faite par les chanoines entre la fondation de Jean II et celle de Jean V.

Don des ducs de Bretagne, lors de la
fondation..... 240 l.

Don du Roy Louis XIV, du quart
des deniers d'octroi de Morlaix ... 2.400

Don du même, de 2 sols par
pièce de toile vendue à Morlaix, le
10 octobre 1656, mais supprimé
pour ne pas gêner la liberté du
commerce. (Cet article aurait suffi
pour rétablir la fondation s'il
avait subsisté)..... ..

Le fond de divers particuliers,
800 livres argent et 50 quartiers
de froment évalués 6 livres le
quartier année commune, le tout.. 1.100

Fondation de la messe de 5 heu-
res, spécialement donnée au sa-
cristain qui la dessert..... 270

TOTAL 4.010 l.

Charges sur le revenu du Chapitre

A M. le Prévost pour préciput à
raison de sa dignité..... 150 l.

Pour décimes et subventions.... 341

Pour gages de deux chantres ou
suppôts 300

Pour le diacre et sous-diacre d'of-
fice, qui ne sont tenus au chœur que
pour les grand'messes..... 200

Pour l'instruction des enfants de
chœur, qui sont nourris chez leurs
parents, l'église n'étant pas en état
de remplir à cet égard les inten-
tions des fondateurs..... 36

Pour réparations..... 100

Pour partie des gages du bedeau,
la fabrique donnant le reste..... 30

Pour le sacristain chargé de la
messe de cinq heures..... 270

TOTAL 1.427 l.

1.427 livres déduites du total, reste
2,583 livres qui donne à la prévôté,
y compris le préciput de 150 livres, 436 l.
A chacune des autres prébendes. 285

Revenus de la Fabrique

Don de Louis XIV..... 200 l.

Fondations de divers particu-
liers 650

TOTAL 850 l.

Charges

A l'organiste..... 200 l.

Au sacristain..... 120

Au bedeau..... 75

Pour l'huile des lampes et de
l'horloge 36

Pour la cire	300
En réparations pour les biens de la Fabrique	40
TOTAL	771 l.

Il ne reste à la Fabrique que 79 livres pour réparations et entretien de l'église, qui manque actuellement d'ornements, dont le pavé rompu a besoin d'être renouvelé et dont plusieurs vitres menacent ruine.

C'est cette nécessité extrême qui encourage le chapitre de Morlaix à représenter au Roy l'indigence où il est et celle d'une église où les paroisses même d'un autre diocèse (Saint-Martin, évêché de Léon) s'assemblent pour les cérémonies publiques et où l'on prêche exclusivement le sermon de la dominicale pendant toute l'année.

Cette église est, d'ailleurs, considérable par ses édifices. Elle a une tour à laquelle peu de morceaux d'architecture peuvent être comparés dans le royaume. Feu M. de Kerver, évêque de Tréguier, s'employa, en 1738, pour obtenir un secours du Roy plus considérable que celui de 2,400 livres. Il était sur le point de l'obtenir, lorsque son retour de Paris et la mort de M. de Calloët, prévost, en empêchèrent le succès.

Messieurs de la Communauté de Morlaix, chargés en partie de l'administration du tem-

porel de cette église, ont travaillé depuis 200 ans avec plus de zèle que de succès à procurer son rétablissement.

(Suit une demande de secours au Roy pour prévenir la ruine entière de l'église).

LE FRANC DES FONTAINES, prévost, vicairé général de Tréguier.

JOUY, doyen.

DU RECHOU,

MOISANT DE KERONNIU,

DE KERVER,

S. J. JOUAULT DES PRÉAUX,

} chanoines.

Nous avons tenu à citer cette pièce en entier. Elle montre combien sont loin de la vérité ceux qui attribuent au clergé d'avant la Révolution des richesses exagérées.

Sans doute, les chanoines du Mur avaient pour leur église la ressource des quêtes, et pour eux la charité des fidèles. Il n'en est pas moins vrai qu'ils ne pouvaient pas vivre du seul revenu de leur bénéfice et que l'église ne suffisait pas par ses ressources à son entretien.

En preuve de la générosité des Morlaisiens pour leur église, rappelons l'*Histoire de Morlaix* (1). Parlant de la tour qui mérite surtout l'attention par la délicatesse d'un travail à jour en fleurs de lis, en hermines et en étoiles,

(1) *Histoire de Morlaix*, page 254.

elle ajoute : Elle fut bâtie aux dépens de la ville, qui y affecta longtemps une partie de ses revenus. En 1426, on mit entre les mains des procureurs nobles 200 livres pour la construction de la tour du Mur, lors nouvellement *encommencée*. On la continuait encore en 1533. Elle était jadis plus élevée, mais, le tonnerre en ayant abattu quelques brasses, on en diminua l'élévation au mois de mai 1618. Albert Le Grand, qui pouvait avoir été le témoin oculaire de l'événement, dit que l'orage fut si violent qu'on pensait « la fin du monde être venue ».

Cette même année, on fit une quête publique dans la ville pour la réparation du clocher, et la ville y a souvent fait les réparations nécessaires. A remarquer toutefois que pour cette réparation la communauté de ville ne donna rien. (1)



(1) Archives du Finistère. G. 185.

IX

La Collégiale. — Ses prévôts

Le document de 1752 que nous venons de citer, renferme les noms des prévôts du Mur jusqu'à cette date. Nous allons reproduire la liste, en la complétant quand c'est possible, et en la prolongeant jusqu'à la Révolution. On comprend que la liste faite en 1752 puisse présenter des lacunes, puisque son but était seulement de rappeler ceux des prévôts qui, pour soutenir leur dignité, avaient été obligés de joindre un autre bénéfice à la prévôté du Mur.

Vers 1486. — Pierre DE PENHOAT, archidiacre de Plougastel, au diocèse de Tréguier.

1499. — Guillaume DE GUICAZNOU, chanoine de Tréguier.

1506. — Richard HENRY, recteur de Garlan, est encore prévôt en 1526.

1533. — Tanguy LE BARBU, recteur de St-Martin de Morlaix.

1543. — Charles POMMEROT, recteur de Plouézal.

1548 (20 janvier) (1). — PINART, prévôt de N.-D. du Mur.

(1) Archives du Finistère, G, 187.

1594. — Nicolas DE LA BOESSIÈRE, archidiacre de Plougastel, « fameux ligueur », dit *l'Histoire de Morlaix*. Assistait aux assemblées de la chambre de la Sainte-Union, aux Jacobins.

1598. — François LE LEVIER, recteur de Ploujean. Nous avons vu, dans la maîtresse vitre de N.-D. du Mur, un saint François aux pieds duquel est un priant à genoux avec les armoiries des Levier.

1609. — Pierre DE CALLOET, sieur DU TROFFOS, grand archidiacre et vicaire général de Tréguier.

1610. — François LE LEVIER (?). Celui-ci est donné par *l'Histoire de Morlaix*, mais non par le document que nous citons.

1642. — Yves de CALLOET, chanoine de Tréguier, était frère du sénéchal, rendit à la ville de très grands services, et travailla pour elle pendant sept ans, avec autant de zèle que de succès. Il recueillit de ses travaux le prix ordinaire qu'en retirent ceux qui se dévouent aux affaires publiques, l'injustice et l'ingratitude de ses contemporains. Après avoir gagné pour la ville plusieurs procès considérables, avoir remis l'ordre parmi les abbés de la Trinité, etc., etc., il fut réduit à se justifier du succès de son zèle. Encore l'auteur de *l'Histoire de Morlaix* lui reproche-t-il d'avoir été plus jaloux d'enrichir son

église aux dépens de la ville et d'avoir exagéré sa justification...

1687. — René ORIOU DE LA VILLEBASSE, fils, frère, parent ou allié de ceux qui composaient alors le corps municipal, y fut admis ainsi que son prédécesseur. Il était l'aîné de sa maison et riche de 4,000 livres de rente de patrimoine.

1709. — Hyacinthe DE CALLOET, prieur de Montfort.

1715. — Jacques-René DE CALLOET, de Lannidy.

1740. — Georges-Yves DE KERRET, prieur de Saint-Mathieu de Morlaix, et nommé par le Roy, au prieuré de Saint-Martin, de la même ville.

1749. — Guillaume LE MARANT sieur DU VAL, recteur de Plœmeur-Gautier, nommé par le Roy à cette place qu'il abdiqua pour garder sa paroisse.

1750. — Pierre-Guillaume-Joseph LE FRANC DES FONTAINES, abbé de Geneston (1), vicaire général de Tréguier.

1760. — Laurent-Marie BOUDIN DE TROMELIN, (se démet en 1784 ou 1785).

1785. — DILLET DE PENAMP RAT, mort en 1788. Il était vicaire général de Léon.

(1) L'abbaye de Sainte-Madeleine de Geneston était une abbaye de chanoines réguliers au diocèse de Nantes. M. Le Franc des Fontaines en fut le dernier abbé.

1789. — LE FORESTIER, nommé en 1789 ou 1790, n'accepta pas (1).

1790. — BAHEZRE DE LANLAY, ne fit que prendre possession. La Révolution l'empêcha d'exercer. Il fut nommé en 1800 ou 1801 recteur de Ploujean, et mourut au bout de six semaines d'exercice.



(1) MM. Le Forestier et Bahezre de Lanlay sont portés au nombre des prêtres qui ont refusé le serment. On a de M. Le Forestier le registre sur lequel il inscrivait les baptêmes et mariages qu'il fit pendant la Révolution, demeurant caché dans le pays avec des pouvoirs de vicaire général de Tréguier. Ce registre est à Saint-Matthieu.

X

La Collégiale. — Préséance

Nous avons déjà dit que l'érection de N.-D. du Mur en collégiale donna occasion aux chapelains de prétendre à la préséance qui jusqu'à ce jour (1431) paraît avoir appartenu aux Dominicains.

Des contestations s'élevèrent qui nécessitèrent plusieurs fois l'intervention de l'autorité épiscopale, tantôt entre les chapelains et les religieux de Saint-Dominique, tantôt entre le chapitre et les vicaires, c'est-à-dire les recteurs ou curés de la ville (1).

(1) Les chefs des trois paroisses de Morlaix, tout en exerçant les fonctions de recteurs, n'avaient que le titre de vicaires perpétuels. On appelait ainsi ceux qui étaient nommés à la tête de paroisses dont les curés primitifs étaient ailleurs. Ces curés primitifs, dit André à l'article curés (*Cours de droit canon*), étaient en quelque sorte comme des curés commendataires. C'étaient ceux qui avaient anciennement le soin des âmes ; — mais, dans leurs bénéfices, on avait érigé par démembrement ou autrement une nouvelle cure avec établissement d'un vicaire perpétuel pour le gouvernement spirituel de la paroisse. — Il leur restait un titre d'honneur, mais ils n'avaient plus l'administration. Les vicaires perpétuels ne différaient des recteurs que de nom. Ils étaient inamovibles.

La cure primitive des paroisses de Morlaix appartenait : pour Saint-Matthieu, à l'abbaye Saint-Matthieu-Fin-de-Terre, depuis une époque ignorée mais antérieure à 1110, puisque, à cette époque, Daniel, abbé de Saint-Matthieu, intervient dans la fondation de la confrérie de la Trinité ; pour Saint-Melaine, à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes à qui Guyomar III, vicomte de Léon, seigneur de Morlaix, la

Nous avons plusieurs ordonnances réglant la question. Voici la première, qui émane de Mgr Jean de Coëtquis, évêque de Tréguier, à la date du 7 mars 1454 (1).

Nous traduisons : « Que désormais, aux processions et autres réunions solennelles du clergé, la croix de la chapelle de N.-D. du Mur et celle des Frères-Prêcheurs marchent ensemble sur une même ligne sans que l'une précède ou suive l'autre, de façon que la croix de la dite chapelle soit à droite et celle des dits religieux à gauche : toute autre croix, suivant l'habitude, devra précéder ces deux croix en procession. »

Sans trancher précisément la question de préséance, cette ordonnance est favorable à N.-D. du Mur, puisque sa croix est à droite.

Bientôt la supériorité s'affirme, reconnue qu'elle est et soutenue par les Dominicains, principaux intéressés (2).

Voici une nouvelle ordonnance, qui a l'avantage de nous mettre sous les yeux une pro-

donna au XII^e siècle, donation confirmée en 1154 par Hervé II, fils de Guyomar ; et pour Saint-Martin, à l'abbaye de Marmoutiers à qui le même Hervé II donna, le 5 des nones de mars 1128, son bourg (de Bourret), près Morlaix, avec les chapelles de Saint-Augustin et de la Magdeleine, donation confirmée la même année par les évêques de Léon et de Tréguier, Galon et Radulfe (*Histoire de Morlaix*, pages 339 et 381).

(1) Archives départementales du Finistère, G. 500.

(2) Archives départementales du Finistère, G. 500.

cession de Morlaix au XVI^e siècle. Elle est du 2 décembre 1543. En voici la traduction :

« Hamon Barbier, docteur ès-droits, abbé commendataire du monastère de Saint-Mathieu Fin-de-Terre, archidiacre de Quemenedily dans l'église de Léon et chanoine de la même église, vicaire général de révérendissime père en Dieu Hippolyte, cardinal de Ferrare, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Tréguier, aux prêtres et aux clercs qui nous sont soumis, salut dans le Seigneur !

« Nous ont humblement exposé le prieur et le couvent, ou les religieux du couvent de Morlaix, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, que, de temps immémorial dans les processions générales et autres convocations du clergé et du peuple, l'ordre était le suivant :

» 1^o Après les écoliers et leurs maîtres, la croix de la paroisse de Saint-Martin, portée sur sa hampe.

» 2^o Après cette première croix, celle de la paroisse Saint-Melaine, élevée de même.

» 3^o Après ces deux croix, celle de la paroisse Saint-Mathieu, portée de même manière.

» 4^o Ensuite la croix des Frères Mineurs de Cuburien, portée aussi sur son pied, après laquelle viennent les religieux de ce couvent et leur gardien, s'ils assistent.

» 5^o A leur suite vient la croix du couvent

des Frères-Prêcheurs, élevée sur sa hampe et suivie des religieux et du prieur du même couvent ou de celui qui tient sa place.

» 6^e Enfin, suit la croix de la collégiale de N.-D. du Mur, élevée aussi sur sa hampe, suivie des prêtres des églises paroissiales dans leur ordre respectif, et des chanoines et clercs de la dite église collégiale, revêtus de surplis ou des blancs vêtements qui sont propres aux prêtres et aux clercs.

» De même, s'il s'agit de la conduite des cadavres dans la ville de Morlaix, depuis les temps les plus anciens, et d'après la coutume invariablement et pacifiquement observée jusqu'ici, la croix de l'église paroissiale du défunt était portée en mains, mais sans sa hampe, et au devant marchaient les chanoines et les sup pôts de la dite église collégiale de N.-D. du Mur, avec les prêtres séculiers de la paroisse précédés de la croix de la dite église collégiale portée sur son pied, devant laquelle allaient le prieur et le gardien avec leurs frères et religieux dans l'ordre indiqué pour les processions générales.

» Nonobstant, plusieurs ecclésiastiques veulent contrevenir à cet ordre, empêcher une coutume louable et molester ceux qui s'y conforment.

» Nous donc, voulant soutenir le droit des exposants ou suppliants, mandons aux rec-

teurs et vicaires perpétuels des paroisses, d'observer les anciens règlements sans opposition et défendons d'inquiéter directement ou indirectement les exposants sous peine d'une sentence de suspense d'ordre, et par conséquent, au bout de trois jours, d'excommunication et de 500 livres à verser pour la réparation de la cathédrale de Tréguier.

« Donné le 2 décembre de l'année 1543. »

Il ressort de cette sentence que la prééminence de N.-D. du Mur était chose incontestée de mémoire d'homme, et reconnue même des Dominicains, qui avaient été les premiers opposants, et que cette prééminence ou préséance s'exerçait même dans les paroisses.

Un siècle plus tard, les contestations pour droit de préséance aux processions duraient toujours, mais dès lors les chanoines du Mur ont plus de peine à faire prévaloir leurs anciens privilèges.

Nous voyons, en effet, en 1650 et 1651, Monseigneur l'évêque de Tréguier, pour couper court à toute compétition pour la présidence des processions, déléguer son archidiacre pour les présider en personne.

En 1652, M. de Calloët remontra dans un mémoire au Parlement, combien est déraisonnable le procès de préséance que le vicaire de Saint-Matthieu s'est engagé de soutenir contre le chapitre. « Pour justifier de la préé-

minence et rang que ont de tout temps tenu les chanoines de cette église collégiale et ducal, au-dessus non-seulement de tous les vicaires perpétuels et autres ecclésiastiques de la ville, mais encore au-dessus des prieurs et recteurs les plus qualifiés de tout le pays, il peut servir de faire voir à la Cour que, non-seulement les dits vicaires perpétuels, mais encore les recteurs des paroisses les plus considérables qui sont auprès de la ville et même les prieurs qui sont recteurs primitifs ont tenu à honneur d'obtenir la permission de porter les draps (le costume canonial) dans cette église et d'y être reçus chanoines, reconnaissant par là que cette qualité était plus honorable et leur donnait plus de rang que le titre de leur confrérie.»

Néanmoins, le conflit continue et, le 7 juin 1653, Monseigneur de Tréguier ayant commis le plus ancien des deux vicaires de Saint-Matthieu ou Saint-Melaine pour porter le Saint-Sacrement, le jour du Sacre, le chapitre du Mur s'assemble le 20 juin pour protester contre cette ordonnance portée à son préjudice et charge M. Dizeul, un des chanoines, d'inviter le vicaire de Saint-Martin pour présider la procession.

Le 9 mai 1661, la municipalité de Morlaix intervenait pour demander qu'un règlement

terminât le conflit en sauvegardant les privilèges de N.-D. du Mur.

On comprend les contestations qui s'élèvent contre les chanoines de N.-D. du Mur, si l'on se reporte à ce que nous avons dit précédemment de l'état précaire de la fondation et de la détresse où se trouvaient souvent et l'église et les chanoines. Cet état faisait douter de la préséance de l'église et, les actes primitifs ayant disparu, on contestait aux chanoines leur qualité, d'où la prétention des vicaires de passer avant eux.

L'officialité de Tréguier appela devant elle le prévôt et les chapelains de N.-D. du Mur pour justifier de leur qualité de chanoines et de leurs prétentions ; mais ceux-ci ne s'étant pas présentés, par sentence rendue le 21 juillet 1661, l'official aurait déclaré « défaut contre le sieur Calloët et ses prêtres et, faute à eux d'avoir fait constater de leur prétendue qualité de chanoines et n'étant messire Marc Le Dizeul, Guillaume Le Bruslé, René Lescop et Alain de la Fosse, pourvus d'aucun bénéfice en titre en l'église de Notre-Dame, les recteurs vicaires perpétuels des églises paroissiales de Saint-Matthieu, Saint-Melaine et Saint-Martin auraient, pendant l'absence ou incapacité dudit prévôt, la préséance dans les assemblées publiques du clergé de Morlaix, conduiraient les processions géné-

rales de ladite ville, chacun à leur tour, sauf à régler leur rang par entr'eux, et aurait le dit sieur vicaire de Saint-Matthieu les clefs du tabernacle ou armoire du Saint-Sacrement et des fonts établis en la dite église de N.-D. du Mur et y ferait toutes les fonctions curiales, avec défense aux dits deffendeurs (les chanoines) d'y apporter aucun trouble à peine de suspense *ipso facto*. »

Les chanoines en appelèrent au Parlement qui, par arrêt du 3 octobre 1668, jugeant entre les provost, chanoines et chapelains de Notre-Dame du Mur, d'une part, et Monseigneur Balthazar Grangier, évêque et comte de Tréguier, messire Henri Cillart, vicaire de Saint-Matthieu, messire Yves Le Helloco, vicaire de Saint-Melaine, et messire René de Poulpiquet, vicaire de Saint-Martin, d'autre part..... reconnaît que les chapelains du Mur sont de véritables chanoines, qu'en l'absence du prévost, les chanoines ont le droit de porter le Saint-Sacrement à la procession du Sacre et le droit de faire garder par leur sacriste les clefs du tabernacle et des fonts de leur église.

En 1671, les contestations s'élèvent entre le chapitre du Mur et messires François Jagu, vicaire de Saint-Matthieu, Duval et René de Poulpiquet, vicaires de Saint-Melaine et de Saint-Martin ; la procédure est surtout aigre

contre François Jagu, qui se montre particulièrement agressif aux enterrements.

Il ne paraît pas que le peuple se soit autrement émotionné de ces conflits de préséance. Notre-Dame du Mur a continué d'être pour lui l'église-mère de la patronne de Morlaix, et François Jagu, qui défendait dans la bonne foi les droits de son église, est resté le *vikel sant*, le saint vicaire, ainsi appelé, non, comme le croient plusieurs, parce qu'il était grand vicaire de Tréguier, mais parce que son titre de chef de paroisse était le titre de vicaire perpétuel. Le renom de sa sainteté s'est perpétué de nos jours ; sa tombe est en vénération et le portrait qui existe de lui au presbytère de Saint-Matthieu, sur la porte duquel on lit :

Marie : François Jagu, de sa charge étôné,
Vous offre le troupeau que Dieu lui a donné.

Ce portrait, disons-nous, confirme la réputation du bon curé, adversaire des chanoines du Mur. C'est vraiment une figure de saint.

Les chanoines attaqués défendaient leur droit en toutes circonstances. Voici une nouvelle pièce qui le prouve, en rappelant une des grandes cérémonies faites à Morlaix, en l'église de Saint-Dominique.

*Extrait des délibérations du chapitre de
N.-D. du Mur, juillet 1763 (1).*

« La Communauté a trouvé à propos de faire rédiger sur ce cahier ce qui a été dit par M. le doyen en remontrance à Mgr de Tréguier au sujet de son mandement pour la canonisation de saint Louis Bertrand, de sainte Rose et béatification de Pie V : savoir, que cette église étant collégiale de fondation, et la principale de cette ville où elle tient lieu de cathédrale, elle a l'avantage d'être, avec les plus insignes du royaume, au nombre des sénats de l'Eglise, suivant la police des saints conciles et spécialement celui de Trente, session XXV, chap. VI — et que puisque ce chapitre, qui représente ici celui de Tréguier, est en droit et possession de faire l'office et d'avoir la préséance dans toutes les cérémonies et assemblées du clergé, il est pareillement en droit d'entourer et assister ledit seigneur évêque et de faire chœur, quand il lui plaît officier aux dites cérémonies et assemblées — lesquelles ne doivent être ordonnées ni assignées sans l'avis dudit chapitre et auxquelles le chapitre ne reconnaissait être obligé de déférer les honneurs de sa fondation à personne qu'à celle du seigneur évêque diocésain.

(1) Archives du Finistère, G. 484.

« Mais que Monseigneur l'évêque de Léon étant venu en ville pour faire l'ouverture des sermons de la dite canonisation, si Mgr de Tréguier était en dessein de lui faire civilité, la communauté était prête de joindre ses prières et de l'aller prier de faire l'honneur au clergé de le conduire en la procession qui devait partir de cette église pour aller en celle de Saint-Dominique, ce que mondit seigneur de Léon ne témoigna agréer qu'après les prières qui lui furent faites de la part du chapitre.

» Ensuite de quoi, Mgr de Tréguier commença l'office pontifical d'une grande-messe et Mgr de Léon fit l'après-midi l'éloge des trois saints par un discours d'un caractère très pur et très juste prenant pour texte : *Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est.*

» Et le 2^e jour d'après, le père Le Bel étant venu demander à M. le Doyen la procession générale et dernière assignée par le dit mandement, il lui fut répondu que, l'église étant au roi, elle n'était pas obligée de déférer en pareille occasion et que, néanmoins, lesdits religieux étant venus les prier, la communauté, pour favoriser leur dévotion et achever la pompe de leur solennité, l'on en eut annoncé la clôture par les sons de toutes les cloches, et le lendemain, le doyen condui-

sit la procession générale et officia au Te Deum qui se chanta ensuite.

L'évêque de Tréguier dont il est là question, est Balthazar Grangier (1646-1673), et l'évêque de Saint-Pol, Pierre Le Neboux de la Brosse (1671-1701). »

Par cet acte capitulaire, on voit que les bons chanoines du Mur tenaient à être invités dans les formes et n'acceptaient pas sans protestation qu'on leur imposât des cérémonies avant de les avoir consultés.

Ils furent plus forts après la bulle d'Innocent XI. Celle-ci est la réponse à l'attaque du clergé de la ville, que les chapelains n'étaient pas chanoines. Elle reconnaît que la cause ayant été amplement discutée au parlement de Bretagne, et les avocats entendus, les droits de la collégiale ont été maintenus, tant à cause de la possession immémoriale que des documents produits : diplômes ducaux et royaux, longuement expliqués dans les lettres de confirmation données par le très pieux roi de France, Louis XIII.

Elle rappelle l'institution primitive des chapelains par Jean II, l'érection en collégiale sous Jean V par Etienne, abbé de Daoulas, délégué d'Eugène IV, et cela avec le consentement de l'évêque de Tréguier, à la vue et de l'aveu des prieurs et autres intéressés, sans

qu'aucun d'eux ait jamais eu aucune préséance ou prérogative dans l'église du Mur. Bien plus, les paroisses de Morlaix, tant du diocèse de Tréguier que de celui de Léon, ont toujours reconnu N.-D. du Mur comme l'église-mère, et se sont comportées comme ses filles. C'est en effet là que se fait le sermon, les dimanches et fêtes. On y prêche l'Avent, le Carême et l'octave du Sacre, on y convoque toutes les processions et toutes les cérémonies s'y exercent. En conséquence, le prévôt, le doyen et les chanoines demandent que les honneurs et droits de la fondation ducal et royale leur soient continués, confirmés, conservés et de nouveau concédés de la bienveillance apostolique comme aussi leurs statuts et règlements approuvés et autorisés pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la divine patronne de leur église ; — ce que le Pape, par le désir qu'il a de relever l'honneur des églises antiques dédiées à la B. V. Mère de Dieu, tout bien examiné, accorde *ex nostrâ certâ scientiâ et motu proprio*, reconnaissant et confirmant de science certaine et de son propre mouvement les honneurs et droits de la collégiale de Notre-Dame du Mur.

Après cette bulle, on pouvait encore ne pas se joindre de fait au chapitre du Mur pour certaines circonstances solennelles, mais on ne pouvait plus contester le droit,

On lit dans l'*Histoire de Morlaix* (1) que les chanoines du Mur ne furent regardés que comme chapelains jusqu'à l'année 1629 qu'ils prirent l'aumusse. Si cette affirmation empruntée à Albert Le Grand est exacte, il n'est donc pas vrai que la chapelle du Mur fût dès son institution une congrégation de chanoines.

La bulle d'Innocent XI rétablit la vérité sur ce point. Les chapelains sont devenus chanoines à l'érection de la collégiale sous le duc Jean V (2).



(1) *Histoire de Morlaix*, page 259.

(2) « L'an 1629, au mois de janvier, dit Albert Le Grand (*Catalogue des évêques de Tréguier*), les chapelains de la dite église (Notre-Dame le Meur) prirent les aumusses par commandement de ce prélat » (Guy Champion de Cicé, 1620-36). La mesure dut être prise par le prélat pour affirmer et soutenir les droits du chapitre. Peut-être le miracle du sacriste tombant de la tour sans se faire de mal, arrivé au mois de novembre précédent, comme nous le raconterons en son lieu, inclina-t-il le prélat à prendre cette mesure en faveur des chanoines de Notre-Dame.

XI

La Collégiale. Costume des Chanoines

On peut se demander quel était le costume des chanoines du Mur ?

Il semble, d'après l'ordonnance d'Hamon Barbier en 1543, que le costume était blanc. Ce document dit, en effet, que sous la croix de Notre-Dame du Mur, marchent le clergé paroissial et les chanoines et clercs de la collégiale, revêtus de surplis et des vêtements blancs qui convenaient aux prêtres et aux clercs : *Subsequentibus dictarum parochialium ecclesiarum respectivè sacerdotibus et dictæ ecclesiæ collegiatæ canonicis et clericis superpelliceis indutis seu albis vestimentis presbyteris et clericis aptis*. Il paraît bien que les prêtres des paroisses étaient revêtus de surplis tandis que les chanoines et clercs de la collégiale avaient de blancs vêtements, différents suivant leur qualité de prêtres ou de clercs. Que peuvent être ces vêtements blancs évidemment distincts des surplis, puisqu'ils sont spécifiés à part et en opposition, sinon le costume spécial de la collégiale, porté par ses chanoines et clercs ?

Il y avait un double costume, d'hiver et d'été. Dans le testament du prévôt René Oriot de la

Villebasse, nous voyons que les enfants de chœur avaient deux costumes, sans doute à l'imitation des chanoines. Ces enfants doivent servir la messe dite pour lui après son décès, « l'été en surplis, et l'hiver en capote ». De plus, à l'article 11, il donne « toutes ses aumusses, habits de chœur d'hiver, etc., » à M. de Cresolles, chanoine.

Le surplis pouvait être riche : à l'article 13 de ce même testament, le prévôt donne son surplis de point d'Angleterre, avec la toile qui sert à en faire une aube quand on veut, aux religieuses Ursulines du Couvent Neuf à Morlaix, et son surplis garni de point à la reine, avec l'aube de pareille dentelle aux Ursulines de Sainte-Claire de Dinan.

Nous avons vu que les chanoines du Mur portaient aussi l'aumusse. C'est tout ce que nous pouvons dire jusqu'à ce qu'un document clair vienne nous apprendre la forme de ce vêtement canonial, et la manière de le porter, choses autrefois et même aujourd'hui très variables, dans les divers chapitres de chanoines...



XII

La Collégiale, foyer d'union

Ce testament nous amène à parler pour la dernière fois des difficultés suscitées par les préséances à Morlaix. Nous avons dit plus haut, à l'occasion du vénérable Jagu, qu'elles étaient le fait d'autorités rivales qui défendaient ce qu'elles croyaient être leur droit.

Les testaments des prévôts du Mur montrent que du moins elles n'altéraient pas d'une manière sérieuse la bonne harmonie et ne faisaient point disparaître la charité. Ces testaments sont la preuve de l'esprit d'union, de concorde et de paix, qui émanait de N.-D. du Mur.

En 1695, le 19 novembre (1), c'est le testament de Marc Dizeul, doyen des chanoines de N.-D. du Mur, demeurant dans la rue des Nobles, près de Saint-Matthieu.

Il désire que le clergé des trois paroisses de cette ville soit convoqué à son enterrement et au grand service et les pauvres de l'hôpital.

Il fait dire des messes par les communautés

(1) Archives du Finistère. G. 185.

des Jacobins, Récollets, Capucins et Minimes. Il demande un service chez les Dames du Calvaire, les Carmélites et les Ursulines, et déclare avoir passé acte avec les habitants de Morlaix par lequel il laisse 600 livres pour la réfection qu'il a fait faire des orgues du Mur à condition que la fabrice fera dire à perpétuité un service à chant, le 1^{er} lundi de chaque mois, sur l'autel de la confrérie du Saint-Esprit, « pourquoy elle paiera 30 sols au chapitre, par service ».

Enfin, du surplus de son bien, toutes charges remplies, il donne un quart à N.-D. de la Mercy pour la rédemption des captifs, un quart aux pauvres honteux de Morlaix, un quart aux pauvres prisonniers, pour leurs plus urgentes nécessités, et le reste, en messes pour le repos de son âme.

On le voit, personne n'est oublié.

De même, M. Oriot de la Villebasse. Son testament, du 3 juin 1702 (1), est fait au cours de sa retraite chez les Pères Récollets de Cuburien, dont il était le père spirituel.

Ce testament constitue un document des plus intéressants pour qui veut étudier les usages, les mœurs, la manière de vivre à cette époque à Morlaix ; nous l'étudions au seul point de vue qui nous occupe, l'esprit de

(1) Archives du Finistère. G. 184.

charité et d'union qui descend de N.-D. du Mur.

M. Oriot de la Villebasse fait un don à l'église où il sera enterré s'il ne meurt pas à Morlaix, mais son cœur devra être enterré à N.-D. du Mur, où il fait diverses fondations.

On conviera à l'enterrement les prêtres des trois paroisses, les pauvres de l'hôpital et leur chapelain, de même au grand service.

Il fait dire des messes aux quatre couvents de religieux Jacobins, Récollets, Capucins Minimes, de même aux quatre communautés de filles de Morlaix, Ursulines, Carmélites, Calvairiennes et Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve (1).

(1) Les Dominicains étaient établis à Morlaix depuis 1235, 36 et 37, 17 ans après la mort de saint Dominique. Le duc de Bretagne leur avait donné son manoir du Viniec avec ses vergers. C'était alors Pierre de Dreux.

Les Cordeliers de Cuburien furent fondés par Alain IX, vicomte de Rohan et de Léon, en 1445, dans la forêt de Cuburien, près Morlaix.

Les Capucins furent fondés en 1612, dans la forêt du Stivel, par René Barbier, seigneur de Kerjan.

Les Minimes avaient leur communauté en Plourin, à une demi-heure de Morlaix. Elle fut fondée, croit-on, par Le Borgne, seigneur de Lesquiffou, en 1660.

Le couvent des Ursulines fut fondé au haut de la rue des Vignes, en 1640, par la famille Thépaut de Trefalegan.

Une première fois des Carmélites de Flandre vinrent à Morlaix, appelées par une dame de Langouet, en 1619. L'évêque de Tréguier les renvoya. Elles s'établirent dans l'hôtel de Kernaon, situé en St-Martin, faubourg de Bourret, évêché de Léon. Elles partirent en 1623, à cause de la contagion, dit Ogée. Les Carmélites Thérésiennes furent appelées en 1624, par M^{me} Julienne de Kerémar. Leur communauté remplaçait un couvent de Sainte-Claire, fondé du consentement des habitants, qui participèrent aussi à la fondation du nouvel établissement pour remplir le vœu

Outre la rétribution ordinaire aux pauvres de l'hôpital, il veut qu'on leur donne un souper le dimanche qui suivra sa mort, « avec bonne portion de roty et du pain blanc, une chopine de vin aux grandes personnes et un bon coup aux enfants ».

A chacun des prisonniers, une chopine de vin, 10 sols de viande et 5 sols de pain. Même charité aux filles repenties enfermées dans les caves de la retraite de Saint-Matthieu. Aumône générale au jour de l'enterrement et du grand service, à tous les pauvres qui se présenteront. Souvenirs à tous ses confrères chanoines et aux prêtres et employés de N.-D. du Mur, à tous les prêtres de la ville. Remise de plusieurs dettes aux intéressés, et don d'une grande partie de sa vaiselle d'argent pour faire venir l'eau à l'hôpital et approprier les dortoirs

En un mot, le prévôt du Mur considère que

qu'ils avaient fait pour leur délivrance de la peste, dont la ville était désolée, et pour être préservés à l'avenir. Le vœu des habitants n'était pas rempli avant les Carmélites, car le couvent de Sainte-Claire, voté en principe, n'a jamais existé.

L'ordre des Calvairiennes, fondé par Antoinette d'Orléans de Longueville et le P. Joseph du Tremblay, capucin, fut instituée à Morlaix en 1627, dans la rue de Ploujean, par une demoiselle de Kerven. Il y en a qui disent que le P. Joseph était de la famille Nouel de Kerven, en Guimaëc ; d'autres disent que le P. Joseph, de la maison de Kerven, est distinct du P. Joseph du Tremblay.

Les dames de la charité de l'institut de Saint-Thomas de Villeneuve s'établirent à l'hôpital en 1687.

Les filles de la charité de Saint-Vincent de Paul ne sont pas nommées. Elles ne sont arrivées à Morlaix qu'en 1752.

Morlaix ne doit former qu'une famille, sous la protection de Notre-Dame, et, comme sa bonne mère du Mur qui fait du bien à tous, à tous il veut dire, en mourant : Je vous donne l'exemple, pour l'aimer, aimez-vous comme Elle vous aime (1).

Cet esprit d'union s'explique si l'on se rend bien compte que, pendant une longue série d'années, N.-D. du Mur a été le cœur de Morlaix, le centre de sa vie, de sa vie religieuse et civile, commerciale et politique.



(1) La sollicitude pour l'hôpital était dans les traditions de la famille Oriot. En 1687, le sieur Oriot du Rumiou proposait de céder, pour en faire un hôpital, son manoir du Portzmeur, sur la montagne de Saint-Martin. L'hôpital, objet des largesses du prévôt du Mur, est l'ancien hôpital situé où est aujourd'hui la place de Viarmes, et brûlé le 6 janvier 1731.

XIII

N.-D. du Mur, église de la Cité

L'église de N.-D. du Mur, dominant les remparts de Morlaix, c'était la protection de Marie qui s'étendait sur la cité. Elle était le témoignage de la piété et de la confiance des souverains :

« La collégiale, dit le duc François I^{er} (25 janvier 1443), avait été fondée par son très redouté seigneur et père pour la très grande et singulière dévotion qu'il avait à la benoïste glorieuse Marie, mère de notre benoïst créateur et rédempteur, adorée en son église et chapelle du Mur (1). »

Aussi devint-elle le centre de la vie religieuse de la ville de Morlaix, reconnaissante d'avoir été placée sous la protection de la Sainte-Vierge et fière de posséder un si beau monument qui publiait, avec la dévotion des ducs, la piété des générations morlaisiennes.

Cette église, répètent souvent les chanoines, tenait lieu de cathédrale, et Innocent XI remarque qu'elle était reconnue comme l'église-mère de Morlaix. On y donnait la Dominicale ou le sermon des dimanches et

(1) *Archives du Finistère*. G. 185.

des fêtes. On y prêchait l'Avent, le Carême et l'octave du Sacre. C'est de là que partaient les processions générales. Un mémoire du 25 avril 1688 (1) dit : L'usage immémorial est que les trois paroisses de cette ville se rendent en la dite église pour faire jointement les processions de saint Marc, des Rogations, du Saint-Sacrement et de l'Assomption, où elles s'assemblent comme la principale et mère-église de la ville où elle a droit de préséance.

C'est là que se faisaient les réceptions des princes et toutes les cérémonies importantes. Nous aurons occasion de les signaler dans un article subséquent.

L'*Histoire de Morlaix* nous apprend (2) que, dès la fin du XV^e siècle, la ville établit au Mur des prédicateurs français, pour apprendre cette langue au peuple. En 1607, la station du Carême est prêchée par l'évêque de Tréguier en personne, Adrien d'Amboise, honneur que la collégiale n'eut qu'une seule fois. Un Père Joseph, capucin, y prêcha en 1611. C'était peut-être, dit une note, celui que l'on appela plus tard l'Éminence Grise, le conseiller de Richelieu. Le Jean le dit de la famille Nouel de Kerven, de Guimaëc (3). Les historiens l'appellent François Le Clerc du Trem-

(1) *Archives du Finistère*. G. 185.

(2) *Histoire de Morlaix*, page 266.

(3) *Histoire de Morlaix*, page 51.

blay, né à Paris en 1577. Il est à constater que c'est une demoiselle de Kerven qui appelle à Morlaix, en 1627, les Calvairiennes fondées précisément par le P. Joseph du Tremblay. C'est peut-être ce qui aura donné lieu à la confusion, car nous croyons à l'existence de deux Pères Joseph, tous deux capucins, dont l'un pouvait être gardien d'une maison, même de celle de Morlaix, et l'autre provincial. Celui-ci serait le P. Joseph du Tremblay. Les deux se seraient entendus pour la fondation des Bénédictines du Calvaire. Lequel des deux prêcha à Morlaix? Question insoluble. Réception splendide, mais succès ignoré.

Les prédicateurs de la dominicale étaient à l'alternance un Capucin et un Récollet.

En appelant des prédicateurs à N.-D. du Mur, la ville exerçait un droit, — c'était elle qui payait, — droit reconnu par les évêques de Tréguier, à qui on demandait l'autorisation, et provenant de ce que N.-D. de Mur était bien, dans tout le sens du mot, l'église de la ville.

Le doyen Marc Le Dizeul le dit dans son mémoire en 1671. « L'église collégiale est un monument qui nous reste de la piété de vos anciens ducs... les mêmes princes ont voulu encore honorer tout le corps de ville de l'administration temporelle des biens de la

dite église et de son gouvernement dont ils lui confièrent le soin.

«... C'est votre église particulière, vous en êtes les directeurs, vous y avez tout pouvoir, vous en êtes les gouverneurs, les tuteurs et les procureurs..... Nous vous avons fait (ce sont les Ducs de Bretagne qui parlent) un véritable don de cette église, nous vous en avons donné le gouvernement. »

Notre-Dame du Mur, était donc, nous dit M. le chanoine Peyron (1), pour la ville de Morlaix, ce qu'était pour Quimper N.-D. du Guéodet, une sorte d'église municipale.

L'Histoire de Morlaix constate que les assemblées de la ville se tenaient sur le parvis ou dans l'œuvre de N.-D. du Mur, et c'était ordinairement après vêpres qu'avaient lieu les assemblées dans le XV^e siècle, ce qui semble indiquer qu'on ne s'assemblait que les jours de fête.

Elles s'y tenaient encore en 1570. Les archives du Finistère ont le procès-verbal d'une assemblée de la municipalité, au lieu dit l'œupvre du Mur (2).

Ce lieu ne pouvait être autre que le porche donnant sur le perron de l'église, comme semble l'indiquer la mention suivante (3) :

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 6^e livr. 1895, page 222.

(2) *Arch. du Finistère*, G. 185.

(3) *Ibid.*

« En 1587, le 16 mai, congrégation générale des nobles, bourgeois, manants de la ville et faux bourgs de Morlaix, congrégés à son de campane en forme de corps politique, sur l'œuvre et perron de N.-D. du Mur, lieu de tout temps immémorial aux dits bourgeois de s'assembler pour traiter de leurs affaires. »

Rien d'étonnant que, dans ces conditions, plusieurs prévôts du Mur, Nicolas de la Boiesière en 1594, Yves de Calloët en 1642, René Oriot de la Villebasse en 1691, aient fait partie des assemblées de la ville et bien souvent inspiré, sinon dirigé, l'administration de la cité.

Ce n'est pas seulement pour les choses sérieuses que les Morlaisiens s'assemblaient au parvis N.-D., comme pour prendre conseil de celle qui est appelée la Mère du Bon Conseil, ils s'y assemblaient aussi pour leur plaisir, remerciant celle que l'Église appelle « la cause de notre joie ».

On lit en effet dans Ogée, que le roi du papegaut recevait 1,000 livres, un bon dîner, et qu'il y avait un *Te Deum* à Notre-Dame du Mur. On sait qu'il s'agit ici d'un exercice de tir, remontant à ces anciens exercices et jeux que les ducs souverains de Bretagne encourageaient dans leurs Etats. Après les ducs, les rois de France firent de même et c'était une fête que l'exercice de l'arc, de l'arbalète,

ou de l'arquebuse. Anciennement le joyau ou papegaut se tirait à la Roche, puis, ce fut au château. C'était le dimanche suivant que l'on chantait au Mur une messe solennelle avec *Te Deum*.

L'église du Mur était toujours à la disposition de la municipalité pour la manifestation de ses sentiments patriotiques, comme l'indique la délibération suivante des chanoines du Mur en 1721, le 4 septembre (1) :

« Avant vêpres, M. de Forville, procureur en charge, étant entré en la grande sacristie, lieu accoutumé à tenir le chapitre, et y ayant trouvé MM. de Fouiller, de Querjean, Le Roux, de Queravel, tous chanoines, a remontré que le son des cloches ne contribuerait pas peu à rendre plus solennel le feu de joy et autres réjouissances publiques, que la communauté fait faire ce jour, pour l'heureuse convalescence du Roy, ce qu'elle n'avait pas pu faire lorsque le *Te Deum* a été chanté en cette église pour le même sujet, n'ayant pas encore reçu l'ordre, pourquoy il requert de la part de la dite communauté qu'il plaise à MM. du chapitre qu'il permette qu'on sonne les dites cloches pendant qu'on mettra le feu au bûcher, sur quoy, MM. les chanoines délibé-

(1) Archives du Finistère, R. G. 492, citation du Bulletin, 6^e livr., 1895, p. 222.

rant, ont permis qu'on sonnât les dites cloches et qu'on mit des pots à feu et autres illuminations dans la tour. »



XIV

Notre-Dame du Mur et le commerce de Morlaix

Centre de la vie religieuse et civile de Morlaix, Notre-Dame du Mur était le centre de sa vie commerciale. Là fut transférée par le duc Jean II, dès la fondation en 1295, la confrérie de la Trinité, dont nous avons raconté au début de ce travail la fondation et le but.

Le commerce de la toile était le grand commerce de Morlaix. La confrérie de la Trinité avait des règlements pour maintenir la bonne réputation du marché de toile de Morlaix.

La confrérie de la Trinité, dit l'*Histoire de Morlaix* (1), établie en Saint-Matthieu, fut transférée lors de la fondation du Mur, en cette église. Cette confrérie de la Trinité était une association de dévotion et devint ensuite comme une compagnie de commerce, composée des marchands de toiles et des tisserands, objet qui a toujours fait le principal commerce de Morlaix. Elle devint très riche

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 261.

et l'église du Mur lui doit une partie de son argenterie qui jadis était marquée d'une navette ; le chef de la confrérie est appelé Abbé ; la cloche de l'horloge avait été donnée par eux à l'église et s'appelait la cloche de la Trinité ; ils prétendirent, en 1618, qu'elle ne devait sonner que pour eux. (1).

Un document de 1507 (2), 31 mai, nous apprend qu'à cette date on trouve : « Ouvriers en l'art de texier desmourants en la paroisse Saint-Mahé, 22 ; en la paroisse Saint-Melaine, 21 ; en la paroisse Saint-Martin, 20, et 15 desmourants en la ville neuve, en la dite paroisse de Saint-Martin », ce qui montre l'importance du commerce. Beaucoup des noms cités existent encore à Morlaix : Le Maguer, Le Moigne, Floc'h, Maillard, Paul, Barazer, Le Roux, Nicolas, Le Lan, Menez, Tanguy, Le Marec, Guéguen, Quéré, Guyomar, Bihan, Corre, Guillou, Morvan, Simon, Le Boulloc'h, Kermarhec, Moal, etc., etc.

La confrérie élisait des abbés qui avaient un rôle important à exercer pour maintenir la bonne qualité des toiles qui se vendaient au marché de Morlaix. Ils devaient examiner

(1) Cette notice de l'*Histoire de Morlaix* ne concorde pas, pour ce qui est des cloches, avec la description de la tour tirée de la même Histoire où l'on distingue : 1° la campane sur laquelle sonnaient les heures, 2° la cloche des tisserands, 3° celle de la Trinité.

(2) Archives du Finistère, E, 8.

si elles étaient confectionnées dans les conditions de largeur et de quantité de fils exigées par les règlements.

Pour cela, ils en faisaient la visite et prélevaient, au profit de la confrérie de la Trinité, 2 sols sur chaque pièce de cent aunes. La ville y faisait ensuite apposer un sceau qui était la consécration de la bonne qualité. Dans la pratique, ce droit de visite pouvait peut-être donner lieu à quelques abus, mais toujours est-il qu'il était un peu gênant pour les fabricants et les marchands.

Toutes les toiles ne se fabriquaient pas à Morlaix. Mais comme c'étaient les toiles de ce marché qui étaient en réputation, toutes celles qui étaient fabriquées dans le pays voisin avaient intérêt à s'y rendre pour se vendre à l'étranger comme toiles de Morlaix. Mais il arrivait que, pour gagner davantage, des texiers peu scrupuleux fabriquaient des toiles qui n'avaient pas la laise réglementaire, et pour éviter la visite des Abbés de la confrérie, ils se gardaient bien de les exposer au marché de Morlaix, mais les confiaient à des entremetteurs ou commissionnaires qui trouvaient le moyen de les emballer et de les embarquer sans les soumettre au droit de visite et de sceau. Cet abus devait nécessairement entraîner la dépréciation des toiles de Morlaix à l'étranger et c'est contre cet

abus que la confrérie de la Trinité lutte pendant tout le dix-septième siècle.

Ce droit de visite était, en effet, pour les confrères, non seulement une sauvegarde des intérêts de leur commerce, mais aussi une source de revenus pour l'entretien de la confrérie, de sa chapelle de la Trinité, et même de l'église de N.-D. du Mur elle-même, qu'ils considéraient un peu comme la leur, et qu'ils entretenaient en grande partie à leurs frais. C'est ce qui résulte de la requête présentée au parlement par les prévôt et abbés de la confrérie au mois d'août 1631, où ils se plaignent d'un certain Jézéquel, paysan tisserand de la paroisse de Landivisiau, qui a fait une fortune scandaleuse en peu de temps, en fraudant la loi. Les abbés se vantent d'avoir maintenu par leur vigilance le commerce de Morlaix florissant, au contraire de ce qui s'est passé à Pontivy, où le défaut de surveillance a perdu le commerce.

Et il résulte de leur requête que les villes d'où provenaient d'ordinaire les toiles à Morlaix étaient Lannion, Landerneau, Saint-Pol et Paimpol de Léon, Roscoff et Saint-Renan.

D'un autre côté, il n'est pas impossible que quelques abus se soient glissés dans la levée de la taxe et dans les dîners et collations dont se gratifiaient de temps en temps

les confrères. Tout au moins, c'était là un grief que leur reprochaient les marchands soumis au droit de 2 sols par pièce de cent aunes de toile exposée au marché de Morlaix, comme l'apprend une curieuse enquête de 1643, où les marchands se déclarent disposés à payer si l'argent doit réellement être employé en prières et œuvres pies, mais non si c'est au profit des abbés, c'est-à-dire des chefs laïques de la confrérie (1).

La lutte est sérieuse entre la confrérie et les marchands, la confrérie disant, avec raison, que la mauvaise qualité des toiles fait le bénéfice de la Hollande, de la Flandre et de l'Allemagne, dont on préfère les produits. Ce n'était pourtant pas une raison pour vexer tellement les marchands que cela dût nuire au commerce. Aussi voyons-nous le prévôt du Mur et les chanoines intervenir pour la paix. Dans le mémoire déjà cité de 1752, nous voyons que les chanoines ont refusé le droit de 2 sols par pièce qui leur a été offert par Louis XIV, pour ne pas nuire à la liberté du commerce. Sans doute ils trouvaient que c'était assez des 2 sols perçus par la confrérie de la Trinité, et leur prévôt, M. de Calloët, s'engage à fond contre les abbés de la Trinité et l'emporte

(1) Arch. du Finistère, E. 8. Cette notice sur le commerce de Morlaix est de M. le chanoine Peyron.

au nom de la ville, en faisant modifier en 1654 le mode de perception des droits (1).

Il n'y avait pas que la confrérie de la Trinité à N. D. du Mur. En 1586 et avant, elle possédait autel et confrérie de saint Eloi, autel et confrérie de saint Julien, autel et confrérie de saint Yves ; par le testament déjà cité de M. Le Dizeul, nous avons vu qu'elle avait également autel et confrérie du Saint-Esprit. Elle avait, depuis 1499, la Confrérie de la Chandeleur, fondée par bulle d'Alexandre VI, sur les instances de Guillaume de Guicaznou, licencié ès-droits, chanoine de Tréguier et prévôt du Mur. C'était la confrérie des nobles.

Aux siècles de foi, la vie de tous les jours, la vie civile et commerciale de nos pères, était tellement mêlée à la vie religieuse que rien ne se faisait sans que la religion y eut sa part. Aussi, les différents corps de métiers étaient-ils répartis en diverses confréries, dont les membres avaient à cœur et l'honneur du travail et leur sanctification personnelle. Les intérêts matériels n'y perdaient rien ; au contraire : et, de nos jours, sans regretter stérilement le temps passé, et en reconnaissant les abus que la suite des siècles et l'humaine faiblesse avaient introduits dans

les corporations fermées du moyen-âge, on se prend à demander le retour à l'association qui fit la force, l'honneur et si souvent la consolation de nos pères.

Que cette association autrefois eût un lien religieux, qui pourrait s'en plaindre, si le sentiment religieux rendait l'individu plus fidèle à son devoir et plus soucieux des intérêts de ses frères ? Aussi, quand l'auteur primitif de *l'Histoire de Morlaix* écrit (1) : « qu'il ne sait pas par quelle bizarrerie le soin du quai et de la rivière, ainsi que la direction des dépenses à y faire, fut affectée aux procureurs de la confrérie du Sacre ou du Saint-Sacrement, (dont malheureusement il ne donne pas le siège) ; qu'on cherche en vain le rapport que les fonctions de chef d'une confrérie de dévotion peut avoir avec l'intelligence nécessaire à la surveillance de la police des quais » : M. de Blois n'a pas de peine à lui répondre par une note qui réduit à néant son persiflage voltairien. « M. Daumesnil, qui fait cette question, n'a pas fait attention que cet établissement de confrérie, annexé à des associations de profession, était entièrement dans l'esprit et les idées du temps, qui toutes avaient la religion pour base. Les armateurs, capitaines, matelots et tous ceux qui appartenaient à la

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 261.

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 440.

marine, formaient une corporation qui composait la confrérie du Sacre ou du Saint-Sacrement et marchait sous sa bannière. Ils y joignaient un modèle de navire, emblème de leur profession et les armoiries de la ville, le tout porté par deux marins. Les procureurs de cette confrérie, élus par elle, étaient chargés de ce qui avait rapport à la sûreté et à la commodité de la navigation, et, par conséquent, du soin et de l'entretien des quais. C'est ainsi que la confrérie de la Trinité était formée des négociants et des fabricants de toile, tisserands et tailleurs. Chaque corps de métier composait une confrérie religieuse et civile qui avait son patron, ses règlements, ses agents, abbés, syndics ou procureurs, nommés à temps et qui étaient chargés de son administration. »

Monsieur de Blois se trompe en plaçant les tailleurs dans la confrérie de la Trinité. Ils faisaient avec les boulangers partie de la confrérie de Saint-Yves (1), mais ses observations au sujet des confréries en général sont très justes.

N'avions-nous pas raison d'affirmer que N.-D. du Mur a été vraiment le centre de la vie religieuse, civile et commerciale de Morlaix ? Elle l'a été, en effet, par ses confré-

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 435.

ries. Toutes ces confréries se rapportaient à des nécessités de la vie quotidienne. La confrérie de la noblesse, établie dans la même église que les confréries des métiers, favorisait le rapprochement des classes, et la confrérie des agonisants établie dans la collégiale par bulle de Clément X (1673) après sa fondation par M. de la Villemain, rappelait à tous l'égalité devant la mort.



XV

Morlaix et les Anglais

Comme les assemblées du corps politique se tenaient dans l'œuvre de N.-D. du Mur, c'est là que se retrouvaient les Morlaisiens, quand il fallait aviser aux mesures à prendre contre l'ennemi extérieur. Cet ennemi fut surtout l'Anglais et c'est pourquoi nous consacrons un article à la lutte de Morlaix contre les Anglais.

Le vieil antagonisme du Breton et de l'Anglais est connu. Il a sa raison d'être. Sans remonter plus haut, il suffit de nommer Henri II, appelé le Néron de son siècle, qui, pendant quinze ans, broya la Bretagne en ses mains de fer et s'efforça de la transformer en une province anglaise. Il échoua, grâce à l'énergie des seigneurs bretons, parmi lesquels Hervé et Guyomar de Léon. Trois fois Morlaix fut assiégé sous son règne, une première fois en 1171 par lui-même, une deuxième fois par son fils Geoffroy en 1177, et la dernière fois encore, par le roi en personne en 1187. Henri II, nous dit M. de La Borderie, se livrait aux plus abominables excès, incendiant les villes, dévastant les campagnes, déshonorant les

femmes, même ses otages, bannissant des populations entières ; mais il ne put plier sous son joug l'indomptable Bretagne (1) !

L'église de N.-D. du Mur n'existait pas alors, mais déjà avait été fait le pacte qui fut la confrérie de la Trinité et, peut-être, les Morlaisiens qui résistaient à cette époque aux Anglais, priaient-ils devant la Vierge qui, plus tard, devint N.-D. du Mur, en réclamant sa protection et en attendant les secours promis par les comtes de Léon.

Vint la guerre de Blois et de Montfort. L'Angleterre, dès 1347, c'est-à-dire au bout de 6 ans au lieu de 23, aurait pu terminer la guerre au profit de Montfort son protégé, mais elle la prolongea par calcul pour continuer de traiter le pays comme une métairie à exploiter sans pitié, à rançonner sans pudeur, et c'est là un des grands griefs de la Bretagne contre l'Angleterre (1).

Notre-Dame du Mur n'élevait pas encore vers le ciel sa flèche aérienne, mais l'église existait. Elle était bâtie sur le mur de la ville, suivant l'heureuse expression de M. de Kerdanet, près de la citadelle, « comme si l'on avait voulu réunir en un même lieu les forces

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, p. 118-119.

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, page 13.

du Ciel et celles des hommes pour protéger la cité. »

En 1342, cinq cents hommes d'armes et 1000 archers commandés par William Bohun, comte de Northampton, par le comte de Stafford et par Robert d'Artois, viennent assiéger Morlaix et tentent un assaut le 3 septembre, mais inutilement. Charles de Blois se porte au secours de la ville avec 20,000 hommes, et Robert d'Artois ne reste pas l'attendre devant Morlaix.

Mais, en 1345, Northampton, au nom d'Edouard III et de Montfort, met garnison anglaise dans Morlaix (1). Ce qu'elle put y faire de mal on doit le conjecturer par ce fait que c'est après la prise de la Roche-Derrien (1345, 3 décembre) que l'on voit se produire le hideux régime d'exploitation que les Anglais devaient, peu après, étendre froidement, systématiquement à toute la Bretagne et qui peut se résumer en deux mots, le pillage des villes et le rançonnement des campagnes régulièrement organisé (2). Notre-Dame du Mur, venez au secours de votre peuple !

M. de La Borderie nous donne des détails sur l'exploitation de la Bretagne ; ils méritent d'être connus, car ils expliquent comment la

(1) *Histoire de Morlaix*, page 73.

(2) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, page 180.

Bretagne en général, et Morlaix en particulier, ont pu concevoir et conserver la haine de l'Anglais (1).

En sa qualité de tuteur du jeune duc, Edouard III, nommait en Bretagne un capitaine-lieutenant, investi de tous les pouvoirs civils et militaires, et passait avec lui un contrat appelé *endenture*, aux termes duquel il lui abandonnait une partie des revenus et des *rançons* du pays, et le capitaine-lieutenant baillait lui-même à ferme, en détail, à ses subordonnés, les places, postes, châteaux-forts, occupés par les anglais, avec les revenus qui en dépendaient et dont le principal provenait des rançons. Ces rançons avaient un caractère tout spécial : elles n'étaient pas imposées, pour prix de leur liberté, aux soldats faits prisonniers dans le combat, elles étaient exigées des habitants des campagnes non belligérantes, des campagnes dépendant des châtellenies soumises aux Anglais. La fin de la guerre eût amené nécessairement la cessation de ce pillage organisé, c'est pourquoi Edouard III s'acharna à perpétuer les hostilités. L'un des plus célèbres parmi les anglais pour la cruauté, fut Bembro, gouverneur de Ploërmel, qui faisait enchaîner par groupes et brutaliser les malheureux laboureurs im-

(1) *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, page 186.

puissants à satisfaire sa rapacité. Sa cruauté amena le défi de Beaumanoir, qui commandait à Josselin, et le combat des Trente en 1351.

N.-D. du Mur exauça son peuple, car, en 1352, Morlaix avait secoué le joug, les Anglais n'y étaient plus et son gouverneur était Even Charuel, l'un des champions du combat des Trente, qui fut député aux Etats de Dinan et fut l'un des conservateurs de la trêve conclue en 1357, pour la Basse-Bretagne (1).

Le règne de Jean IV fut en partie le règne des Anglais, à qui étaient ses sympathies, mais non celles de son peuple. Un grand nombre de seigneurs, à l'exemple de du Guesclin et de Clisson, se mirent au service de la France, pour faire la guerre à l'Anglais. En 1370, Clisson bat les Anglais près de Saint-Mahé.

Hélas, la puissance anglaise devait être fatale à Morlaix. Écoutons Albert Le Grand (2) : « L'an 1372, le duc fut conseillé par un capitaine anglais, nommé Nulleborne, qui le possédait entièrement, de mettre des garnisons anglaises es meilleures villes de la basse Bretagne, entr'autres à Morlaix, dont les habitants irrités et vexés desdits Anglais,

(1) *Histoire de Morlaix*, page 73.

(2) *Catalogue des évêques de Tréguier*, article Jean Le Brun.

se joignirent à la noblesse du voisiné, et ayant donné entrée secrètement à quelques compagnies françaises, donnèrent la chasse aux Anglais ; partie desquels furent tués, autres mis dehors et ceux qui se sauvèrent au château tellement bloquez et harassez de toutes parts, mais spécialement par les archers qu'on avait mis sur la plateforme de la tour de Nostre-Dame le Meur (qui n'était achevée que jusques à la guéritte), qu'ils furent contraints de se rendre et vidèrent le chasteau, le baston blanc en main, et un petit fardelet sous l'aisselle.

» La même année, tout le païs s'étant révolté contre le Duc, en haine des Anglais, esquels il se fiait plus qu'en ses barons, le vicomte de Rohan prit les chasteaux de Chasteaulin sur Trew, et le Chasteaublanc près Morlaix, s'ensuivit le voyage du connétable de France, Bertrand du Guesclin, en Bretagne, et la retraite du Duc en Angleterre, lequel y aiant amassé une armée de deux mille hommes d'armes et trois mille archers, monta sur mer au port de Hampton, l'an 1374, et vint aborder au Conquet, qu'il prit, ensemble le château de Loc-Mazhé, fit pendre le capitaine et passer tous les Français au fil de l'épée, vint droit à Saint-Paul, sans s'amuser à assiéger aucune place, pour venir à Morlaix, à laquelle il en voulait particulièrement, parce que c'es-

tait elle qui avait commencé à donner la chasse aux Anglais. Les Morlaisiens craignant la juste indignation de leur prince, mirent hors les Français, desgontèrent leurs portes, et envoièrent leurs députés vers le Duc à Saint-Paul; lequel les fit arrêter prisonniers, et avancer son armée vers Morlaix, dont tous les bourgeois et tout le peuple lui vint au-devant jusqu'à la vallée de Donnant, criant : Miséricorde ! Vive Bretagne ! Le Duc s'attendrit aux cris de cette multitude, et pardonna à la ville (qu'il avait résolu d'abandonner au pillage de ses soldats), mais n'y voulut entrer qu'on ne luy eût mis entre mains cinquante des principaux auteurs de la révolte, il logea cette nuit au chateau de Cuburien (appartenant au seigneur de Rohan) duquel les Français estaient deslogés à la nouvelle de l'arrivée du Duc, lequel en sortant le lendemain, y fit mettre le feu, et entra dans Morlaix, traissant ses prisonniers, lesquels, l'après-dinée, il fit tous pendre à des gibets dressés sur les murs du chateau, tout le peuple convocé à son de trompe pour voir cette exécution (1), et sortant, leur laissa

(1) Une tradition rapporte à cette cruelle exécution un dévouement qui rappelle celui d'Eustache de Saint-Pierre. Un bourgeois de Morlaix vint s'offrir pieds nus, la corde au cou, donnant sa vie pour sauver celle de ses compatriotes. Le duc aurait été moins généreux qu'Edouard III, il aurait fait dresser pour ce malheureux un gibet à l'endroit qui, depuis, s'appela, de son nom, la roche Coroller.

huit cens Anglais en garnison, pour trois cens qu'ils avaient chassés.

» De Morlaix, le Duc marcha en Tréguier, prit les villes et chasteaux de Lanyon, La Roche-Derrien, Landt-Tréguier, Guenkamp et Chastel-Audren, qui, craignant pareil traitement que ceux de Morlaix, licentièrent les Français et reçurent leur prince.

» Mais l'an 1376, le Duc estant allé voir le comte de Flandres, son cousin, les Morlaisiens ne pouvant plus supporter les insolences des Anglais, firent entrer les Français en leur ville et donnèrent derechef la chasse aux Anglais, ce que le Duc ayant ouy, il se résolut de les ruiner, mais il eut d'autres affaires qui divertirent pour le coup sa vengeance. »

Jean IV, exilé en Angleterre par ses sujets, malgré ses succès partiels, comme la prise de Morlaix, ne reprit possession de ses états qu'en 1379. Morlaix lui fut rendue par le second traité de Guérande. Cette fois, N.-D. du Mur le rendit pacifique et humain, il lui pardonna tout le passé, dit Albert Le Grand, « moyennant quelques amendes pécuniaires dont il la mulcta. » Il vint même fixer sa résidence et chasser à Morlaix, en 1394, et accorda diverses exemptions à la ville.

Le règne de Jean V, c'est le règne de la paix. Toutefois, durant sa minorité, les Bre-

tons abandonnés à eux-mêmes, dit M. de La Borderie, en profitèrent pour suivre leur penchant naturel et national, c'est-à-dire pour guerroyer contre les Anglais. De nombreux navires, équipés et armés par des barons, des marchands, et montés par d'intrépides volontaires, livrèrent à l'ennemi héréditaire de furieux combats pendant les années 1403 et 1404 (1).

Alors était capitaine de Morlaix, depuis le 18 novembre 1402, Jehan sire de Penhoët (2), chevalier, chambellan, amiral de Bretagne, capitaine d'ordonnances. Il était fils de Guillaume, sire de Penhoët, en Taulé, et de Jeanne, vicomtesse de Fronsac, et petit-fils d'Hervé, dit le Boiteux, qui fit une si belle défense, lors du siège de Rennes par le duc de Lancastre en 1356.

Il donna, comme capitaine de Morlaix, son serment de fidélité au duc de Bourgogne, curateur du jeune duc Jean V. C'est lui qui gagna sur les Anglais une grande bataille navale à la pointe de Saint-Mahé, en 1404. Après un combat de trois heures, il mit en fuite les ennemis et conduisit à Brest quarante vaisseaux et une grande caraque chargée de butin.

On peut voir dans l'*Histoire de Morlaix* une

(1) *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 71.

(2) *Histoire de Morlaix*, p. 73.

notice sur ce vaillant homme qui, pour les services rendus au duc, eut, pour lui et ses successeurs, le privilège singulier d'avoir *bouche et logement* en la cour du duc, avec deux pots de vin par jour, récompense digne d'un Breton.

La guerre dure jusqu'en 1407 et nos marins en profitent pour aller soutenir une insurrection des Bretons du pays de Galles contre le joug anglais et leur procurer pour une dizaine d'années l'indépendance.

Nous retrouvons les Anglais à Morlaix en 1488. Cette fois, ils viennent en amis ; c'est le roi Henri VII qui les envoie sous la conduite d'Eggicimille ou Eggemil au secours de la duchesse Anne. Les habitants, malgré leur aversion pour les Anglais, ne leur firent pas mauvais accueil ; c'est avec la monnaie fabriquée à la tour d'Argent que ces troupes furent soldées. Mais cette armée ne se signala que par ses pillages. Albert Le Grand rapporte qu'ils volèrent le doigt de saint Jean, lequel retourna de lui-même à sa chapelle (1).

La haine anglaise devait de nouveau se donner à Morlaix libre carrière. Abusant de la loyauté chevaleresque de François I^{er}, le roi d'Angleterre Henri VIII répondait à ses avances par la perfidie et la trahison, con-

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 525.

duite digne, au reste, du prince fondateur de l'Anglicanisme et bourreau de ses femmes.

En 1522, les Anglais, sous les ordres de Thomas Howard, comte de Surrey, grand amiral d'Angleterre, pillèrent et brûlèrent plusieurs villes sur la côte de France.

Voici comment Albert Le Grand raconte l'histoire de Morlaix pillé et brûlé par les Anglais (1).

« L'an 1522, le Roi d'Angleterre Henri VIII mit en mer grand nombre de vaisseaux pour tenir la mer et piller les marchands français et (pour parler en leur jargon) *courre le bon bord*. Ces voleurs coururent la Manche tout le mois de juin, rangeant les isles de Jarsay et de Grenezé et les Hâvres de la Hougue, Cherbourg et autres de la Normandie, où un traître capitaine de Morlaix nommé La Tricle, les envoie advertir de descendre au port dudit Morlaix, qu'ils trouveraient desgarni de deffense, d'autant que la noblesse estait allée aux monstres généralles assignées à Guenkemp par le Seigneur de Laval, lieutenant du Roi en Bretagne, en l'absence du Duc d'Alençon, et les marchands et bourgeois estaient pour la meilleure part allés à la foire de Noïale près Pontivi, qui durerait depuis le

(1) *Catalogue des Evêques de Tréguier* ; article : Anthoine de Grigneaux.

cinquiesme juillet jusqu'au treiziesme, les assurant de son secours et de sa garnison.

« Les pirates affriandés de ces apasts se mirent à la voile et entrèrent dans le havre de Hanterallen, le dernier jour de juin, mirent pied à terre et commencèrent à marcher vers la ville, desguisés partie en paysans, autres en marchands, desquels on ne se deffiait, à cause du trafic ordinaire de ceste nation à Morlaix, aucuns se coulèrent dans le chasteau, autres dans les faux-bourgs, et le gros se cacha dans le bois du Stiffel, aiant donné ordre qu'à la marée du soir on amenât leurs pataches au quay pour charger le buttin. Mais ils ne peurent joindre le quay, ains s'arrêtèrent devant la Croix-Neufve sans arriver, à cause que les paysans ayant entendu l'alarme, arrachèrent dix ou douze arbres des rabines de Cuburien, dont ils barricadèrent le chenal, ce que voyans, les pillards, ils sautèrent à terre, pour venir aider leurs compagnons. Sur la minuit, tout le monde s'estant retiré, quand moins on y pensait, les ennemis sortirent en rüe, saisirent les portes et donnèrent chaudement l'allarme, avec un tel effroy, que les cytadins quittant leurs maisons et tout leur bien, se sauvaient à la suite. Deux seules personnes se mirent en deffence, le recteur de Plou-Jean, chappelain de Nostre-Dame le Meur, lequel aiant levé

le pont de la porte de Nostre-Dame, monta dans la tour, d'où à coup de mousquet, il versa en la poudre plusieurs des plus eschau-
fez, mais enfin il fut miré et tiré ; et une chambrière de la grande rue (1) : laquelle
voiant que tout le monde du logis s'était
sauvé à la suite, amassa quelques autres
filles de la rue en la maison, et aiant ouvert
l'escoutille ou trappe de la cave, qui estait à
l'entrée de la porte en dedans, laissa la porte
à demie ouverte, de sorte que les ennemis
entrans de foule, tombaient dans la cave les
uns sur les autres, où ils se noyèrent au
nombre de plus de 80. Enfin la maison fut
forcée et la généreuse fille qui avec ses com-
pagnes s'était retirée et enfermée au sommet
du logis poursuivie des soldats, fut prise et
jettée du haut en bas sur le pavé. La ville fut
pillée sans épargner même les églises, et sur
le point du jour, ils se retirèrent à leurs
navires avec grand nombre de butin et de
prisonniers, hors mis six ou sept cents qui s'es-
tant amusez à faire bonne chère es-celliers,
sur le port de Tréguer, s'endormirent au
bois du Stiffel, quelque 600 pas de la ville, où
le seigneur de Laval les tailla en pièces et
recouvra leur butin et en mémoire de ceste
défaite la prochaine fontaine s'appelle encore

(1) Maison qui porte aujourd'hui le n° 18.

à présent *Feunteun ar Saozon* (1), c'est-à-
dire la Fontaine des Anglais, d'autant que
ses eaux furent rougies de leur sang ce jour.
Alain Bouchard aiant raconté au long ceste
aventure, adjouste ces mots : C'est la récom-
pense faite par les dits Anglais des grands
biens, plaisirs et services que leur ont fait
et font par chacun jour les bons Bourgeois
de la dite ville et pour avérer le proverbe qui
dit : Rachettés un larron du gibet, et luy-
même vous voudrait avoir pendu, parquoy
s'y fie qui voudra. »

Le bon Albert Le Grand a soin de mettre
en marge à l'adresse de ses compatriotes et
contemporains : *Profitable avis aux Morlai-
siens*. D'ancuns pensent que, même de nos
jours, ledit avis n'a pas perdu de sa valeur.

Notre-Dame du Mur soutint le courage de
ses enfants. La malheureuse ville resta long-
temps déserte, et par le grand nombre des
prisonniers que les Anglais emmenèrent avec
eux et par l'effroi qui dispersa dans les cam-
pagnes ceux qui avaient échappé au fer
des vainqueurs et aux flammes de l'incendie.
Insensiblement les prisonniers revinrent, les

(1) Le combat n'eut pas lieu près de la fontaine qui a
porté depuis le nom traditionnel de Fontaine des Anglais,
mais bien d'une fontaine alimentée par le même cours d'eau,
et appelée par suite de cette sanglante boucherie : « La
Fontaine Rouge », un peu plus haut que celle dont nous
venons de parler, dans les terres de Coatserho (*Histoire de
Morlaix*) pages 528 et 29).

citoyens dispersés se réunirent, et rebâtirent presque une nouvelle ville. Mais, pour éviter dans la suite de pareilles surprises, ils établirent des corps de garde à l'entrée de la rade et placèrent des batteries sur les passes de Léon et de Tréguier. Les habitants de la Ville-Close et de Saint-Martin, assistés des paroisses de Taulé, Henvic et Carantec, prirent la garde de Pennalan, du côté de Léon, ceux de Saint-Melaine et de Saint-Matthieu veillaient avec Ploujean, Plouézoc'h et Plougasnou, au poste de Bararmenez, sur la passe de Tréguier (1).

Fatigués bientôt de ces gardes continuelles, ils pensèrent à s'en délivrer, en faisant bâtir un fort sur un rocher situé entre les deux passes et qu'on appelait le Taureau. Le P. Albert Le Grand fait honneur de l'idée première à un dominicain nommé frère Nicolas Trocler, qui fut député au duc d'Etampes pour la faire approuver. *L'Histoire de Morlaix* attribue l'idée aux seuls habitants, qui l'auraient exprimée au duc d'Etampes, de passage à Morlaix, par l'organe d'un notable, Ambroise Masson. Les deux versions peuvent très bien s'accorder. Le dominicain peut avoir donné l'idée, que le notable a soumise au nom des habitants, au duc d'Etampes.

(1) *Histoire de Morlaix*, page 142.

Le duc d'Etampes ayant promis sa protection, on dressa des rôles de cotisations ; chacun contribua suivant ses facultés, les déparlements en furent faits dans l'église de N.-D. du Mur.

Ogée nous rapporte qu'en 1544 eut lieu la nomination, par les Morlaisiens, du commandant des soldats, le premier gouverneur, qui fut Jehan de Kermellec. Les notables, réunis sur le parvis de N.-D. du Mur, procédèrent à cette nomination ; le syndic arma solennellement Kermellec et lui fit prêter serment de ne recevoir aucun soldat sans la volonté des bourgeois. Albert Le Grand place cette nomination le 3 janvier. *L'Histoire de Morlaix* la recule au 6 juillet, époque où les habitants nommèrent le capitaine, « vu la guerre et le danger d'une descente ». Nous avouons ne pas voir encore de contradiction entre les deux nominations, l'une pouvant être la nomination en principe et l'autre la députation effective, et nous comprenons la première investiture aux pieds de N.-D. du Mur, tant en vertu de la coutume d'accomplir en ce lieu les actes solennels qui intéressaient la ville, qu'en raison de l'acte de foi qui plaçait la défense des Morlaisiens sous la protection de leur patronne.

Une dernière fois, nous voyons les Anglais sous les murs de Morlaix. C'est quand ils

viennent prêter main-forte au maréchal d'Aumont qui assiège Morlaix au nom d'Henri IV. « Ils eurent quartier, dit Albert Le Grand, au fauxbourg des Brebis et ès-environs. » Cette fois, ils ne viennent pas précisément en ennemis, car, comme le dit notre vieil auteur : « la plus saine partie des habitans voiant le sujet de la querelle osté, le Roy catholique, recogneu du général des catholiques et receu de la meilleure part des villes du Royaume, ne voulaient différer davantage de se réduire en leur devoir envers Sa Majesté. » Or, les Anglais venaient cette fois au nom du roi de France devenu, par sa conversion, souverain légitime et reconnu comme tel.

Le maréchal d'Aumont, fidèle aux sentiments d'affection que témoignait Henri IV à son peuple, s'efforçait de terminer la guerre sans faire trop de mal. Il consentit à déplacer la batterie qu'il avait placée sur la tour du Mur, parce que les assiégés du château tirant sur cette tour et « foudroyant les tourelles et guerittes en esbranlant bien fort l'éguille », pouvaient occasionner la ruine de cette merveille.

Notre-Dame veilla elle-même à la conservation de son sanctuaire, et bientôt elle donna à ses enfants une paix honorable et glorieuse. Le premier article de la capitulation consentie par les habitants, accordée par le maréchal

d'Aumont et ratifiée par le roi de France, est bien digne de la cité de Marie, de la ville de Notre-Dame du Mur :

« Que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, sera seul permis et non autre, et ne se fera presche ny aucun exercice de la Religion prétendue réformée tant dedans la ville qu'en tout le Bailliage d'icelle. »

Singulière destinée de ces Anglais, ennemis héréditaires de la France, de la Bretagne et, nous l'avons bien vu, de la bonne ville de Morlaix, de voir leur concours final tourner à l'honneur de la France, et au bonheur de Morlaix ! Singulière destinée de ce peuple, devenu hérétique, de marcher sous les ordres d'un maréchal de France qui proclame que la seule religion catholique sera permise dans Morlaix ! Noble et douce vengeance de Notre-Dame du Mur !



XVI

*Evénements remarquables ayant trait
à N.-D. du Mur*

Nous allons maintenant citer rapidement quelques faits historiques qui se rapportent à l'église de N.-D. du Mur et qui jusqu'ici n'ont pu trouver place dans notre récit.

En 1418, saint Vincent Ferrier, le grand apôtre de la Bretagne, est à Morlaix. Il y fut logé, dit Albert Le Grand, « dans le couvent de Saint-Dominique où se void encore sa chambre. Il demeura quinze jours en ceste ville et allait ordinairement prescher au haut de la rue des Fontaines, lieu eslevé par-dessus la ville, et le peuple pour l'ouyr se rangeait de l'autre costé sur les douves et contrescarpes du château, et au Parc au Duc, la ville entre deux, nonobstant laquelle distance sa voix estait miraculeusement portée aux oreilles de ses auditeurs, lesquels l'entendaient aussi bien que s'ils eussent esté assis au pied de la chaire, en mémoire duquel miracle, on bastit en ce lieu un petit oratoire en son honneur. »

Albert Le Grand annote que cet oratoire a

été démolí pour accommoder le monastère des Carmélites en l'an 1626.

Il est bien évident que saint Vincent Ferrier n'a pu passer quinze jours a Morlaix sans se rendre à N.-D. du Mur (1).

En 1437, c'est la translation du doigt de saint Jean, de Normandie à Traoun Mériadec, depuis Saint-Jean-du-Doigt. « Le duc Jean, dit Albert Le Grand, résidait lors à Rennes, lequel ayant été adverti de cette aventure s'en vint à Morlaix, accompagné du prince François, comte de Montfort, son fils aîné, et la princesse Yolande d'Anjou, sa femme, son chancelier Jean de Malestroit, évêque de Nantes, son confesseur frère Jean Le Dantec de l'ordre des Frères Prédicateurs du couvent dudit Morlaix, évêque de Vennes, Jean Prigent, évêque de Léon, et grand nombre de noblesse qui s'y rendit de toutes parts, et estant dans son château dudit Morlaix, manda le jeune homme qui avait apporté la sainte relique, lequel lui fut présenté par le R. P. en Dieu messire Raoul Rolland, évêque de Tréguer, son diocésain. Le chancelier l'interrogea par le commandement du Duc en présence de tous les assistants devant les-

(1) Pour ne pas y revenir, disons tout de suite la même chose des deux grands missionnaires de la Bretagne au XVII^e siècle, Dom Michel Le Noblez et le P. Maunoir, qui tous deux sont venus à Morlaix, sans que nous ayons pu trouver trace de leur passage à N.-D. du Mur.

quels il raconta toute l'histoire..... et le Duc ayant envoyé informer en Nortmandie, tant en la dite église de Saint-Jean que chez le seigneur qu'il avait servi, et en la ville où il avait été arrêté prisonnier, trouva son rapport véritable, et en action de grâces d'un bénéfice si signalé fit faire une solennelle procession, laquelle après *Te Deum* chanté en l'église collégiale de Notre-Dame le Meur en ladite ville de Morlaix, alla à Plougaznou, etc. »

On sait que, d'après la légende d'Albert Le Grand, un jeune Breton de Plousgasnou, qui servait en Normandie, près d'une église de Saint-Jean, avant de retourner au pays, désirait une portion de la relique qu'il vénérât chaque jour. A son départ, il l'emporte sans le savoir et la relique d'elle-même saute sur l'autel de la chapelle de Saint-Mériadec où est aujourd'hui Saint-Jean-du-Doigt. Je passe les miracles qui amènent l'intervention de Jean V, comme il a été dit plus haut.

En 1504, nous trouvons le testament de Monseigneur Jean de Calloët de Lannidy. Ce prélat, originaire de la maison de Lannidy en Plouigneau, était docteur en droit, chantre et chanoine des Églises de Cornouailles et de Tréguier, conseiller du parlement du duc et président en la Chambre des comptes de Bretagne. En 1491, il fut un des députés envoyés

par la duchesse Anne à Tournon pour traiter avec le roi Charles VIII de son mariage.

Devenu évêque de Tréguier en 1502, il mourut à Saint-Michel-en-Grève, le 7 mars 1504 ou 1505, suivant que l'on compte de l'Incarnation ou de la Nativité de N.-S., et fut enterré dans sa cathédrale devant la chaire épiscopale. Il mourut en odeur de sainteté et quand, en 1616, on ouvrit son sépulcre pour y enterrer Adrien d'Amboise, on trouva son corps entier cent douze ans après sa mort, « et était vestu de mitre, chasuble, fanon, estoles, tunicelles, gands et sandales de taffetas orangé. » Par son testamert, splendide comme expression de foi et de piété, il lègue entr'autres choses à l'église N.-D. du Mur une somme de 100 livres « qui devra être convertie en 100 sols de rente pour célébrer deux obits à perpétuité. »

Puis vient le voyage de la reine Anne de Bretagne. « L'an de grâce 1505, la Royne Anne de Bretagne vint par permission du Roy Louis XII son époux faire un tour en son pays. » Après avoir visité diverses villes, elle arriva à Morlaix où elle fut magnifiquement reçue. Elle descendit chez les Dominicains et la ville, nous dit Ogée (1), lui fit cadeau d'un petit navire d'or enrichi de pierreries et d'une

(1) Ogée, t. 2. p. 535.

hermine *apprivoisée* qui portait un collier de diamant. La reine reçut avec joie cette hermine, qui lui fit cependant un peu de peur, car, comme elle la tenait sur son bras, elle lui sauta sur le sein. Le seigneur de Rohan, qui était auprès d'elle, la rassura en lui disant : « Que craignez-vous, Madame ? Ce sont vos armes. » Ce discours lui plut beaucoup.

La reine se proposait de passer dix ou douze jours à Morlaix ; mais, le second jour de son arrivée, « elle reçut un paquet du Roy son époux (1) qui lui mandait de le venir au plus tôt trouver à Angers. C'est pourquoy voulant hâter son voyage elle despescha noble et discret messire Guillaume de Guicaznou, licencié ès-droit, chanoine de Tréguer et prevost de l'église collégiale de Notre-Dame le Meur à Morlaix, et Mériadek de Guicaznou, son frère, grand maistre d'hostel de Sa Majesté et capitaine des ville et chasteau dudit Morlaix, accompagné de deux de ses aumosniers, à Saint-Jean, pour faire apporter le doigt du saint ès-ville pour l'appliquer sur l'œil gauche de Sa Majesté fort incommodé d'une fluxion qui lui estait tombée dessus. »

On voulut lui apporter la relique en procession. Les recteurs de Plougasnou, Ploué-

zoc'h, Guic-Mek, Landt-Meur et Plaistan s'étaient assemblés, mais le brancard se brisa, et la reine se rendit elle-même à Saint-Jean, où elle fit diverses largesses et rémission d'impôts.

Le 23 septembre 1588, le roi François I^{er} arriva à Morlaix et y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Les réceptions des princes se faisant à Notre-Dame du Mur, on peut facilement supposer qu'il y passa.

Quelques années plus tard, dit encore Albert Le Grand (1), « le 2^e jour de juillet l'an 1548, fut fondée la tour de l'église Saint-Mathieu ès-faubourgs de Morlaix, l'une des hardies pièces de Bretagne, et le lundy 20^{me} jour d'aoust suivant, arriva par mer en la dite ville, très noble et très puissante princesse Marie Stuart Royne d'Ecosse, qui allait à Paris épouser le Dauphin François depuis Roy II^e de ce nom.

» Le seigneur de Rohan, accompagné de la noblesse du pays, l'alla recevoir, et fut logée au couvent de St-Dominique. Comme Sa Majesté retournant de l'église Notre-Dame, où le *Te Deum* avait été chanté, eut passé la porte de la ville qu'on appelle de la Prison, le pont-levis, trop chargé de cavalerie, creva et tomba dans la rivière, toutefois sans perte de

(1) Albert Le Grand. *Doigt de saint Jean*, 244.

(1) Albert Le Grand. *Catalogue des Evêques de Tréguier*, 689.

personne; les Ecossais du train de la Royne restés dans la ville, jugeant mal de cet accident, commencèrent à crier : Trahison, trahison ! Mais le seigneur de Rohan, qui marchait à pied près la portière de la litière de Sa Majesté, leur cria à pleine tête : Jamais Breton ne fit trahison ! » — Ce qui est vrai de l'ensemble du peuple Breton.

La Reine passa deux jours à Morlaix pour s'y reposer.

Marie Stuart arrivant en France était débarquée à Roscoff, le 13 août 1548. A l'endroit même de son débarquement, elle fonda la chapelle de Saint-Ninien et en posa la première pierre. Afin de perpétuer la mémoire du lieu où elle avait pris terre, on traça sur un rocher, au-dessous de la chapelle, l'empreinte du pied qu'elle y avait posé (1).

Une sollicitude éclairée a jusqu'ici empêché la démolition des ruines de la chapelle Saint-Ninien. Il serait à désirer, qu'au lieu des ruines qui tristement dominant la plage, on pût voir à Roscoff une chapelle consacrant un précieux souvenir historique et rappelant le passage de celle qui « tant aima la France » avant d'être l'auguste victime de la perfide Elisabeth.

En 1554, les tristes effets de l'incendie de

(1) *Histoire de Morlaix*, page 529.

1522 duraient encore. Les procureurs « ne se chargent point de la haulte maison d'icelle chapelle (N.-D. du Mur) pour ce pareillement que fut bruslé par les Anglais (1). »

En novembre 1568, Morlaix est désolé par la peste (2). Nul doute que, dévots à N.-D. du Mur, les Morlaisiens n'aient eu recours à leur patronne.

En 1569, Charles IX accorde droit de péage sur bœufs et vaches pour être le produit appliqué au paiement d'un prédicateur en langage français à N.-D. du Mur.

En 1594, le maréchal d'Aumont réduit Morlaix à l'obéissance d'Henri IV. Humain et intelligent, il préserva le Mur, et, sortant de la ville, fit crier « que si quelqu'un de ses soldats avait fait tort à aucuns des cytadins on s'en vint plaindre et en ferait justice. — Le 3^e jour d'octobre audit an 94, le seigneur de Coat-Inizan fut reçu gouverneur des ville et château de Morlaix et presta le serment en l'église N.-D. le Meur-ès-mains de noble et discret messire Nicolas de la Boessière, archidiacre de Plou-Kastell et prévost de la dite église, et après messe ouye et le *Te Deum* chanté il assista à l'assemblée de ville (3). »

(1) Archives départementales du Finistère, G. 186.

(2) *Ibid.*, G. 185.

(3) Albert Le Grand. *Catalogue des Evêques de Tréguier*, art. cxxxi.

Les registres de N.-D. du Mur constatent les effets du siège pendant lequel le maréchal d'Aumont avait consenti à préserver la tour et l'église du Mur, qui furent néanmoins endommagées.

« Il est à noter qu'au mois d'août 1594, Monsieur le maréchal d'Aumont entra à Morlaix pour le Roy, dont les gens de guerre du parti de l'union qui étaient dans le château tirèrent des coups de canon contre la dite église du Mur et la ruinèrent, occasion qu'il a fallu faire plusieurs frais. — Elle fut établie des deniers qu'on amassa par les quêtes et des dons que les particuliers firent sans que jamais la communauté ait contribué (1). »

En 1595, une nouvelle peste enlève à Morlaix beaucoup de monde et fait tourner les regards vers la Patronne de la cité.

En 1611, arrivée à Morlaix du maréchal duc de Retz, reçu avec distinction par les habitants. Il pose la première pierre du couvent des Capucins.

En 1613, réception de Claude de Boiséon, fils aîné du seigneur de Coat-Inizan et successeur de son père dans le gouvernement de Morlaix (2). On sait que toutes ces réceptions avaient lieu à N.-D. du Mur, nous n'y reviendrons plus.

(1) Archives du Finistère, G. 187.

(2) Ogée, t. 2, p. 539.

En 1618, « le jour de saint Barnabé au mois de juin, il y eut à Morlaix une si horrible tourmente d'éclairs, de tonnerres et foudres, qu'on pensait la fin du monde estre venu, et la foudre tombant sur la tour de Notre-Dame le Meur abattit quelques brasses de la pointe de l'éguille » (1).

En 1619, des quêtes furent faites pour réparer la tour endommagée, mais la communauté de ville n'y contribua non plus qu'en 1594 (2).

L'année 1624 fut, pour les Morlaisiens, une année de fêtes et réjouissances « Le premier dimanche de may quatriesme jour du mois, Mgr Guy Champion de Cicé, évêque de Tréguer, aiant indiqué une solennelle procession, porta le Saint-Sacrement depuis l'église collégiale de N.-D. le Meur jusqu'à l'église de N.-D. de la Fontaine, es-faubourgs de Morlaix, y célébra la grand'messe et mit les religieuses Carmélites de la direction de l'illustre cardinal de Bérulle en possession de la dite église. La même année, 24 octobre, il bénit le grand autel du couvent de Saint-Dominique de Morlaix et y mit des reliques de saint Melaine et le lendemain il dédia la chapelle de sainte Marguerite au bas du cimetière de Saint-Mathieu en la même ville.

(1) Albert Le Grand, *Catal. des Ev. de Trég.*, art. cxxxiii.

(2) Archives du Finistère, G. 187.

» Le lundy 18 novembre suivant, Monseigneur le Duc de Vendosme fut reçu solennellement à Morlaix. » Fête splendide où l'on admire les armes de la ville, qui est d'azur au navire d'argent, aux voiles eslopiées et mouchetées d'hermines, à la devise : S'ils te mordent, mors les, avec 3 nymphes représentant les 3 montagnes, 2 autres représentant les 2 rivières et une sirène qui avait pour mission de représenter la mer, le tout expliqué par ce distique :

*Tres inter montes, jacet urbs in valle : fluenta
Bina rigant, pelàgi conciliata sinu.*

« Entre trois montagnes, s'étend la ville dans la vallée ; deux rivières l'arrosent, qui se rejoignent pour descendre vers la mer. »

« En 1626, le quatriesme jour d'août, le seigneur maréchal de Thémines fit son entrée à Morlaix en qualité de gouverneur de Bretagne et y repassa au commencement du carême de 1627. — Le dimanche de Quasimodo, onzième jour d'avril au dit an, les processions générales de la ville assistèrent à la cérémonie quand on planta la croix des Religieuses Bénédictines de la Congrégation du Calvaire au haut du fauxbourg de Plou-Jean vis-à-vis de l'hôtel de Guicaznou, y officiant Monsieur le chantre de Léon par permission de nostre prélat (1).

(1) Albert Le Grand, *Catalogue*. Art. CXXXIV.

» Le 6 août suivant, toute la ville sous les armes, fut, en deuil et précédé de tout le clergé, lever le corps du seigneur de Coat-Inizan leur gouverneur, rendu en la chapelle de Saint-Nicolas hors les fauxbourgs de Plou-Jean et le conduisirent armes basses, piques traînantes et mesche éteinte, au triste plan-plan des tambours, jusqu'au couvent de Saint-Dominique où il fut enseveli en une cave au milieu du chœur.

» En 1629, haut et puissant seigneur, messire Jean de Boyséon, chevalier, dit depuis frère Jérôme, avant que de faire profession chez les Capucins, laissa 60 livres au clergé de N.-D. du Mur à la charge de plusieurs services et grand'messes par an avec les litanies et pour 2 messes chaque semaine par un chapelain nommé par les héritiers suivant ses dernières volontés du 1^{er} juin 1629. »

La fondation, trop chargée, fut réduite le 6 septembre 1672, après entente entre haut et puissant seigneur messire Hercule-François comte de Boyséon, et noble et vénérable messire Marc Dizeul, doyen. Il est spécifié qu'aux offices on fera porter un bâton cantoral quand y en aura un (1).

En 1666, nous trouvons une fondation de Louis XIV (2).

(1) Archives du Finistère. G. 184.

(2) Archives départementales du Finistère. G. 185.

« Devant les notaires garde-notes du Roy au Chatelet, Messire Henry de la Motte-Houdancourt, commandeur des ordres du Roy, archevesque d'Auch, grand aumônier de sérénissime et très auguste dame Anne d'Autriche, reyne mère de Sa Majesté, d'une part, et Messire Yves de Calloët, prévost de l'église collégiale et royale de N.-D. du Mur, étant de présent à Paris

» Lequel archevêque a déclaré :

» Que Sa Majesté, non contente des témoignages de tendresse, zèle et piété, pour la mémoire de la dite dame Reyne sa mère, qu'Elle a fait paraître par le grand nombre d'aumônes, chants, prières et sacrifices que depuis le jour de son décès elle a incessamment fait faire pour le repos de son âme, ayant d'abondant encore souhaité de faire dire pour elle le nombre de cinquante mille nouvelles messes dans les plus célèbres églises de l'Europe et de son royaume, et principalement en celles qui sont dédiées à l'honneur et culte de la T.-S. Vierge; comme celle de la collégiale royale de N.-D. du Mur, à Morlaix est de ce nombre, la dite Majesté y en aurait destiné le fonds de mille livres pour estre employé partie en fondation de six messes basses annuelles et le reste en célébration de 520 autres messes, à l'effet de quoi elle lui aurait destiné une somme de 750 livres :

mais comme le dit sieur archevesque a appris que la dite église est pauvre et qu'il lui est plus avantageux que tout ce fonds soit employé en fondations de sorte qu'il est plus de l'intérêt de la dite église de convertir le fonds des dites 520 messes en accroissement de fondation des dites six messes annuelles pour, de basses seulement qu'elles étaient, les fonder à perpétuité à haute voix : pour cet effet sur les 750 livres fondées, on dira au maître-autel de la Vierge, 6 messes hautes à diacre et sous-diacre avec un *Libera* et un *De Profundis* pour la dite Reyne : la première le 20 janvier jour du décès, les cinq autres tous les lendemains des cinq fêtes les plus solennelles de la Sainte-Vierge qui sont : la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité et Conception. »

En 1672, une fondation de Boiséon à N.-D. du Mur : au jour de la Conception Immaculée, on fera tinter de 24 coups une des plus grosses cloches pour annoncer l'office (1).

En avril 1682, dame Catherine Le Borgne, veuve de écuyer Jean Oriot, sieur du Runiou, laquelle ayant ample connaissance qu'il n'y a pas encore beaucoup de fonds certain pour faire services, prières et aumônes pour les confrères de la Confrérie des Agonisants desservie dans l'église de N.-D. du Mur, de

(1) Arch. du Finistère, G. 335.

sa franche et libre volonté fait donaison au profit de la dite Confrérie de la B. V. M. des Mourants ou des Agonisants, en la personne de N. H. Pierre Guérin, sieur de Villemain, procureur de la dite Confrérie, de 100 livres tournois de rente... à charge de faire chanter à perpétuité un service solennel à chaque jour de vendredi (1). »

En 1686, une mission fut donnée à Morlaix par les PP. Capucins (2), à la suite de laquelle et, pour en assurer les fruits, une méditation d'une demi-heure est fondée tous les lundis, après la bénédiction du Saint-Sacrement à Notre-Dame.

En 1718, la chapelle de Saint-Jacques ayant été interdite par Monseigneur de Tréguier (Olivier Jégou de Quervilio, 1694-1731), lors de sa dernière visite, faute de réparations, les Congréganistes de N.-D. de la Purification, qui se réunissaient dans cette église, demandent, par l'organe de MM. de Lambervez Le Milbeau, premier assistant et ancien préfet, et Lestobec, trésorier et ancien assistant, au vénérable Chapitre de l'église collégiale et royale de N.-D. du Mur, à se réunir désormais en la chapelle de Notre-Dame des Agonisants, aux jours fixés par la permission accordée par le seigneur Evêque à M. de For-

(1) Archives du Finistère. G. 185.

(2) *Ibid.*, G. 186.

ville, leur directeur, — ce qui leur est accordé à la condition que MM. de la Congrégation ne diront point d'office pendant qu'on fera quelqu'office que ce puisse être dans le chœur (1).

Le 4 septembre 1721, une pièce que nous avons déjà rapportée, page 115, montre qu'un *Te Deum* fut chanté à N.-D. du Mur pour l'heureuse convalescence du Roi, et l'*Histoire de Morlaix* (2) nous apprenant que des réjouissances publiques eurent lieu pour la prise de Philipsbourg, nous savons que ces réjouissances comportaient toujours le *Te Deum* à N.-D. du Mur.

Le chapitre du Mur figure à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790, et le prévôt célèbre la messe sur la place de la Mairie.

Le dernier *Te Deum* chanté à N.-D. du Mur, le fut le 17 septembre 1791. — Quand on apprit à Morlaix l'acceptation de la Constitution par le Roi, la ville fut en fête et il y eut un *Te Deum* en action de grâces dans l'église du Mur en présence des autorités ! Que d'illusions prouve ce dernier *Te Deum* ! Hélas ! la chute était proche.



(1) Archives du Finistère. G. 492.

(2) *Histoire de Morlaix*, page 42.

XVII

Faits miraculeux à N.-D. du Mur

Avant de la raconter, relevons les quelques faits miraculeux qui se rattachent à N.-D. du Mur. La manière dont parlent les historiens montre bien que ces faits furent nombreux. Tous n'ont pas été consignés, heureux sommes-nous d'en avoir retrouvé quelques-uns.

Le premier, c'est encore notre vieil Albert Le Grand qui va le fournir (1) :

« L'an 1628, au mois de novembre, le sacriste de l'église de Notre - Dame le Meur, s'étant présenté à la fenestre de la tour où demeurent les sacristes de cette église, tomba à bas sur le bord du fossé de la rivière Kevleut, à veüe de la poterne du *Spernen*, sans avoir aucun membre rompu ny desmis, mais seulement le corps meurtri de la cheutte, qui fut du moins de vingt pieds de haut, préservation miraculeuse qu'à bon droit tout le monde attribue à la singulière protection de la maîtresse qu'il servait, dévotement honorée et réclamée en ceste église. »

(1) Albert Le Grand, *Catalogue des Evêques de Tréguier*, art. CXXXIV.

En 1672, nous trouvons ce procès-verbal (1) :
« 5 mars 1672. — Sur les remontrances faites par le Doyen que, dans l'incendie nouvellement arrivé en cette ville, le danger fut si grand que le feu ayant passé d'une maison à une autre vis-à-vis et pris à une image de la Vierge, toute la ville était menacée d'un embrasement universel, lorsque quelques personnes d'une singulière piété, se ressouvénant que cette sainte Dame était vénérée en cette église comme patronne et gardienne des ville et pays de Morlaix, sous le titre de N.-D. du Mur, ne lui eurent pas plus tôt fait vœu sous ce nom que l'on vit les flammes passer au-dessus de la maison où l'image de cette glorieuse et miséricordieuse protectrice était attachée, si bien que, dans un embrasement si surprenant où il a péri jusqu'au nombre de six personnes, par un secours manifestement céleste le feu ne put passer plus loin que la maison où il avait premièrement pris, et par cette protection miraculeuse qui mérite des reconnaissances éclatantes et magnifiques, cette ville a été préservée des désolations que l'on a vu non seulement dans les Etats voisins mais même dans quelques-unes des meilleures villes de la province, et d'autant que les prières publiques sont les

(1) Archives du Finistère, r. G. 484.

plus agréables à Dieu, et qu'en cette église qui est celle du public et la mère de toutes les autres églises de la ville, il se fait journellement un sacrifice de louange, ordonné par les anciens Ducs de ce pays pour la prospérité de l'Etat et du commerce et la conservation de cette ville qu'ils ont mis sous une si auguste protection..... on chantera ici tous les jours après vêpres l'antienne *Sub tuum*, en attendant qu'il se trouve quelques personnes assez zélées pour fonder cette dévotion à perpétuité en l'honneur de Notre-Dame gardienne de cette ville. »

Le 3 septembre 1674. — C'est encore un fait qui prouve la bonté de Marie (1).

Une femme de qui le fils nommé Julien était tombé dans un puits où on le croyait mort, l'ayant voué à saint Julien de N.-D. du Mur et l'enfant ayant été préservé, elle est venue en remercier Dieu et faire dire une messe en l'honneur du saint sur son autel à cette église.

Puis, c'est en 1675, au mois de septembre (2). Le sieur du Ponty Le Roux, tombant de la guérite au-dessus de la chambre du sacriste, ayant dit « Sainte-Vierge, assistez-moi ! » eut le temps pour se disposer à bien mourir,

(1) Archives du Finistère, r. G. 484.

(2) Ibid. r. G. 484.

et l'on croit qu'il ne mourut pas de sa chute, quoiqu'effroyable.

Nous pouvons croire que ces faits ne furent pas les seuls à manifester la bonté de la Vierge du Mur envers ses enfants.

Un ex-voto de l'ancienne église du Mur, que l'on conserve toujours, rappelle le souvenir d'une enfant qui, étant tombée à l'eau au confluent du Jarlot et du Keffleut, est entraînée par le courant sous le pont couvert du Fardel, lorsqu'elle est sauvée par l'intercession de la Sainte-Vierge.

« Malheureusement, la tour du Mur et le château, représentés sur le tableau, sont si peu fidèles, dit l'*Histoire de Morlaix*, qu'on ne peut y attacher aucun intérêt historique », ce qui nous paraît exagéré.

L'enfant sauvée est représentée les mains jointes dans l'attitude de la prière et de la reconnaissance, à l'un des côtés du tableau ; on dirait une fillette d'une douzaine d'années.

N'oublions pas que M. de Kerdanet signalait en plus un navire battu par les flots au-dessus duquel apparaissait, miséricordieuse, Notre-Dame du Mur ; et qu'un grand nombre de petits navires disait la reconnaissance de tous ceux qui avaient invoqué l'Etoile de la Mer.

Nous aurons à raconter un dernier fait miraculeux de l'ancienne chapelle, lorsque

nous retracerons la chute de la tour. Il ne nous reste qu'à conclure, avec M. de Kerda-net : « Non, nous ne pourrions décrire tous les secours et merveilleuses guérisons retracées dans les pieux tableaux qui environnaient la statue de N.-D. du Mur. »

Ainsi que, de nos jours, Marie signale sa puissance dans ses sanctuaires les plus vénérés, telle elle se montrait autrefois à nos pères dans sa Sainte-Chapelle du Mur, et si elle a multiplié ses prodiges pour la guérison et la préservation des corps, qui dira combien d'âmes, sous les voûtes séculaires de sa collégiale, ont été le théâtre d'opérations merveilleuses et de transformations près desquelles les guérisons corporelles ne sont qu'un jeu de la puissance divine. Ceux-là qui connaissent et la valeur de la prière et les énergies triomphantes de la grâce, ceux-là seuls peuvent comprendre tout ce qu'il y a de reconnaissance et d'amour dans l'invocation traditionnelle des générations morlaisiennes : *Itron Varia ar Vur, patronnez Montroulez, pedit evidomp* ; « O Notre-Dame du Mur, patronne de Morlaix, priez pour nous ! »



XVIII

Ruine de la collégiale et chute de la tour du Mur.

Cependant, nous dit M. le chanoine Alexandre, les jours mauvais approchaient. L'heure de la destruction allait sonner pour la belle et sainte église de Notre-Dame du Mur, au pied de laquelle nos pieux ancêtres avaient trouvé tant de fois la lumière dans leurs doutes, la consolation dans leurs peines. On la dépouilla d'abord ; puis, lorsqu'il n'en resta que les quatre murs, on la souilla en y établissant le culte de la Raison.

Nous allons emprunter les détails de cette lamentable ruine à l'*Histoire de Morlaix* (1).

Un décret de l'Assemblée nationale supprima les chapitres et les canonicats, un autre supprima les prébendes et déclara les biens du chapitre propriétés nationales. Tous les ecclésiastiques pourvus de fonctions publiques devaient prêter serment et jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Ce serment, s'il n'avait compris que ces mots, était admissible ; mais, vu les circonstances et la

(1) *Histoire de Morlaix*, page 279 et suiv.

Constitution civile du clergé, il était schismatique. Les chanoines de la collégiale du Mur refusèrent le serment. La municipalité fit faire par M. Le Denmat, procureur noble du Mur, l'inventaire des objets sacrés en or et en argent possédés par la Collégiale. Quarante-neuf pièces d'argenterie, deux calices et leurs patènes, un buste d'argent, huit chandeliers en argent et la croix du maître-autel furent jugés inutiles et envoyés à la Monnaie le 19 décembre 1789.

L'année suivante, le Conseil municipal envoyait encore au Mur deux de ses membres, MM. Ameline et Barazer, pour faire enlever les armoiries et les bancs, en exécution des décrets du 19 mars et du 19 juin qui déclaraient le régime féodal aboli. Les armoiries étaient celles que nous avons citées en faisant la description de l'église. Elles furent martelées et les bancs brûlés. Quelle page d'histoire détruite en un clin d'œil, par suite d'un enthousiasme irréfléchi et d'une aberration sans exemple !

Cependant le chapitre ne fut pas dissous aussitôt. Nous le voyons figurer à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, où le prévôt, comme nous l'avons déjà dit, célébra la messe sur la place de la Mairie.

Le carême fut encore prêché à l'église du Mur en 1791, et ce fut le P. Saillard, domini-

cain, que la municipalité chargea de cette prédication, bien qu'il n'eut pas prêté serment.

La nouvelle division ecclésiastique n'accordait à la ville qu'une paroisse et la chapelle des Dominicains était désignée comme église paroissiale. Les habitants ne voulurent pas accepter cette église et lorsque M. Expilly, le nouvel évêque constitutionnel du Finistère, arriva à Morlaix le 17 avril 1791, le Conseil municipal le pria de vouloir bien user de toute son influence auprès de l'administration pour que l'église Saint-Melaine fût choisie comme église paroissiale.

En attendant la décision de l'autorité supérieure, la collégiale du Mur servit de paroisse, et M. Derrien en fut nommé curé, après avoir prêté serment entre les mains de la municipalité. C'est ce qui explique que Derrien signe quelquefois « Curé de Notre-Dame ».

Une délibération du conseil municipal du 24 avril, prise à propos de la fête de Saint-Marc, donne en effet au Mur ce titre de paroisse. « La procession de Saint-Marc est une procession générale pour laquelle le clergé de cette ville est toujours dans l'usage et dans l'obligation même de se réunir dans l'église matrice. Le Mur était autrefois cette église, sous le titre de collégiale, et il l'est

aujourd'hui comme paroisse. Ses droits devant être reconnus à ce dernier titre autant qu'ils l'étaient au premier, la municipalité intime à MM. Pitot, Guerlesquin et Le Noanès, exerçant les fonctions de vicaires aux églises de Saint-Mathieu, Saint-Martin et Saint-Melaine, défense de faire demain aucune procession particulière, sauf à eux à se joindre à M. le curé de la paroisse pour la procession générale de Saint-Marc. »

Des troubles eurent lieu dans les églises, et le conseil municipal, jugeant qu'il ne pouvait laisser officier plus longtemps les prêtres réfractaires, arrêta, dans sa délibération du 1^{er} mai, de demander au procureur-syndic du district leur destitution et leur remplacement immédiat. Malgré cela, les recteurs non conformistes exercèrent leur ministère jusque vers la fin de l'année 1791.

Les citoyens membres de la *Société des Amis de la Constitution* adressèrent le 26 juin au conseil municipal une pétition qui demandait la fermeture des églises ou chapelles de Saint-Melaine et Sainte-Barbe, Saint-Mathieu et Sainte-Marguerite, Saint-Martin et N.-D. des Vertus, de l'église du Mur et de toutes les chapelles à l'exception de la seule église des Jacobins reconnue paroisse, les religieux ne pouvant célébrer que pour eux et à huis-clos ; mais la municipalité, crai-

gnant la *fermentation* qu'occasionnerait cette mesure chez les citoyens *malheureusement* trop nombreux attachés aux principes des prêtres non conformistes, recula devant une *violence* qui eût été une persécution *intolérable*, et rejeta la pétition.

Lorsqu'on apprit à Morlaix l'acceptation de la Constitution par le roi, la ville fut en fête, et il y eut un *Te Deum* en actions de grâces dans l'église du Mur, en présence des autorités.

Quelque temps après, l'église paroissiale ayant été établie à Saint-Melaine, le directoire du département décida, le 19 avril 1792, que l'église collégiale serait vendue, et le directoire du district en fixa la vente au 23 avril. Dès que les habitants apprirent cette décision, ils firent une pétition qui fut signée par 63 membres actifs de la commune et la remirent au conseil municipal, qui se réunit aussitôt et prit la délibération suivante :

« Considérant de plus, que cette église ayant toujours inspiré la plus grande vénération et respect à tous les habitants de cette commune et des environs, on ne pourrait voir qu'avec peine qu'elle servit à un autre usage ;

» Est d'avis et arrête de prier Messieurs les administrateurs du district de prendre dans les plus grandes considérations les

motifs ci-dessus exposés, et autres que leur sagesse pourrait leur suggérer, pour surseoir à la vente de la dite église de Notre-Dame du Mur. »

Le directoire du district répondit, le 25 du même mois, qu'il ne pouvait empêcher la vente de la Collégiale, mais qu'il autorisait la ville à en faire l'acquisition.

Le conseil général de la commune se réunit le 27 avril et prit une délibération conçue en ces termes :

« Lecture donnée au conseil général de la commune de l'arrêté du département du Finistère qui ne permet pas de suspendre la vente de l'église du Mur ;

» Vu la pétition de 63 citoyens actifs de cette commune ;

» Considérant que le clocher de cette église est le seul qui, par l'élévation de son beffroi, soit propre à placer l'horloge et les cloches qu'il est important d'entretenir dans des moments d'incendie ou d'autres alarmes, est d'avis, tant pour la commodité de l'horloge que pour mieux entendre le tocsin en cas de malheur, d'autoriser la municipalité à souscrire pour l'achat de la dite église et de son clocher. »

L'église du Mur fut achetée par la municipalité, mais elle fut fermée au culte catholique jusqu'en l'an II où nous trouvons la

délibération suivante du conseil général de la commune, en date du 6 frimaire :

« Le conseil général arrête, comme mesure d'économie, que l'exercice du culte aura lieu désormais dans une seule église, celle du Mur, et qu'en conséquence le résiliement de son achat sera demandé. »

Le conseil municipal, le 18 frimaire, expose la même demande, et désire que les réparations soient prises à la charge de la République.

Les églises, sauf celles du Mur, furent donc fermées et on s'empara de toutes les richesses qu'elles contenaient. Toute l'argenterie fut envoyée à la Convention..

Les prêtres constitutionnels prirent possessions de l'église du Mur, mais bientôt la municipalité leur défendit de faire les cérémonies du culte catholique en dehors de leur église.

« Le corps municipal, dit la délibération du 26 pluviôse an II, arrête que, pour prévenir les inconvénients pouvant résulter de l'opposition entre l'esprit public et l'exercice extérieur du culte, en conformité d'ailleurs des principes révolutionnaires à cet égard, il soit ordonné aux ministres du culte de se renfermer pour son exercice dans le temple et de s'abstenir pour les actes qu'ils seront appelés à en faire auprès des malades de paraître sur les rues avec costume ni aucun des insignes

du culte. » Il leur était interdit d'accompagner les morts au cimetière; cependant, si la famille désirait les prières de l'Eglise, elle était libre d'appeler un prêtre au cimetière.

On voit que les principes de *liberté* appliqués de nos jours, en fait d'exercice public du culte, ne sont pas nouveaux, nouveaux non plus les motifs allégués. Opposition possible entre l'esprit public et l'exercice du culte ! Après cent ans, c'est toujours la même oppression des consciences, sous prétexte de respecter celle de ceux qui se vantent de ne pas en avoir !

L'église du Mur ne resta pas longtemps consacrée au culte catholique ; par un nouvel arrêté, elle devint le Temple des Lois.

A l'époque où nous sommes arrivés,

Les dieux étaient tombés, les trônes étaient vides, et les prêtres restés fidèles à la loi ancienne étaient proscrits : la France était sous le régime de la Terreur ! L'autel sur lequel se célébraient les saints mystères était renversé, les fidèles ne voyaient plus les ministres du Christ élevant le saint emblème, ils n'entendaient plus les orgues frémissantes, mêlant leur harmonieuse poésie aux voix des jeunes enfants.

La religion catholique fut remplacée par le culte de la Raison, que la Convention avait adopté le 20 brumaire (10 novembre), sur la

proposition de Chaumette ; les patriotes morlaisiens, surtout les membres de la *Société populaire des Amis de la Constitution*, acceptèrent le nouveau culte avec enthousiasme.

La première fête eût lieu le 5 vendémiaire (23 février) et on y célébra en même temps la fête de l'Exécration du dernier des Tyrans et de la Tyrannie. Une déesse Raison reçut les hommages des assistants.

Après le culte de la Raison, vint celui de l'Etre Suprême, et ses diverses fêtes inventées par la sensiblerie du sanguinaire Robespierre. Toutes ces fêtes furent célébrées au Mur, avec discours, hymnes à la Liberté et serments de haine à la Royauté et à l'Anarchie, jusqu'en l'an VIII, fête anniversaire de la fondation de la République.

Mais en l'an X, l'église menace ruine. Le maire le fait constater et le conseil, constatant qu'il n'a pas les ressources voulues pour l'entretenir, arrête, le 18 pluviôse (6 février 1803) :

« ARTICLE 1^{er}. — Aucune dépense relatives à la réparation et à l'entretien de l'édifice du Mur ne pourront être faites à l'avenir, sauf toutefois celles qui sont indispensables à l'entretien de l'horloge, tant qu'il en existera une dans la tour de cet édifice.

« ATR. 2. — L'usage de l'édifice du Mur sera

abandonné, si, en se prolongeant, la ville de Morlaix était tenue aux réparations. »

Paix au style ! La forme vaut le fond.

Le 22 pluviôse an XI (10 février 1804), eut lieu, au sujet de cette église, une nouvelle séance dans laquelle il fut décidé qu'elle serait démolie, « mais qu'il était cependant avantageux de conserver la tour de cette église, monument antique d'une architecture estimée, dans laquelle d'ailleurs se trouvaient placés l'horloge principale de la ville et le beffroi. »

Le conseil demanda donc au gouvernement la concession de cette église, pour être démolie au profit de l'hôpital général, à la condition d'en payer la valeur suivant estimation faite et de conserver la tour comme propriété communale. Conformément à cette délibération, l'église fut vendue à M. Mahé en 1805.

L'acquéreur fit démolir l'église « afin de profiter le plus tôt possible de ses riches matériaux » ; mais le clocher, privé de l'appui de ses arcades et de ses murs, menaça bientôt ruine.

Le vendredi 28 mars 1806, dans la matinée, les passants virent rouler des pierres qui se détachaient du portail et du clocher ; en même temps, il se produisait un tassement de la tour qui faisait prévoir une chute prochaine.

A dix heures, une députation des habitants du quartier se rendit à la mairie pour prévenir l'administration, et M. Gouin, adjoint, qui remplaçait le maire, convoqua le sous-préfet, le conducteur des travaux, l'ingénieur et quelques maîtres maçons.

On se rendit sur les lieux vers midi. Après examen, on constata qu'il n'y avait aucun moyen de porter remède au tassement et qu'il ne restait qu'à faire promptement évacuer les maisons voisines. L'administration se retira à la mairie pour préparer l'arrêté qui ordonnait aux voisins de quitter leurs maisons. Le gardien de la tour, qui ne croyait pas au danger, rentra chez lui, et le nommé Guy Barazer, qui se trouvait avec sa fille dans une maison longeant la venelle, ne voulut pas sortir.

La foule continuait à stationner dans le voisinage, lorsque, vers midi trois quarts, un bruit sourd et effroyable se fit entendre et tout le quartier fut en un instant obscurci par une poussière épaisse et suffocante. Lorsqu'elle se fut dissipée, les regards cherchaient en vain la tour, il n'en restait plus une pierre debout. Quelques maisons du côté droit en montant la rue avaient été endommagées ; celle de la venelle et celle du jardin avaient disparu sous les ruines.

Encore, fait remarquer M. de Kerdanet, on

considéra comme une marque de la protection de la Sainte-Vierge sur sa ville que la tour se fût affaissée sur elle-même, sans quoi le malheur eût été bien plus grand. L'administration et les habitants accoururent sur le lieu du sinistre. On brisa, avec une masse de fer, la porte de la maison qui communiquait avec celle où le gardien était enseveli, et on put parvenir jusqu'aux décombres, d'où sortaient des gémissements plaintifs. Après bien des efforts, on parvint à retirer le gardien, qui était encore vivant, mais il mourut deux mois après, le 15 mai, des suites de ses blessures. Un enfant nommé Charles-Julien Cressever, âgé de deux ans et demi, fut trouvé mort au même endroit; la mère, qui était auprès, fut retirée sans avoir beaucoup de mal.

De l'autre côté, dans la maison qu'occupe maintenant la venelle, le jeune Banéat put être retiré sain et sauf, ce qui le fit surnommer « l'enfant du miracle », plus tard il devint prêtre et il est mort, sous le second empire, curé de Taulé. Guy Barazer et sa fille Catherine, que nous avons vus tout à l'heure ne tenir aucun compte des avertissements qu'on leur donnait, avaient cessé de vivre lorsqu'ils furent retirés de dessous les décombres : le père avait 68 ans et la fille 40.

Sept personnes en tout furent retirées

vivantes. Le cadavre d'Olivier Kerdréluz, âgé de 31 ans, journalier de profession, ne fut retrouvé que le 31 avril. Ce malheureux était rentré dans sa maison un quart d'heure avant la chute de la tour pour chercher son argent.

On mit des factionnaires aux deux extrémités de la rue jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de danger. Ce fut à cette occasion qu'un habitant voulant rentrer chez lui reçut de la sentinelle, peu familiarisée avec les genres, cette réponse plaisante : « On ne passe pas, faites la tour » (1).

Ainsi tomba cette église ducale et royale, après quatre cent quarante ans d'existence, et cinq cent onze ans après la pose de sa première pierre. Cette grande bâtisse que vous voyez maintenant dans la rue de l'Auditoire et qui s'étend jusqu'à la rue de la Prison, a été construite avec ses débris (2). Les pierres du portail et de la tour ont été vendues à l'adjudication, comme marchandise vulgaire, et ont servi à la construction des maisons et à des travaux d'utilité publique. Il n'en reste pas même une en place pour rappeler le souvenir de la collégiale.

(1) *L'Histoire de Morlaix* porte cette note : Lédan, Mémoire déjà cité, passim.

(2) Plus tard, dans cette maison, le feu prit aux vêtements d'une jeune fille qui fut brûlée vive, et le peuple, qui voit partout la main de Dieu dans les événements de ce monde, crut que c'était une vengeance du Ciel.

Toutefois, M. l'abbé Abgrall a constaté qu'il subsiste encore, dans l'intérieur des maisons construites sur l'emplacement de la collégiale, quelques pans de mur et des enfeus qui donnent une idée du caractère architectural de l'édifice (1).

C'est tout et c'est bien peu.



III

LA

NOUVELLE CHAPELLE

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 6^e livraison 1895, page 216.



CHURCH

CHURCH



k

I

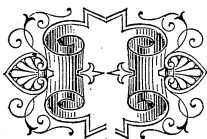
La Statue sauvée

Lorsque l'église du Mur (1) avait été la première fois fermée au culte (1792), on avait détruit tous les emblèmes qui rappelaient la féodalité ; plusieurs arrêtés avaient ordonné d'enlever les statues des saints et celles des rois et des reines, de transporter à l'hospice le linge des églises, de descendre les cloches, de vendre certains objets qui n'étaient d'aucune utilité : mais nous n'avons trouvé aucun document qui nous permette d'affirmer que les objets sacrés, les christs, les statues, les tableaux des églises aient été détruits.

Comme la plupart des objets artistiques qui se trouvent actuellement dans nos églises sont d'une date antérieure à la Révolution, nous sommes porté à croire qu'il n'y a pas eu d'ordre de destruction et que, lors de la fermeture des églises, les fidèles ont pu cacher les statues et les tableaux sans être inquiétés par l'autorité. C'est ainsi que la statue de Notre-Dame du Mur fut transportée, par une personne pieuse de la rue des Nobles,

(1) *Histoire de Morlaix*, page 284.

dans la mansarde d'une pauvre couturière, Jacquette Cloarec, qui la conserva précieusement jusqu'au jour où, la paix étant revenue dans l'Eglise, il fut permis de la rendre à la paroisse.



II

La Statue de N.-D. du Mur à Saint-Matthieu

Lorsque le Consulat eut mis un terme aux discordes religieuses et que le Concordat avec le Saint-Siège eut été conclu, l'église de Saint-Matthieu fut choisie comme paroisse et l'abbé Pitot, ancien curé, put revenir à la tête de son troupeau. Une succursale fut établie à Saint-Martin et l'église Saint-Melaine devint un oratoire desservi par un vicaire de la paroisse.

La statue de N.-D. du Mur fut portée à Saint-Matthieu et placée sur l'un des autels latéraux. En 1820, l'église Saint-Matthieu menaçant ruine, sa reconstruction fut décidée.

Nous souscrivons volontiers à ces paroles de l'*Histoire de Morlaix* : « De dimensions égales à celles de l'ancienne église (1), qui avait elle-même remplacé celle de l'ancien prieuré, la nouvelle église n'a aucun caractère religieux, car on ne peut reconnaître cette qualité à deux rangs de colonnes sépa-

(1) Cette ancienne église avait été consacrée en 1505 par l'évêque de Tréguier, Jean Calloët de Lannidy.

rant en trois sections longitudinales et sous un toit commun un assez vaste édifice à fenêtres à plates-bandes. » Il est vrai que l'œuvre de MM. Pouliquen et Eloury, architectes de la ville, et de M. Charpentier, entrepreneur, n'a pas coûté cher : 47,560 fr. 72 c.

Pendant la construction, la Statue de N.-D. du Mur fut envoyée à Saint-Melaine, où se fit tout le service paroissial de 1821 à 1824.

Cette dernière année, elle fut rapportée à Saint-Matthieu le jour de la Première Communion, et mise à l'autel du Sacré-Cœur.

Elle devait y rester jusqu'en 1834.

Ce n'est pas que, dans l'intervalle, on n'ait songé à élever de nouveau dans Morlaix un sanctuaire à l'antique patronne de la cité. Les premiers curés de Morlaix après la Révolution avaient à réorganiser le culte et leur sollicitude dut s'étendre non seulement à la ville mais à tout l'arrondissement de Morlaix. Il fallait aller au plus pressé.

Du moins, dès 1822, nous trouvons la preuve que le culte de N.-D. du Mur attirait toujours la piété morlaisienne.

C'était pitié de voir (et il est encore des vieillards qui s'en souviennent) l'ancien emplacement de la collégiale présentant l'aspect d'une carrière abandonnée où les enfants s'amusaient à leurs jeux, grimpant sur les pierres déshonorées et se cachant au milieu

des ruines. Ces ruines parlaient à des cœurs généreux le langage du passé. Nous devons citer M. Lédan, qui fonda une imprimerie à Morlaix en 1804.

Il a décrit avec amour l'ancienne basilique pour que le souvenir n'en fût pas perdu. *L'Histoire de Morlaix*, que nous avons reproduite, a emprunté bien des extraits à son travail. Il faisait plus qu'écrire, il agissait.

Nous devons à une communication bienveillante de M. l'abbé Brignou, recteur de Lanneuffret, un Morlaisien curieux de l'histoire de son pays et bien au courant de cette histoire, la connaissance de la lettre suivante. Elle est de M. Sermensan, ancien chanoine de N.-D. du Mur.

« Lesneven, le 2 novembre 1822...

» J'approuve et je loue, mon cher Alexandre (il s'agit de M. Lédan, imprimeur-libraire, rue du Mur, à Morlaix), le projet que vous avez formé de ranimer la dévotion à la bonne N.-D. du Mur, dans la ville de Morlaix qui doit à son intercession bien des faveurs, et bien des grâces que plusieurs de nos concitoyens ont sans doute oublié. Je verrai avec satisfaction s'élever sur les ruines de cette antique église, à laquelle j'étais aussi attaché de cœur, que par état, une chapelle destinée à rappeler des souvenirs précieux et doulou-

reux, et à rétablir un culte aussi avantageux pour les fidèles qu'agréable aux yeux de Dieu ; mais l'occurrence du rétablissement de l'église de Saint-Mathieu va bien réduire les ressources que pourrait vous offrir la pieuse générosité des Morlaisiens, vous n'avez pas mal calculé en vous tournant du côté de nos princes dont les libéralités ne tarissent jamais, lorsqu'elles sont sollicitées par la piété.

» Mais lorsqu'on sera instruit que la chapelle que vous voulez établir est réclamée plutôt par la dévotion que par la nécessité, les secours que vous pourriez obtenir seront bien modiques et bien insuffisants ; il vous faudrait auprès de la princesse un puissant protecteur, et je n'ai à Paris ny connaissances ny crédit ; ne pourriés-vous pas, par exemple, engager M^r de la Fluglaie (de la Fruglaye), habitant notable de votre ville, à écrire à M. l'abbé de Trévern (1) natif de Morlaix comme vous et moi, ancien grand vicaire de Langres, ancien commensal du feu cardinal de La Luzerne, nommé par le Roi à l'Evêché de Vannes qu'il a refusé, et dont M^{me} de Kerangué pourrait vous donner l'adresse à Paris. Je connais sa piété et son

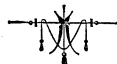
(1) L'abbé Le Pape de Trévern, aumônier de M^{me} la Dauphine (Duchesse d'Angoulême), est devenu plus tard évêque de Strasbourg.

zèle, et j'ai tout lieu de croire qu'une telle protection pourrait vous être bien utile, d'après une telle recommandation : au reste, je vous engage à diriger bien prudemment cette affaire, car la vivacité et l'empressement que vous pourriés montrer, ne serviront qu'à provoquer l'enchère qui rendrait l'acquisition que vous projetés plus dispendieuse et plus difficile. Au reste, je serai toujours prêt à favoriser le succès de la bonne œuvre que vous avez entrepris de mes petits et faibles moyens.

» Je suis votre très dévoué,

SERMENSAN, prêtre (1),
Chanoine honoraire de Quimper. »

Le pieux projet de racheter l'emplacement de N.-D. du Mur ne put aboutir, il fallut songer à un autre terrain.



(1) En 1761, le Maire de Morlaix est Charles Sermensan, lieutenant de Maire en 1764. Sur le pont de l'Auditoire on lit : « Pont et Lavoir de Charles Sermensan 1765.

III

*Construction et Restauration de la
nouvelle chapelle du Mur*

Il était réservé à M. Keramanac'h, curé de Morlaix, d'édifier la modeste chapelle de N.-D. du Mur. Né à Loqueffret en 1790, M. Jean-Louis Keramanac'h avait toute l'énergie de nos rudes montagnards. Vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix en 1816, il avait succédé en mars 1821 à son curé, M. Olivier Floc'h, qui l'avait demandé, appréciant ses qualités, pour son successeur, et lui avait légué son presbytère.

M. Keramanac'h prit à cœur de rétablir le vocable de l'ancienne Collégiale de N.-D. du Mur. Il aurait voulu la reconstruire à l'endroit même où s'élevait l'ancien sanctuaire, mais des difficultés qui survinrent l'obligèrent à renoncer à ce projet. De là, le choix de l'emplacement actuel. « Heureuse idée, dit M. Alexandre, de placer la nouvelle chapelle à côté de l'église paroissiale, dans le cimetière de Saint-Mathieu. »

Il paraît que bien grandes furent les difficultés, puisque M. Alexandre, morlaisien et contemporain des événements, parle dans les termes suivants :

« En 1832, presque au surlendemain d'une révolution qui avait fait défense à Dieu de sortir de ses temples (1), le vénérable curé de Morlaix, qui a relevé tant de ruines et fait tant de bien dans notre ville, eut le courage, — il en fallait alors — d'édifier une chapelle en l'honneur de N.-D. du Mur. Des difficultés de tout genre, que la sagesse humaine eût considérées comme insurmontables, s'opposèrent d'abord à la réalisation de ce pieux projet, mais la sagesse qui vient d'en haut à d'autres calculs. L'homme de Dieu réussit à renverser tous les obstacles. Par sa bienveillance pour tous, il sut triompher du mauvais vouloir des uns et de l'indifférence des autres. Seul, n'ayant d'autres ressources que la charité de ses paroissiens, qui à la vérité ne lui fit jamais défaut, le saint prêtre se mit à l'œuvre. »

Aussitôt une personne riche et pieuse, M^{me} veuve de Trogoff, lui remit une somme de 6,000 fr. La générosité des Morlaisiens fit le reste et ainsi se trouva aplanie la grosse difficulté des ressources à trouver.

Restait à triompher d'une autre difficulté, l'opposition de l'autorité municipale, jalouse

(1) Personne n'ignore, qu'après la révolution de 1830, les processions, même celles de la Fête-Dieu, furent interdites (Circulaire ministérielle du 25 décembre 1830), et n'ont pu avoir lieu, du moins dans un grand nombre de villes, qu'après la révolution de 1848 (N.-D. du Mur. Lédan, page 12).

de ses droits de propriétaire sur le cimetière de Saint-Matthieu, droits admis par la nouvelle jurisprudence. M. Keramanac'h s'en tira en souscrivant, le 19 mai 1833, une déclaration que la chapelle qu'il se proposait de contruire à ses frais, serait considérée comme propriété communale.

Enfin, tout était prêt. Le nouvel édifice put être béni un an après la fondation, le 8 septembre 1834, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. La bénédiction fut donnée par M. Le Gac de Lansalut, recteur de Garlan, ancien chanoine de Notre-Dame du Mur, et M. Graveran, curé de Brest, devenu plus tard (en 1840) évêque de Quimper, donna le discours.

La statue de Notre-Dame du Mur fut portée triomphalement dans les rues de la ville et déposée sur son nouvel autel, où elle continue d'être l'objet de la vénération universelle.

Nous avons le discours que Monseigneur Graveran prononça en cette circonstance (1). Son texte exalte la fermeté du curé de Morlaix : *Consurgite et ædificate sanctuarium Domino* : « Levez-vous, et bâtissez un sanctuaire au Seigneur ». (I Paralip., xxii).

Il ne sait à qui revient le plus grand honneur, au prêtre assez hardi pour ouvrir ces franchises communications avec les fidèles ou bien aux fidèles capables de les recevoir.

(1) (Euvres de Mgr Graveran, t. II, page 241.

Dans l'érection de la nouvelle chapelle, l'orateur remarque le but, le temps, le lieu.

Le but, s'écrie-t-il, témoigne de votre piété, le temps honore votre courage, le lieu met en lumière votre discernement.

1° Votre piété, vous la montrez en laissant, comme autrefois vos pères, aux générations futures un monument de votre dévotion à Marie, dévotion sainte et utile au salut ; — sainte : les exemples des saints le prouvent , — utile : Marie est notre sœur ; elle est bonne ; — elle est la fille du Père, l'Epouse de l'Esprit, la mère du Fils, elle est puissante.

C'est bien ce que pense le peuple de Morlaix, car, ici, ce n'est pas l'œuvre exclusive d'une personne ou d'une très faible fraction de la population, c'est le brillant résultat de l'élan général, de la ferveur universelle.

Ici nous citons textuellement :

« Pardonnez, mes frères, si je me range
» parmi vous et partage votre joie, comme si
» j'étais l'un des vôtres. Aujourd'hui moins
» que jamais, je ne puis me résoudre à me
» croire étranger à votre ville. Si je ne suis
» pas un enfant de Morlaix par la naissance,
» je le suis par le cœur depuis plus de vingt
» ans et certes l'occasion est belle pour m'en
» prévaloir. C'est à ce titre que je suis venu
» célébrer avec vous la nouvelle inauguration

» de N.-D. du Mur. Quel nom ! et quels souvenirs il rappelle ! Mes yeux ne l'ont point vu, ce sanctuaire vénérable élevé par la piété magnifique de vos pères à la gloire de Marie. Mon regard n'a point mesuré les majestueuses proportions de cette tour si renommée dont la tête, élancée loin de la terre, semblait soutenir les espérances du chrétien au-dessus de la région des orages. Il n'en reste plus que la mémoire, et le temps emporte jusqu'aux ruines plus d'une fois arrosées de vos larmes. Mais ces larmes doivent perdre de leur amertume, aujourd'hui qu'il vous est donné de trouver dans cet oratoire une faible image de votre antique splendeur, de reconnaître dans les chants qui réjouissent cette enceinte un écho lointain de ces hymnes sacrés qui retentissaient jour et nuit sur vos remparts, comme le cri de la sentinelle en présence de l'ennemi.

» Qu'il doit être bien doux à votre piété de rattacher l'heure présente aux jours anciens et de remettre intacte aux mains de vos enfants cette noble tradition de dévotion envers Marie et de dévouement à son culte, qui vous fut transmise comme un dépôt sans prix par vingt générations endormies dans le Seigneur ! »

2° Le temps n'est pas celui des construc-

tions religieuses. Les esprits positifs d'aujourd'hui oublient Dieu et disent volontiers : qu'il garde son ciel, à nous la terre ! Vous avez triomphé de cette indifférence ; ce sera votre honneur un jour. Il a fallu du courage pour aller contre l'esprit du siècle, et faire petit parce que l'on ne pouvait pas faire grand.

Nous citons encore :

« Quand les enfants de Juda, rentrés enfin dans leur chère patrie après les longues douleurs d'une dure captivité, eurent élevé sur les ruines de l'ancien temple un nouveau sanctuaire pour invoquer le Seigneur, le peuple entier en célébra la dédicace solennelle avec des cris de joie et des hymnes de louanges ; et cependant, au milieu de l'allégresse universelle quelques vieillards versaient des larmes, en rappelant à leur mémoire la magnificence à jamais anéantie du temple de Salomon et l'antique splendeur éclipsée sans retour. Vos cœurs comprennent sans effort des regrets si légitimes et peut-être une douleur pareille vient-elle les surprendre au milieu des joies de ce grand jour, quand vous comparez à la masse imposante du premier sanctuaire, les modestes proportions de cet oratoire qui doit en conserver le souvenir sans en retracer la gloire. Je ne chercherai pas à

» détruire cette impression, car elle se fonde
» sur un sentiment de justice à l'égard du
» passé, comme elle peut faire germer le sen-
» timent d'une pieuse émulation dans l'a-
» venir. »

3° Et dans quel lieu s'élève votre sanc-
tuaire ? Dans le lieu le plus propre à exci-
ter chez vous les sentiments qui font la
force et la consolation du chrétien.

Près de la Croix de mission. — Cette croix,
érigée en 1826, rappelait à Monseigneur
Graveran celle qu'il défendit à Brest en
1830, en lui faisant un rempart de son corps,
et qui est aujourd'hui dans l'église Saint-
Louis de Brest. A Morlaix, la Croix ne fut
pas abattue en 1830. La population sut la
défendre, et la tradition en fait surtout
honneur à la corporation des bouchers qui,
en récompense, fut invitée à porter le
Christ, lorsque, en 1889, à la suite de l'Ado-
ration prêchée par le R. P. Arthur, francis-
cain, une nouvelle Croix fut érigée. —

Cette Croix doit rappeler aux Morlaisiens
les résolutions prises en un jour de ferveur,

La chapelle est dans le cimetière : souve-
nir des morts, pensée de l'éternité ; prier
pour eux et se préparer soi-même ; — près
de la tombe du vénérable Jagu : Confiance
en vos prêtres, qui veillent sur vous. Unis
ensemble, ressuscitez, non plus pour édifier

de concert les murs fragiles d'un temple
matériel, mais pour devenir les temples
vivants qu'habite la plénitude de la divinité.

M. Keramanac'h, autant qu'il était en lui,
avait fait revivre et refleurir à Morlaix le
culte de N.-D. du Mur. En consacrant un
sanctuaire, si modeste qu'il fût, à la patronne
de Morlaix, il l'avait replacée chez elle de
façon à ce qu'elle pût dire aux habitants de
toute la ville, quelle que fût leur paroisse
d'origine : « Ici, vous êtes chez moi et, par
conséquent, chez vous, car je suis votre
mère et vous êtes mes enfants. »

Le vénérable curé montra ce jour-là qu'il
connaissait son milieu. Il ne voulait pas que
le culte de la Patronne de Morlaix pût souffrir
de mesquines rivalités de clocher.

Ne pouvant offrir un temple plus majes-
tueux à Celle qu'il appelait *sa Dame*, du moins
voulut-il compléter son œuvre.

Le nouvel édifice, construit dans des con-
ditions défectueuses, ne tarda pas à se lézar-
der, et on fut obligé de le restaurer jusqu'en
ses fondements. Ces travaux furent active-
ment conduits et on put bientôt procéder à
une dernière inauguration. M. Keramanac'h
avait fait appel à la générosité des habitants
de Morlaix. Tous y répondirent de telle façon
qu'au moyen de dons volontaires la chapelle

put être ornée avec un goût qui fait honneur à M. Edouard Puyo, l'architecte qui dirigea les travaux, et à M. Jean-Louis Nicolas, l'artiste qui les exécuta.

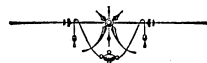
Le 4 mai 1857, une procession solennelle eut lieu, présidée par Monseigneur Sergent, évêque de Quimper et de Léon, et l'image de l'auguste Patronne de la cité fut triomphalement portée dans les principales rues de la ville, par quatre prêtres revêtus de dalmatiques.

M. Keramanac'h ne survécut pas longtemps à l'achèvement de son sanctuaire de prédilection : il mourut le 24 août 1860, à l'âge de 70 ans, laissant la réputation d'un prêtre dévoué à Marie, zélé à son devoir, sans crainte et sans faiblesse, très écouté des grands, qui connaissaient sa foi robuste et sa charité sans bornes, accessible aux petits, qui voyaient en lui leur père et leur soutien, digne, après quarante ans de ministère pastoral, d'être pleuré par une population entière qui, sans distinction de paroisse, regretta « le Curé de Morlaix ».

Depuis, Notre-Dame du Mur n'est sortie qu'une fois de son petit oratoire. C'est l'année des grands pèlerinages, en 1873. Elle fut portée solennellement à la Salette.

Puisse la procession qui va bientôt se dérouler dans les rues de la ville, à l'occa-

sion du sixième centenaire, marquer pour Morlaix le commencement d'une ère nouvelle de concorde et de paix. A l'heure où, non plus seulement l'église, comme le croyaient les plus indifférents, mais la société elle-même est menacée dans ses principes constitutifs et les plus élémentaires, demandons à Notre-Dame du Mur d'être, pour tous ses enfants de Morlaix, un mur et un rempart contre lequel viendront se briser tous les efforts des ennemis de Dieu, de son Eglise, de la famille et de la société !



IV

La nouvelle chapelle. Description

Ayant à décrire la nouvelle chapelle qui rappelle et conserve dans Morlaix les glorieux souvenirs de N.-D. du Mur, nous n'oserions l'appeler, avec M. de Kerdanet, « la chapelle élégante qui sert maintenant de sanctuaire à N.-D. du Mur ». Elle a été bâtie à une époque où le problème, en matière de construction d'église et de chapelle, était des plus simples : enfermer, au moins de frais possible, le plus de monde possible dans un espace donné. On comprend que, dans ces conditions, les architectes se missent peu en frais d'imagination.

Toute la décoration extérieure de la chapelle de Notre-Dame du Mur (1) se réduit à un portique en granit. Il se compose de deux colonnes et d'un fronton triangulaire, avec de nombreuses réductions de moulures qui permettent à peine d'y reconnaître les éléments de l'ordre toscan.

L'intérieur est simple et polychrome.

Nous avons décrit ailleurs la Statue. Notre-

(1) *Histoire de Morlaix*, p. 334.

Dame du Mur, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, est assise sur un trône en bois de chêne doré. Elle est supportée par un ange aux ailes éployées à côté duquel se trouvent deux autres anges portant des candélabres, mais ni l'ange qui porte la Sainte-Vierge, ni ceux qui l'accompagnent n'ont été faits pour cette destination, qui n'est guère de bon goût.

La Statue de la Sainte-Vierge, sans être un travail d'art, est pourtant estimable sous le rapport de l'expression et de l'exécution assez soignée des draperies, qui sont d'une bonne disposition. Elle offre ceci de particulier que l'intérieur a la forme d'une grotte. Lorsqu'on l'ouvre, on peut y voir un groupe représentant la Trinité avec des peintures en émail, qui ressortent sur un fond rouge ; le fond autrefois était d'or, mais l'or a disparu. Ces peintures sont d'un style naïf, très intéressant, et qui n'est pas dénué d'un caractère artistique.

On voit au-dessus de la porte d'entrée principale de la chapelle, un bas-relief qui semble être de la même époque que les sculptures qui se trouvent dans l'église Saint-Mathieu (1^{re} moitié du XVII^e siècle). Elles sont exécutées selon le même système et sont probablement de la même main. La scène représente le Golgotha. Le Christ est attaché à la croix entre deux larrons. Au pied de la croix, la

Vierge est évanouie et entourée des saintes femmes qui l'ont accompagnée. Malgré la gaucherie relative à l'exécution des figures, c'est une œuvre qui a bien son mérite par l'ordonnance de la composition et le sentiment dramatique.

Le vitrail du fond représente Notre-Dame du Mur et, à ses côtés, saint Jean et saint Matthieu.

Le vitrail du côté de l'Évangile représente la pose de la première pierre de l'église ducale et collégiale, le jour de l'Assomption, en présence des cinq évêques. Dans celui du côté de l'Épître se trouve figuré un pèlerinage : la Patronne de Morlaix est portée par des jeunes filles revêtues du costume des artisanes morlaisiennes, la grande cornette et le châle blanc.

Sur les murs et à la voûte, ont été peints différents sujets se rapportant à la Sainte-Vierge.

Tout d'abord, sur le mur d'abside : du côté de l'Évangile, saint Joachim recevant la révélation de l'ange, que l'on peut croire sans témérité avoir été l'ange Gabriel, qui vient annoncer la naissance de Marie, et, du côté de l'Épître, sainte Anne et la Sainte-Vierge.

Ensuite, dans le sanctuaire : du côté de l'Évangile, saint Dominique et, vis-à-vis,

saint Bernard, deux grands serviteurs de Marie ; puis, en descendant par le côté de l'Évangile, N.-D. de Pitié, saint Jean l'Évangéliste ; au fond, des deux côtés de la porte d'entrée, saint Marc, saint Luc ; et, en remontant par le côté de l'Épître, saint Matthieu.

Ces peintures qui décorent les murs de la chapelle n'ont été faites qu'en 1875 ; celles du mur d'abside et de la voûte remontent à 1857.

À la voûte, au-dessus de l'autel, on voit l'Assomption de la Sainte-Vierge ; puis, en descendant vers le fond de l'église, à droite : le couronnement de la Sainte-Vierge ; à gauche, l'Immaculée ; à droite, le mariage de la Sainte-Vierge ; à gauche, l'Annonciation ; à droite, la Visitation ; à gauche, la Présentation.

Au-dessus de la grande porte : des anges prosternés devant les SS. Cœurs de Jésus et de Marie.

Entre les sujets de la voûte, dont chacun forme un panneau richement encadré, se trouvent de petits anges, trois de chaque côté portant des inscriptions. Du côté où se trouve l'Annonciation, c'est la salutation angélique : *Ave Maria — gratia plena — Dominus tecum*. De l'autre, les inscriptions se rapportent à l'Assomption de Marie : *Gau-*

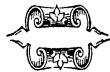
dent angeli. — In cœlum — Assumpta est Maria. — « Les anges se réjouissent, — Au ciel — Est montée Marie. »

Ces peintures, où la poésie s'allie à la simplicité, sont d'un pinceau sobre et délicat. Les arabesques fleuries, les broderies décoratives et les ornements variés de la chapelle sont traités avec goût.

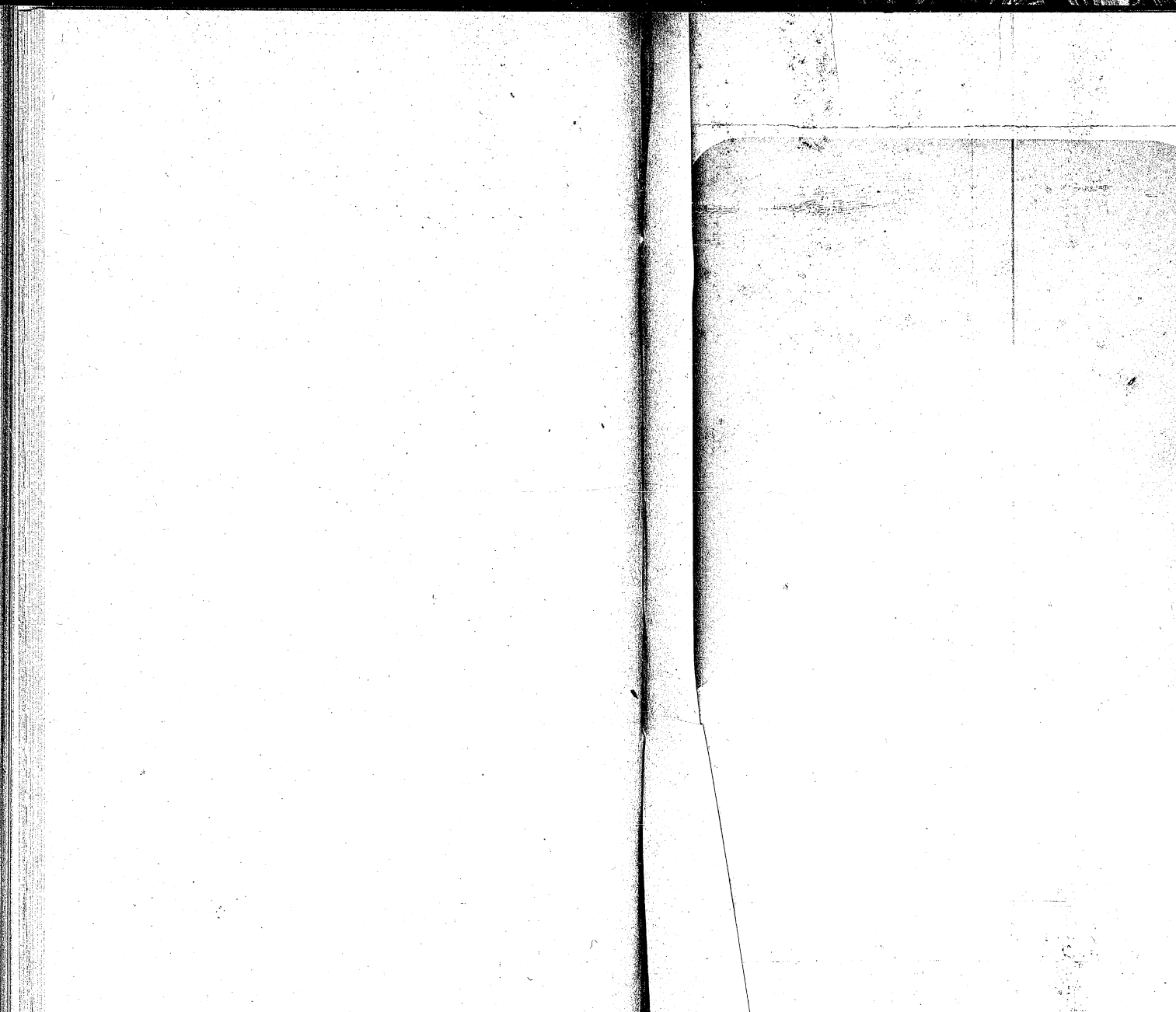
Vitraux et peintures sont l'œuvre de M. Jean-Louis Nicolas, qui a surtout cette originalité à nos yeux, de n'avoir suivi les leçons d'aucun maître et de s'être formé lui-même. Dieu lui a donné une verte vieillesse et l'on pouvait voir, il n'y a que quelques jours, un beau vieillard de quatre-vingts ans montant les échafaudages pour retoucher et rafraîchir lui-même les peintures qui sont l'honneur de sa carrière. Nous ne serions pas étonné qu'il pût encore se faire assister dans son travail des mêmes ouvriers qui en avaient aidé l'exécution première, car l'atelier de M. Nicolas est à l'instar des vieux ateliers corporatifs de nos pères : on y reste quand une fois on y est entré et on y meurt. Le travail ne s'y fait pas pour cela plus mal ; au contraire.

Ajoutons pour mémoire, qu'au-dessous du chœur de la chapelle, se trouve une crypte avec une statue de saint Avertin, qui est invoqué par les fidèles pour la guérison des

maux de tête. Sa chapelle se trouvait autrefois dans l'enceinte du cimetière de Saint-Matthieu, ce qui explique la présence de cette statue toujours dans le même cimetière. Le 16 juillet 1678, le procureur de la paroisse Saint-Matthieu, Jean Cozten, sieur du Ra-coët, fournissant aveu des maisons et des héritages qu'il possède en la dite qualité, débute ainsi : « Le terrain soubz l'église cimetière dudict Saint-Matthieu, la chapelle de Sainte-Marguerite et celle de Saint-Everzin y estant au fief du prieur duc de Sainct-Matthieu (1). »



(1) *Histoire de Morlaix*, page 307.



IV

LA DÉVOTION

I

La dévotion à N.-D. du Mur à Morlaix

Après ce que nous avons raconté, il n'est plus besoin de redire combien les générations disparues ont eu le culte et l'amour de Notre-Dame du Mur, la dévotion à la patronne de Morlaix (1).

L'invocation que répètent les Morlaisiens d'aujourd'hui, qui n'ont rien vu des splendeurs du passé et qui soupçonnent à peine l'histoire vraie de Notre-Dame du Mur, *Ittron Varia ar Vur, pedit evidomp*, n'est que l'écho de la foi de leurs pères : il y a là la meilleure de toutes les preuves, la prescription est acquise au culte de N.-D. du Mur.

En quoi consiste-t-il ? Laissons parler M. le chanoine Alexandre.

Respect, amour, confiance : tel est le triple hommage qui constitue le culte dû à la Reine du Ciel. Et ces trois obligations découlent

(1) La dévotion à Notre-Dame du Mur, dit M. Alexandre, s'étendait bien au delà des limites de Morlaix : elle était répandue dans toute la Basse-Bretagne. Les Souverains Pontifes l'avaient encouragée par d'abondantes et précieuses faveurs spirituelles. De nombreux pèlerins venaient de toutes parts visiter le sanctuaire vénéré de la Mère de Dieu, lui offrir leurs hommages et lui exposer leurs besoins.

clairement de son double titre de Mère de Dieu et de Mère des hommes.

Nous lui devons un profond respect, parce qu'elle est la Mère de Dieu, un amour filial parce qu'elle est notre Mère, une confiance sans bornes par la double raison qu'elle est la Mère de Dieu et notre Mère.

La Mère de Dieu s'adressant à son divin Fils pourrait-elle essuyer un refus ? Notre bonne Mère pourrait-elle repousser ses enfants ? Et avec quelle confiance, en raison du passé, l'enfant de Morlaix ne peut-il pas dire « notre Mère » ?

Ce respect, cet amour, cette confiance, nous les manifestons par notre exactitude à invoquer la très sainte Vierge et notre ferveur à pratiquer les vertus dont elle a donné l'exemple.

Il faut les manifester surtout par la récitation du rosaire, dévotion indiquée par l'aspect même de la statue, qui présente plusieurs mystères de la vie de Notre-Seigneur.

L'Eglise nous facilite la dévotion en son humble chapelle, et, venant au secours de notre faiblesse, elle ouvre le trésor de ses faveurs spirituelles.

N. S. Père le Pape Pie IX, à la date de mai 1857, a accordé à perpétuité :

1° Une indulgence plénière à ceux qui

visiteront la chapelle de N.-D. du Mur le dimanche de la Sainte Trinité, jour du grand pardon ; — pareille indulgence à toutes les fêtes de la Sainte-Vierge, et par conséquent aussi, au jour du petit pardon, anniversaire de la bénédiction de la chapelle, en la fête de la Nativité de la T. S. Vierge ;

2° Sept ans et sept quarantaines d'indulgence à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe chaque fois qu'ils prieront dans cette chapelle conformément aux intentions de l'Eglise (1).

Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts.

Cette dévotion est-elle suivie à Morlaix ? Recueillons les témoignages :

M. Alexandre, en 1857, écrit : « Les vieillards pleurent encore en parlant à leurs petits enfants de la basilique de Notre-Dame du Mur, l'auguste patronne de Morlaix. Nous avons vu cette église, disent-ils. Oh ! elle était bien belle, et aujourd'hui il n'en reste pas pierre sur pierre. Ils la regrettent et ils prient. »

(1) La chapelle de N.-D. du Mur a été dotée aussi de deux reliques précieuses : un fragment du voile de la Sainte-Vierge et un fragment du manteau de saint Joseph. M. Alexandre fait observer, en outre, que l'Eglise archi-presbytérale de Saint-Matthieu possède aussi des reliques des XII Apôtres, de saint Roch et de sainte Geneviève.

» A côté de l'église paroissiale de Saint-Matthieu, écrit le même auteur, l'auguste patronne de Morlaix, qui veillait autrefois à la défense des murs de la cité, veille aujourd'hui en particulier aux deux grands mystères de la vie, la naissance et la mort. L'enfant lui est voué au sortir des eaux baptismales, et le vieillard expire en invoquant et bénissant son nom. »

Écoutez l'*Histoire de Morlaix*. « Cette chapelle est visitée par les personnes pieuses. C'est à la patronne de Morlaix que s'adressent les mères qui ont des enfants en langueur pour obtenir leur guérison. A toute heure du jour et de la nuit, des cierges brûlent devant son autel et, lorsque vous la visiterez, vous pourrez entendre ce cantique en langue de Breiz-Izel s'élever vers le ciel : *Itron Varia ar Vur, patronez Montroulez, pedit evi-domp*. » Oui, ce cantique, vous l'entendrez aux jours de fête, et je ne sais rien de plus émouvant que l'accent de toutes ces voix chantant le cri du cœur, qui dit amour à notre Mère. Oui, presque constamment la lumière des cierges dit la reconnaissance ou l'angoisse d'un cœur qui prie et espère ; oui, non seulement les petits enfants sont conduits à N.-D. du Mur, mais il n'est pas de Morlaisiens, je ne dirai pas chrétiens jusqu'à la pratique, mais ayant simplement conservé la

foi, qui, un jour ou l'autre, ne vienne s'agenouiller devant l'Image vénérée plusieurs fois séculaire.

Voyez-vous ces files d'enfants qui, joyeux, s'en vont, au lendemain de la Première Communion ? Ils se pressent de toutes les paroisses de Morlaix et se dirigent, le long de la rivière, vers un coteau privilégié ; ils vont saluer Notre-Dame de la Salette ; mais, la veille, conduits par une pieuse mère, ils ont terminé le plus beau jour de leur vie en s'agenouillant aux pieds de l'antique Patronne de Morlaix.

Est-ce le soldat qui part ou qui revient ? la jeune fille qui va décider son avenir ? Venez, enfant, votre mère est là, elle vous attend, et vous, parents qui souffrez, inquiets de l'avenir, soucieux des dangers que courent ceux que vous aimez, venez aussi : elle est la Vierge du Mur ; son nom dit : protection et secours. Il dit aussi : courage et vaillance. L'humble petit drapeau revenu de la guerre meurtrière, de la guerre où la France fut vaincue ! il était là auprès de Notre Dame, pour dire que l'honneur fut sauvé et que l'espoir reste toujours (1). Et quand la mort sans pitié fauche les enfants de Morlaix, quand l'épidémie envahit la cité et que le choléra, noir fléau, désole les familles et multiplie les

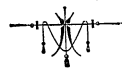
(1) Ce drapeau, souvenir de la guerre de 1870, est aujourd'hui au musée de Morlaix.

deuils, vers qui s'élèvent les mains suppliantes ? Quel est le cri qui retentit ? Les mains montent vers Marie et la bannière de 1867 redira toujours le cri de la détresse et de la foi : Notre-Dame du Mur, patronne de Morlaix, priez pour nous !

Ce sont des faits. Chacun a pu les constater. Mais ce qui éclate au grand jour, c'est l'enthousiasme de Morlaix toutes les fois que Notre-Dame du Mur paraît en public et que son honneur est en jeu. Processions de 1834, de 1857, de 1873 ! Qu'elles furent belles et dignes de l'antique renom de Morlaix ! Et la manifestation de 1854, après la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, à quoi dut-elle sa spontanéité, sa généralité et sa générosité telle qu'aux illuminations brillantes le plus pauvre même voulut prendre part ? A quoi ? Sinon à la vieille dévotion toujours vivace au ~~plus~~ profond des entrailles de Morlaix, la dévotion à Notre-Dame du Mur. Dans tout Français, a-t-on dit, vienne le jour du danger, il y a un héros qui s'ignorait jusque-là. Dans tout Morlaisien, vienne l'occasion propice, on trouvera l'enfant de Notre-Dame du Mur.

Qui donc oserait dire que la dévotion à N.-D. du Mur a fait son temps et qu'elle n'a plus d'écho dans Morlaix ? Autant vaut dire que l'instrument puissant n'a plus d'harmoni-

nie, et, parce qu'il n'est personne pour faire vibrer ses cordes, qu'il n'a plus ces accords doux ou entraînants qui charment, ravissent et transportent les âmes ! Vienne l'artiste qui, d'une main habile, fait mouvoir les touches longtemps muettes, les flots d'harmonie se répandent et les âmes sont conquises. Instrument précieux sous la main divine, la dévotion à N.-D. du Mur arrête sur le chemin mauvais, gagne et ramène à Dieu les chrétiens de Morlaix, pourvu qu'ils prêtent l'oreille et qu'ils ouvrent leurs cœurs. Leur dévotion doit revêtir, c'est là ce que je veux dire, des formes diverses suivant les circonstances. Patronne de la Cité, N.-D. du Mur protégeait le commerce. Mère d'amour, elle faisait l'union parmi ses enfants. Terrible à l'ennemi comme une armée rangée en bataille, elle vengeait la défaite et donnait la victoire. Aujourd'hui, pour sauver l'enfance et assurer l'avenir, elle préside aux écoles chrétiennes, et la forme que doit revêtir la dévotion pour elle, c'est le secours à l'école chrétienne.



II

N.-D. du Mur et les écoles chrétiennes

Une idée monstrueuse a été émise de nos jours ; elle fut inconnue à toute l'antiquité, et le païen lui-même, qui professait « qu'à l'enfance est dû le respect », n'aurait osé l'accueillir : c'est la théorie de l'école neutre, c'est-à-dire de l'école sans religion. Théorie perfide de la part de ceux qui l'ont lancée et veulent l'appliquer à tout prix. Elle séduit les naïfs, et ceux qui sont amis de la paix quand même, oublieux de la grande parole des saints livres : *Dicentes pax et non erat pax* (1), « ils parlent de paix, mais ce n'est pas là la paix ». L'Église avait le devoir d'éclairer les consciences, car, s'il est des circonstances où la bonne foi peut être respectée, il en est d'autres où l'intérêt commun fait un devoir d'éclairer ceux qui sont trompés. L'Église a parlé : elle a condamné l'école neutre et enseigné l'obligation stricte de l'école chrétienne.

Le moment vint où Morlaix dut assurer le salut de ses enfants. Au plus fort de la lutte,

(1) Jérémie. VI, 14.

Notre-Dame du Mur s'est montrée toujours maternelle, et son image dit à tous dans sa ville bien aimée : Ayez confiance je suis là. Elle a fait l'union entre tous les catholiques et ceux qui ont le souci de l'honneur et de la dignité du pays, entre tous ceux qui ont l'amour de l'enfance. Nous ne voulons pas dire qu'elle ait supprimé une sainte émulation pour le bien ; cette émulation est un des éléments et des garants du succès ; mais elle a fait briller à tous les yeux l'unité du but à poursuivre : l'établissement d'écoles chrétiennes à tout prix. Comme on a bien vu alors ce que vaut dans Morlaix la dévotion à Notre-Dame du Mur : l'obole du pauvre est venue s'ajouter à l'offrande du riche ; n'était-ce pas pour N.-D. du Mur ?

L'histoire se répète et les enseignements du passé ne doivent pas être perdus.

Nous avons vu en 1594, en 1619, des quêteuses faites pour Notre-Dame du Mur. Autant sont généreux les habitants en ces circonstances, autant est inexplicable l'attitude de la Communauté de ville, qui ne donne rien.

Nous avons vu un prévôt de N.-D. du Mur, M. Oriot de la Villebasse, fils de M. Jean Oriot du Runiou, combler les Morlaisiens de ses bienfaits, en digne ministre de N.-D. du Mur.

Et, depuis Mgr Jean de Calloët de Lannidion, évêque de Tréguier, qui n'oublia pas

bonne Mère du Mur avant de mourir en odeur de sainteté à St-Michel-en-Grève, jusqu'à Jacques René de Calloët, prévôt en 1715, quatre membres au moins de cette famille privilégiée, pour l'honneur de N.-D. du Mur, se dévouent au bien de la basilique et de la ville de Morlaix.

En 1887, quand il fallut aviser aux écoles chrétiennes sous la protection de Notre-Dame du Mur, la municipalité, représentant l'ancienne communauté de ville, elle non plus, ne donna rien. Elle gardait tout, comme en 1833 M. de Keramanac'h dut lui céder la propriété de la chapelle qu'il bâtissait avec les dons de la charité. Mais, comme en 1833, en 1619 et en 1594, les habitants furent dignes de leur patronne, et leurs dons proclamèrent qu'une municipalité, même élue, n'est pas toujours la représentation fidèle de ceux qui la portèrent au pouvoir.

Il se trouva que l'endroit choisi pour les écoles libres de Saint-Matthieu, appelée autrefois le Petit-Runiou, avait été la propriété même de l'ancien prévôt du Mur, Oriot de la Villebasse, qui le donnait en location par acte de 1699.

Et, si le nom des Calloët est aujourd'hui éteint dans Morlaix, leur petite-nièce montrait généreusement qu'en son cœur régnait

toujours l'amour de N.-D. du Mur et le vouement aux enfants de notre cité (1).

(1) Les propriétaires du Petit-Runiou sont :

En 1699, vénérable et discret messire René Oriot, seigneur de Villebasse, prévost de l'église collégiale et royale Notre-Dame du Mur, demeurant en sa maison prévostale proche la dite église, comme héritier de son père, J. Oriot du Runiou.

En 1706, Joseph Auvril, seigneur de la Chaunière, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant à Rennes.

En 1717, Oriot et dame de Servigny, sa sœur, héritiers des sieur et dame Oriot du Runiou.

En 1721, Catherine Oriot et messire Guillaume Dacque, chevalier, seigneur comte de Servigny, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, demeurant rue de Bourret.

En 1738, dame Catherine-Renée Oriot, dame de Botlay, la même, qualifiée héritière de défunte M^{me} la Chaunière, demeurant en son hôtel, quartier du Pavé.

En 1747 et 1748, la propriétaire est Catherine-Renée Oriot, dame douairière de Botlay, demeurant au Pavé.

En 1756, on trouve messire Louis-François de Penmarc'h, demeurant à son château de Penmarc'h, en Guissény, sans pour dame Poline Oriot, épouse de messire Charles Joseph Haudinaux, chevalier, seigneur de Breignon, demeurant en son hôtel à Brest.

En 1766, M^{me} la comtesse de Breignon, héritière de la marquise de Penmarc'h.

La même année, M^{me} la comtesse de Breignon, veuve communier et donataire de messire Charles-Joseph Haudenaux, en son vivant chevalier, comte de Breignon, Gourdon et autres lieux, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, héritière de feu M^{me} la marquise de Penmarc'h.

En 1784, messire Pierre-Claude Haudenaux, comte de Breignon, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant-général des armées navales, ancien ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne près l'empereur du Maroc.

En 1795 (19 pluviôse an III, 7 février) Renée-Octavie Haudenaux, demeurant marché au seigle à Vannes.

En 1799, 2 octobre (10 vendémiaire an VII), M^{me} Jeanne Louise-Marguerite-Grégoire Saint-Sauveur, épouse de Pierre-Claude Haudenaux-Breignon, vend la propriété à la famille Le Bihan de Pennel.

Celle-ci, plus tard, l'a revendue à M. Philippe-Mathias de Denmat-Resguen, de qui, par l'entremise de M. Eugène Marie-Hippolyte Le Denmat-Kervern, elle a été recueillie en succession par Madame la comtesse du Plessis-Parsy, qui l'a cédée pour y bâtir l'école de Notre-Dame du Mur.

Encore une fois, gloire, honneur et amour furent rendus à N.-D. du Mur dans sa bonne ville de Morlaix. Il en sera toujours ainsi et lorsque, éclairés par une triste expérience, les Morlaisiens trop longtemps aveuglés ou abusés reviendront tous aux écoles chrétiennes, alors, l'union complète étant faite de tous les cœurs et de toutes les volontés, une basilique s'élèvera digne d'un peuple chrétien et généreux comme celui de Morlaix, digne aussi de la protection plusieurs fois séculaire de N.-D. du Mur. Sa place serait sur la colline du château. Ne désespérons pas de l'y voir. « Je ne sais pourquoi, disait M. le chanoine Dulong dans son beau panégyrique de Jeanne d'Arc, le château de Morlaix a toujours été l'objet des convoitises des Anglais. Ils y sont encore !... » Mais, comme Jeanne d'Arc à ses juges put répondre : « Si Dieu aime les Anglais ou non, je ne sais ; ce que je sais, c'est qu'ils seront tous boutés dehors » ; l'histoire de Morlaix en main, nous pouvons dire : Pourquoi N.-D. du Mur a-t-elle permis la main mise de l'Anglais sur la terre qui devrait être sienne, je ne le sais ; ce que je sais, c'est qu'au moment où Morlaix l'aura mérité, elle saura bien la reprendre.



III

Conclusion

En terminant cette notice, trop hâtée, pour le sixième centenaire de la pose de la première pierre de N.-D. du Mur, j'emprunte les paroles du P. Cyrille Le Pennec terminant son *Histoire des Eglises et Chapelles de Notre-Dame bâties au pays de Léon* (1) :

« Voilà, amy lecteur, mon dessein accompli qui estait de coter et remarquer les lieux où que la Vierge sacrée a particulièrement honoré de ses faveurs, et que le peuple de ce diocèse a en singulière vénération.

» Je prévoys deux bons effets que ce peu extrait pourra peut-estre produire avec la grâce de Dieu : le premier sera que quelques personnes de dévotion et de condition seront indubitablement incités de laisser après eux quelques témoignages de leur amour envers la très sainte Vierge es-paroisses là où il n'en a point, l'autre sera que tous les Léonnais recueilleront maintenant la sincère dévotion et les grands honneurs que leurs ancêtres ont tesmoigné luy porter au temps ja

(1) Kerdanet. *Vie des Saints de Bretagne*. p. 320.

Dieu le veuille par sa bonté immense ! C'est le saint désir que j'ay gravé dans le centre de mon pauvre cœur. »

Il me suffit de modifier légèrement :

Voilà, lecteurs morlaisiens, vous surtout pour qui j'ai écrit, mon dessein accompli, qui était de vous faire connaître l'antique basilique du Mur, que la Sainte-Vierge a particulièrement honorée de ses faveurs et que le peuple de Morlaix a eue en singulière vénération.

Je prévois deux bons effets que ce petit travail pourra peut-être produire, avec la grâce de Dieu : le premier sera que quelques personnes de dévotion et de condition seront indubitablement excitées à laisser après elles quelques témoignages de leur amour envers la très sainte Vierge, à la chapelle ou aux écoles de Notre-Dame du Mur ; — l'autre sera que tous les Morlaisiens voudront désormais imiter la sincère dévotion de leurs pères et les grands honneurs qu'ils rendaient à Notre-Dame du Mur aux siècles passés. Dieu le veuille par son immense bonté ! C'est le saint désir que je forme et exprime du plus profond du cœur, pour la gloire de Dieu et l'honneur de Notre-Dame du Mur.

FIN

CANTATE

En l'honneur de Notre-Dame du Mur

A L'OCCASION

du 6^e anniversaire de la fondation de
église à Morlaix

15 août 1295 — 15 août 1895

I

Posuerunt me Custodem

Vierge du Mur, à ta garde fidèle
Jadis nos ducs ont remis nos aïeux,
Et fait monter, puissante citadelle,
Sur nos remparts ton temple vers les cieux
Sa flèche fière au loin disait ta gloire
Et portait l'âme à demander secours.
Tes fils de ce passé conservent la mémoire :
Veille sur nous toujours.

REFRAIN

Tuus sum ego

Notre-Dame, ô douce Madone,
Ton peuple t'aime encor d'un cœur fidèle et s
Ecoute le vieux cri de notre foi bretonne :
Vive de Morlaix la patronne !
Vive Notre-Dame du Mur ! (bis)

II

Ego Mater pulchræ dilectionis.

Vierge du Mur, ton noble sanctuaire
Fut un foyer d'union et d'amour
C'est à tes pieds que, t'appelant sa mère,
Un peuple entier se pressait chaque jour.
Oh ! qu'ils t'aimaient et qu'ils s'aimaient en

[frères !

Puisqu'il le faut pour rester ton enfant,
O Mère, de t'aimer comme autrefois nos pères,
Nous faisons le serment.

Notre-Dame, ô douce Madone, etc.

III

Et timoris.

Vierge du Mur, invincible guerrière !
Pour la Patrie avec eux tu luttais ;
Par ton appui, brisant sa tête altière,
Morlaix toujours fut terrible à l'Anglais !
Patrie et Dieu, même cause divine !...
Nous verrait-on, nous tes fils, la trahir ?
Tes fils de leur honneur souiller la blanche her-
mine ! Non, non, plutôt mourir !

Notre-Dame, ô douce Madone, etc.

IV

Et sanctæ spei.

Vierge du Mur ! A ce nom séculaire
Mon cœur d'amour tressaille pour Morlaix.
O mes enfants, de votre humble prière
J'aime ce cri qui chante mes bienfaits.
Venez à moi ; rangés sous ma bannière,
Ne craignez pas, je vous promets secours !
Oui, vous êtes mon peuple et je suis votre Mère,
Je le serai toujours !

Notre-Dame, ô douce Madone, etc.

CANTIQUE POPULAIRE
EN L'HONNEUR DE N.-D. DU MUR

Patronne de Morlaix

À L'OCCASION DU 6^e CENTENAIRE

de la fondation de sa Collégiale

À MORLAIX

15 AOUT 1295 — 15 AOUT 1895

REFRAIN

O Notre-Dame, ô bonne Mère !
Qui t'aime ici-bas d'un cœur pur,
Au ciel, pourra, comme sur terre,
Chanter Notre-Dame du Mur.

. Si l'on chante le cantique sur l'air : *Nous voulons Dieu :*

REFRAIN

Bénis, douce Madone,
Ce cri de notre foi :
Vierge du Mur, notre patronne, }
Nos cœurs toujours seront à toi ! } *bis*

I. — LA STATUE

1

Aimons-la bien, l'humble chapelle,
Renfermant un pieux trésor,
Que, depuis des siècles, fidèle,
Morlaix, garde et vénère encor !

2

Ce trésor est ta vieille image,
O Vierge, Mère du Sauveur,
Qui pour nos pères fut un gage
Et d'union et de bonheur.

3

Statue antique et vénérable,
Qui se partage en son milieu,
Montrant, ô spectacle adorable !
Trois personnes en un seul Dieu.

4

Et sur les parois de l'Image
Sont peints de mystiques tableaux :
On voit Jésus en son jeune âge,
En ses douleurs, en ses travaux.

5

Du sens caché sous ces figures
L'Evangile est le fondement,
Et, de ces naïves peintures,
Ressort un bel enseignement.

6

C'est qu'ici-bas, Vierge Marie,
Tu ne sus jamais qu'un bonheur :
De Jésus méditer la vie
Et la repasser en ton cœur.

7

Et ton âme fut à toute heure
Le Temple de la Trinité,
Qui vient, dit Jésus, et demeure
Où réside la sainteté.

8

Il est une simple prière,
Au nom suave et gracieux
(On l'appelle le Saint Rosaire),
Qui de roses sème les Cieux.

9

Par elle, nous voulons, Marie,
En t'imitant aimer Jésus ;
Par les mystères de sa vie
Qu'en nous fleurissent tes vertus !

10

Et qu'en notre âme toujours belle
Règne l'auguste Trinité ;
Nous l'implorons, Vierge fidèle,
Par ta puissance et ta bonté.

II. — LA COLLÉGIALE

1

Au temps pieux du Moyen-Age,
Jaloux d'attirer tes bienfaits,
Nos Ducs ont sous ton patronage,
Mis notre ville de Morlaix.

2

De leur foi s'élevait le gage,
Monument cher à nos aïeux,
A ton amour splendide hommage,
Qui portait ton nom jusqu'aux cieux.

3

C'était ton noble Sanctuaire,
Qui dominait notre Cité,
Où durant cinq siècles, ô Mère,
Tu bénis sa fidélité.

4

Reine à ton peuple secourable,
Quand il avait recours à toi,
A ses ennemis redoutable,
Tu les réduisais sous ta loi.

5

Ton peuple fier de ta puissance,
Aime son rempart le plus sûr,
Tu reçois de sa confiance
Ton nom : Notre-Dame du Mur.

6

Qu'il faille se mettre en campagne,
Sous ton égide il chantera :
Non, non, jamais, non, en Bretagne,
Jamais l'Anglais ne règnera !...

7

En ta noble Collégiale
Régnait une douce union,
Gage de la paix sociale
Et force d'une nation.

8

On voyait l'antique noblesse
Coudoyer le riche marchand ;
L'ouvrier, le pauvre en détresse
S'y reconnaissait ton enfant.

9

Et combien la fête était belle
Quand, tous t'acclamant d'un cœur
Ce cri vibrait en ta chapelle : [pur,
Vive Notre-Dame du Mur !

10

Cette foi, rends-nous-la, Marie,
Mets fin à nos divisions ;
Pour notre Dieu, notre patrie,
Soyons unis, nous t'en prions !

III. — LA CHAPELLE

1

En un jour de sombre folie
On oublia tous tes bienfaits,
Et ta basilique bénie
Cessa de dominer Morlaix.

2

On ne vit plus ta flèche fière,
La rivale du Creïsker,
Qui portait l'âme à la prière
Et guidait le marin sur mer.

3

Mais des chrétiens au grand courage,
Ayant la mémoire du cœur,
Ont caché ton antique image
Et de Morlaix sauvé l'honneur.

4

Quand tu reparus sur ton trône,
Combien il fut versé de pleurs !...
De Morlaix la douce patronne
Retrouvait le chemin des cœurs.

5

Ce n'était plus dans ta chapelle
Du culte antique la splendeur,
Mais à te louer même zèle,
A te prier même ferveur.

6

Honneur à ce pasteur fidèle,
Si dévot à ton souvenir,
Qui, par sa modeste chapelle,
Le fit revivre et reflleurir...

7

Ecoute notre humble prière ;
Tu le vois, nous t'aimons toujours ;
Vierge du Mur, sois notre mère,
Et viens, viens à notre secours.

8

En ta basilique si belle
Tu favorisais nos aïeux ;
Oh ! sois plus mère en ta chapelle,
Nous en avons plus besoin qu'eux.

9

Dans leur société fidèle,
Tout favorisait le devoir ;
La nôtre, hélas ! neutre et rebelle,
Ne peut rien pour le bon vouloir.

10

Mais sans limite est ta puissance,
Tes enfants ne sauraient périr ;
Un passé tout fait de clémence
Leur est garant de l'avenir.

IV. — LA DÉVOTION

1

C'est à toi que la jeune mère
Vient offrir son petit enfant ;
« Veille sur lui », dit sa prière,
« Et garde son cœur innocent. »

2

Sur la colline où ton image,
De nouveau garde la cité,
A ton école le jeune âge
Apprend l'aimable piété.

3

Et vienne, au printemps de la vie,
La première communion ;
Le cœur qui s'éveille et qui prie
Réclame ta protection.

4

Jeune fille, pour vivre pure,
Jeune homme, pour être vaillant,
Viennent te dire : « Je te jure
De toujours rester ton enfant. »

5

Soldat, marin, qui pour la France
Verserait son sang le plus pur,
Ne part pas sans, pour sa défense,
Prier Notre-Dame du Mur.

6

Le père qui, pour sa famille,
A le cœur gros d'un noir souci,
Relevant sa foi qui vacille,
Vient près de toi crier merci.

9

Quand viendra le moment suprême
Et qu'il faudra goûter la mort,
Souviens-toi de l'âme qui t'aime
Et conduis le chrétien au port.

10

Mère, au jour de ton centenaire (1),
Entends tes enfants de Morlaix :
Qu'ils t'aiment toujours sur la terre,
Pour t'aimer au Ciel à jamais !

7

Et quand pleure la pauvre mère
Qui voit s'égarer son enfant,

(1) Variante : Mère, en ton béni sanctuaire...

Ta douce voix lui dit : « Espère,
Tu le reverras repentant. »

8

Aux jours mauvais pour la patrie
Tu nous enseignes le devoir :
Combattre, en t'invoquant, Marie,
Sauver l'honneur, garder l'espoir.



CANTIC

EN HENOR DA ITRON VARI-AR-VUR

PATRONEZ MONTROULEZ

Evit ar C'huec'hvet canvet eus e Iliz-

AR 15 EUS A VIZ EOST 1895

TON ANAVEZET.

DISCAN :

Patronez douss Montroulez,
Itron Vari-ar-Vur,
Mam Doue, bepret guerc'hez,
Dibec'h caër ac oll pur,
Hirio ez oc'h bet savet
Savet corf ac ene,
Dreist an oabl ac ar steret,
E baradoz Doue.

Pebez joa ha levenez
En env pa ouec'h douguet,
Var diouaskel an ælez,
E palez an Drindet,
O ! merc'h an Tad Eternel,
O ! Mam garet Jesus,
Pried ar Speret-Santel
Cant ha mil gueich evrus !
Patronez douss Montroulez, etc.

An ælez ho saludaz,
Rouanez an Envou,
Ha dirazoc'h a ganaz
O c'haëra cantikou :
« Gloar, emezo, dan Ini
« Zo savet ken huel.
« Ia, gloar deoc'h ha meuleudi
« Enor pobl Israël !
Patronez douss, etc.

Evisiken Rouanez
An Env ac an douar,
Ho calloud, ho madelez,
A vo bepret dispar ;
Kement ini ho caro
A gavo ar vuez,
Ha sur avoualc'h, e tizo
Pors ar silvidiguez.
Patronez douss, etc.

«Guerc'hez sacr, ar Vretonet,
O deus, e peb'amzer,
En ho kever discuezet
Devotion tener,
Mez dreist oll pobl Montroulez,
A zo bet, o ! Itron,
Evidoc'h e batronez,
Atao tom e galon.
Patronez douss, etc.

Sonj oc'h eus : Montrouleziz,
Setu c'huoc'h cant vloaz 'so,
A savaz deoc'h eun iliz,
Ar gaëra tro-vardro ;
Varni, a bell, e velet,
O pignat sincl en ér,
Eun tour oll dantelezet,
Ker coant a tour Creisker.
Patronez douss, etc.

Hirio e fell deomp eta,
Deiz ar c'huoc'hvet canvet,
Ma zeo bet ar men kenta,
Pozet ha benniguet,
Douguen e procession
Oc'h imaj burzudus,
Oc'h imaj santel, Itron,
O Mam carantezus !
Patronez douss, etc.

Guir sicour ar gristenien,
Ni gass varzu ho tron,
An ezans eus or peden,
Hirvoudou or c'halon.
C'hui a zo on esperans,
Pedit, pedit ho Mab,
Evit ezomou ar Frans,
An Iliz ac ar Pab.
Patronez douss, etc.

Pedit evit Breiz-Izel,
Bro ar feiz birvidig,
Ma stourmo mad er vrezel,
Eneb tud discredig,
Ia grit ma talc'himp d'ar feiz,
Da feiz on tadou coz,
Ma zaimp d'ho cuelet, eun deiz,
E gloar ar baradoz.
Patronez douss, etc.

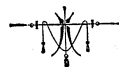
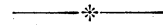


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES



	Pages
LETTRE de l'auteur à Mgr l'évêque de Quimper et de Léon.	I
RÉPONSE de Sa Grandeur.	III
DÉDICACE à M. l'Abbé Le Duc, curé-archiprêtre de St-Matthieu de Morlaix. . .	4
INTRODUCTION	5
I. — LA STATUE.	11
1. Description de la Statue	13
2. Explication de la Statue.	16
3. Raison d'être de la Statue.	17
4. Institution de la Confrérie de la Trinité	18
5. L'acte de fondation et les fondateurs de la Confrérie de la Trinité. . .	22
6. Age de la Statue de N.-D. du Mur. .	27
II. — LA COLLÉGIALE	29
1. Aperçu historique	31
2. Le premier fondateur, Jean II . .	37
3. Le duc Jean IV	43
4. Le duc Jean V	50
5. Les ducs, de François I ^{er} à François II. .	53
6. La bonne duchesse Anne de Bretagne	55
7. L'église de Notre-Dame du Mur. — Description	57
8. La Collégiale. — Ses revenus . . .	71
9. La Collégiale. — Ses prévôts. . .	85

10. La Collégiale. — Préséance	89
11. La Collégiale. — Costume des chanoines ,	103
12. La Collégiale, foyer d'union	105
13. Notre-Dame du Mur, église de la cité	110
14. Notre-Dame du Mur et le com- merce de Morlaix	117
15. Morlaix et les Anglais	126
16. Evénements remarquables ayant trait à Notre-Dame du Mur. . . .	144
17. Faits miraculeux à N.-D. du Mur.	160
18. Ruine de la Collégiale et chute de la tour du Mur.	165
III. — LA NOUVELLE CHAPELLE	179
1. La Statue sauvée.	181
2. La Statue de N.-D. du Mur à Saint- Matthieu	183
3. Construction et restauration de la nouvelle Chapelle du Mur	188
4. La nouvelle Chapelle. — Description.	198
IV. — LA DÉVOTION	205
1. La dévotion à N.-D. du Mur, à Morlaix.	207
2. Notre-Dame du Mur et les écoles. .	214
3. Conclusion	219
CANTATE à Notre-Dame du Mur pour le 6 ^e centenaire de la fondation de son église	221
CANTIQUÉ POPULAIRE composé pour la même circonstance	223
CANTIC en honor da Itron Vari ar Vur. .	231



Diocèse de
Quimper & Léon
Chapelle du Mur

Document numérisé en 2016